
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-sixième séance – Mercredi 10 février 2016, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Jennifer Conti*, *MM. Simon Gaberell*, *Christo Ivanov*, *Pascal Spuhler* et *M^{me} Marie-Pierre Theubet*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 janvier 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 février et mercredi 10 février 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, maire. Lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de soutenir le projet de création de 1500 logements sur le site des Vernets. Il s'exprime ainsi en faveur du crédit cantonal permettant la libération rapide de la caserne des Vernets par l'armée suisse et la reconstruction d'un bâtiment de stationnement sur le site de Meyrin-Mategnin. Face à la pénurie de logements qui sévit à Genève depuis de nombreuses années, le Conseil administratif souhaite marquer son engagement en faveur de la création de logements dans le canton.

Il rappelle, à ce titre, qu'en 2015 la Gérance immobilière municipale (GIM) a enregistré une nouvelle augmentation du nombre de demandes de logements: 4100 au total, soit environ 300 de plus qu'en 2014, et ce, alors même que le nombre d'attributions est en baisse constante: 258 en 2015 contre 289 en 2014 et 277 en 2013. Cette situation, qui plonge de nombreux Genevois dans la précarité, nécessite une action claire et déterminée des pouvoirs publics. Aujourd'hui, il y a une véritable urgence d'agir.

Le Conseil administratif rappelle également que la Ville de Genève soutient l'objectif d'une mutation urbaine exemplaire dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui devra se démarquer par la qualité de ses espaces publics, la diversité de ses logements, sa performance environnementale, la mixité sociale et fonctionnelle.

Le projet du site des Vernets, qui constituera la première étape de l'édification du secteur PAV, permettra non seulement la mise à disposition de 1500 nouveaux logements dont 66% de logements sociaux, mais il y aura aussi 24 000 m² pour des activités et 8000 m² pour divers équipements et commerces, ainsi qu'un groupe scolaire.

L'exécutif rappelle également que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, redotée en 2014 par le Conseil municipal, fera partie des bâtisseurs du quartier des Vernets. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds d'abord à une question posée par M. Guex à M. Kanaan lors d'une séance précédente; elle est relative au port du voile dans l'administration publique municipale pour les fonctionnaires en contact avec le public. Le Conseil administratif se penche sur la question, mais il n'a pas encore tranché; il le fera à l'occasion d'un projet que je déposerai le mois prochain. En outre, Monsieur Guex, vous savez que le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi sur la laïcité actuellement à l'étude au Grand Conseil. Etant donné qu'il concerne le Canton et les communes, s'il devait être validé par le parlement cantonal, les fonctionnaires des administrations publiques genevoises en contact avec le public n'auraient pas la possibilité de porter le voile.

Je réponds à présent à une question de M. Bärtschi, qui visiblement n'écoute pas toujours le Conseil administratif lorsqu'il s'exprime... et encore moins les membres de son propre groupe! En effet, l'un de ses collègues a récemment posé la même question relative à l'engagement d'apprentis en Ville de Genève, et j'y ai déjà répondu à cette occasion: il n'y a aucun apprenti ayant un permis G en Ville de Genève. Vous voilà donc rassuré, Monsieur le conseiller municipal!

M. Sormanni s'enflammait – selon son habitude – à propos de Naxoo; il souhaitait savoir ce qu'il en était et s'il y avait des réponses concrètes de la part du Conseil administratif suite à la décision du peuple, il y a deux ans, de ne pas vendre Naxoo. La Ville a pris acte de la volonté du peuple. Nous travaillons avec UPC

Cablecom dans le cadre d'un partenariat. Je saisis l'occasion de vous rendre attentif au point suivant, Monsieur Sormanni, puisque vous faites partie de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), qui est l'un des plus gros abonnés de Naxoo: elle est en train de résilier 500 prises. Si vous pouviez avoir de l'influence sur vos coopérateurs pour qu'ils reviennent en arrière, ce serait une bonne chose.

Enfin, je réponds aux questions – qui se rejoignaient – de M. Gomez et de M^{me} Rouillet sur l'âge de la retraite en Ville de Genève. Je rappelle qu'il est fixé à 62 ans, alors que l'âge légal pour toucher l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Il y a toujours eu un décalage entre l'âge de la retraite dans la fonction publique municipale et celui de la retraite légale, indépendamment du plan de deuxième pilier de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP). Ce phénomène existe depuis 1946 en Ville de Genève, il n'est donc pas nouveau!

Concrètement, cela signifie que, depuis de nombreuses années, les personnes ayant accès à la retraite à 62 ans selon l'ancien plan peuvent demander un complément de revenu auprès de l'Office cantonal de l'emploi. Ce n'est donc pas une nouveauté. Quel est le régime actuel? Jusqu'en 2021, des dispositions transitoires sont en force: l'âge de la retraite pour les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève est fixé à 62 ans, mais ils ont un plan de retraite ad hoc qui leur permet de prendre leur retraite à 62 ans exactement dans les mêmes conditions que celles qui prévalaient pour toutes les années antérieures. C'est à partir de 2021 que la donne changera, car il faudra aligner l'âge de la retraite en Ville de Genève sur l'accès au deuxième pilier; sans cela, les personnes subiraient un préjudice financier.

Puisque les deux questions qui m'ont été posées à ce sujet évoquaient la problématique des bas salaires, je signale encore ce qui suit: aujourd'hui, les personnes touchant un revenu de deuxième pilier pour l'AVS inférieur à 4720 francs par mois ont accès de manière automatique à une prolongation de l'âge de la retraite – ce qui n'empêche pas, par ailleurs, les hommes ne touchant l'AVS qu'à 65 ans de demander quand même une aide financière à l'Office cantonal de l'emploi, s'ils le souhaitent. Au-dessus de 4720 francs, on ne parle plus de rente pour un très bas salaire.

Sachez également, Monsieur Gomez et Madame Rouillet, que le Conseil administratif a prolongé sur dérogation le mandat de huit fonctionnaires de la Ville souhaitant travailler au-delà de la limite de 62 ans. Depuis 2012 – en près de quatre ans – nous n'avons refusé que quatorze demandes de prolongation automatique. Les chiffres articulés au niveau du Grand Conseil ne concernent que quelques personnes et pas les tout petits salaires. Dans tous les cas, je répète que les hommes ont la possibilité de demander une aide à l'Office cantonal de l'emploi, tant que l'on n'aura pas aligné – et ce n'est pas encore le cas – le plan

de deuxième pilier de la CAP sur l'âge légal de l'AVS, à savoir 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Nous verrons bien si les dispositions fédérales concernant l'âge de la retraite changent un jour...

Je rappelle encore que le projet de délibération PRD-68 déposé par votre ancien collègue Olivier Fiumelli, qui demandait l'alignement de l'âge de la retraite en Ville de Genève sur l'accession au deuxième pilier, a été refusé par la commission des finances; nous attendons le rapport y afférent, qui devrait arriver bientôt. Le rehaussement de l'âge de la retraite est la compétence exclusive du Conseil municipal; le Conseil administratif peut le proposer, mais pas l'imposer.

Quoi qu'il en soit, concernant la volonté des uns et des autres de ne pas péjorer l'accès au deuxième pilier, je répète que jusqu'en 2021 les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève bénéficient des dispositions de l'ancien plan de retraite. Ils partent donc à 62 ans avec 70% de leur dernier salaire assuré après avoir cotisé un tiers de leur pension, les deux tiers restants étant à la charge de la Ville.

M^{me} Esther Alder, maire. Je réponds à M. Gauthier, qui citait Jean Ziegler selon lequel le fait d'abandonner les cultures vivrières au profit des agrocarburants est assimilable à un crime contre l'humanité. Sa question était la suivante: «Cautionnez-vous l'apport de M. Jean-Claude Gandur à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire?»

M. Pierre Gauthier (EàG). Je n'ai jamais prononcé le nom de M. Gandur! C'est vous qui le faites!

M^{me} Esther Alder, maire. Je réponds quand même. Votre allusion nous paraît très éloignée du débat actuel sur la rénovation du Musée d'art et d'histoire. Sachez que le Conseil administratif a examiné avec attention les dimensions éthiques de la convention passée avec la Fondation Gandur pour l'art; nous sommes arrivés à la conclusion que la signature de cette convention était acceptable pour la collectivité.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à mon tour à trois questions qui m'ont été posées hier. La première, posée par M. Brandt, portait sur les arbustes du talus situé devant le Muséum d'histoire naturelle, à Malagnou. La réponse est assez simple. Cette végétation était majoritairement composée d'arbustes figurant sur la liste de la Direction générale de la nature et

du paysage (DGNP) dans la catégorie des plantes néophytes invasives. Il est vrai qu'elle avait son charme et j'admets que cette zone de nature intacte était intéressante, mais ces plantes envahissantes avaient malheureusement des conséquences néfastes pour d'autres plantes avoisinantes, ce que l'on ne percevait pas forcément sans le savoir au préalable.

Le nouveau projet dont je parlais hier de manière informelle prévoit l'aménagement d'une prairie fleurie avec des plantes indigènes dans le courant du mois de mai 2016. L'idée est d'y développer davantage la biodiversité. De plus, la réflexion sur ce changement et la mise en place de la prairie indigène a été menée en collaboration avec les entomologistes – c'est-à-dire les spécialistes des insectes – du Muséum d'histoire naturelle, ainsi que les spécialistes des fleurs indigènes du Jardin botanique. En tout cas, nous essaierons de faire en sorte que les lieux soient fleuris grâce à cette prairie, que la biodiversité soit développée et qu'une information à ce sujet soit faite dans le quartier.

M. Leisi m'a posé une question générale, ainsi qu'une question particulière par écrit. Je n'ai pas encore pu traiter sa lettre envoyée à mon département, mais je le ferai prochainement et il recevra une réponse par courrier.

En ce qui concerne la problématique générale, je rappelle ici les règles de stationnement pour les personnes handicapées en Vieille-Ville. La circulation des véhicules bénéficiant d'une carte de stationnement pour personnes handicapées est autorisée en tout temps dans ce périmètre. Les personnes à mobilité réduite et celles qui les transportent peuvent parquer hors des emplacements autorisés jusqu'à deux heures au maximum – pour autant que la circulation des autres usagers, piétons ou autres, ne soit ni gênée ni rendue dangereuse.

Je m'étonne de la situation déplorée par M. Leisi. Normalement, il ne devrait pas y avoir d'agents de la police municipale qui amendent des personnes handicapées pour avoir garé sur les cases de stationnement en Vieille-Ville. Si tel devait être le cas – j'espère que ça ne l'est pas – nous vous répondrons à ce sujet par écrit suite à votre courrier, Monsieur Leisi.

M^{me} Olga Baranova m'a posé une question au sujet du bar La Bretelle. Je n'ai pas encore la réponse. D'ailleurs, elle a signalé hier que l'exploitant nous écrirait. Nous attendons ce courrier pour analyser la situation, puis je reviendrai sur cette problématique lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal. J'exposerai alors ce que nous pouvons faire selon la teneur de la loi. Vous savez, Madame la conseillère municipale, que l'Usine est un cas particulier, du fait qu'il s'agit d'une entité subventionnée à caractère historique et culturel; il n'est pas certain que les mêmes dispositions puissent être appliquées à d'autres établissements, d'autant plus que le Canton a peut-être une appréciation différente de l'Usine. Quoi qu'il en soit, nous analyserons la question et je vous répondrai prochainement de manière beaucoup plus précise.

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève (PR-1128 A)¹.**

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 septembre 2015. La commission s'est réunie le 13 octobre et le 3 novembre 2015 sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. La rapporteuse tient à remercier vivement M. Christophe Vuilleumier pour ses excellentes notes de séances.

Séance du 13 octobre 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, M. Olivier Robert, adjoint de direction responsable du bureau d'études du Service des espaces verts, M^{me} Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au Service des espaces verts, et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

En guise d'introduction à ce projet, M. Barazzone précise l'importance de prendre en considération la forêt car au cours de ces dernières années celle-ci a maintenant de la peine à se renouveler. Selon les observations des spécialistes, la forêt représente une masse végétale importante en ville de Genève, avec 70 hectares dont quelques hectares au bois de la Bâtie. Ce périmètre représente une chance pour les habitants et les habitantes de notre commune.

Les autorités communales sont en outre obligées de mettre en place un plan de gestion de la forêt qui sera réalisé en collaboration avec le Canton.

Vu l'heure tardive, M. Barazzone propose alors que son équipe revienne devant la commission pour présenter ce sujet lors d'une séance ultérieure.

¹ Proposition, 803.

Séance du 3 novembre 2015

Suite de l'audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, M^{me} Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au Service des espaces verts, et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Oertli rappelle que les forêts sont très protégées en Suisse depuis le XIX^e siècle. Genève possède de nombreux secteurs arborés. De plus, la loi actuelle a été élaborée à un moment de l'histoire où la forêt était surexploitée. Aujourd'hui, le contexte a largement évolué puisque l'exploitation de la forêt ne rapporte plus d'argent. Il précise que les propriétaires ne font donc plus rien et le bois s'accumule dans les forêts. Par conséquent elles deviennent instables, c'est pourquoi un plan de gestion a été élaboré sur dix ans ainsi que des mesures de réalisation figurant dans cette proposition.

M^{me} Paquet-Vannier mentionne que la Ville possède 70 hectares répartis de manière éclatée, soit au bois des Frères, au bois de Châtillon et au bois de la Bâtie. Les forêts sont par ailleurs très présentes le long des cours d'eau, le long de l'Arve et du Rhône. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation des forêts était intense. Puis, depuis plusieurs décennies, la forêt a perdu son intérêt économique.

Le premier plan de gestion des forêts a été signé en janvier 2015, ce qui a permis de mettre en place les premiers travaux d'urgence. Elle observe que de nombreux arbres sont effectivement tombés dans le bois de la Bâtie en raison d'un champignon, et elle remarque qu'une centaine de chênes ont été abattus dans ce bois, puis replantés.

Le Canton a mis en place un règlement d'application avec l'obligation de réalisation d'un plan de gestion issu du plan directeur forestier cantonal. Ce plan de gestion propose des mesures sur dix ans, avec un état des lieux réalisé sur trente massifs, et un cahier d'interventions.

Selon les estimations, le chêne prédomine dans les repeuplements composés de feuillus mélangés. Les volumes de boisement sont en règle générale trop denses et contrecarrent le développement des arbres, il faut donc ramener de la lumière au pied des arbres en éclaircissant la forêt. Il est nécessaire de régénérer régulièrement les forêts, raison pour laquelle il convient de déterminer des classes d'âge différentes, ce qui manque pour le moment. Les objectifs de ce plan sont la régénération des boisements en faveur de la chênaie, la sécurisation des peuplements, le maintien des éléments paysagers, l'entretien en faveur des milieux naturels, la protection des berges et des talus, l'intégration de la fonction «accueil du public» des forêts, la mise en valeur des lisières forestières, et la limitation des plantes envahissantes, notamment sur les bords de l'Arve.

La valorisation économique est interne à l'administration avec les copeaux utilisés sur les places de jeux par exemple. Elle observe que certains espaces sont clôturés afin de protéger les semis naturels. Les «vieux bois» sont maintenus lorsqu'il s'agit d'arbres de valeur ancienne.

Questions des commissaires

Un commissaire évoque l'existence de trois cavernes situées sous la colline du bois de la Bâtie. L'état de ces cavernes semble dégradé, notamment l'ancienne distillerie. Il demande si ces travaux de régénération pourraient avoir des impacts sécuritaires négatifs à cet égard.

M. Barazzone répond ne pas être en charge de ce secteur, c'est celui de M. Pagani. Il ajoute ne pas être certain que les travaux de régénération aient un impact sur ces structures.

Un commissaire demande ensuite si l'humain fait mieux que la nature qui se régénère par elle-même. Il rappelle que les forêts vivent des milliers d'années.

M^{me} Paquet-Vannier répond qu'il n'y a pas de forêts en Suisse qui ne soient pas gérées par l'homme. Laisser la forêt sans intervention humaine est une politique pratiquée en Suisse mais uniquement dans des lieux qui ne sont pas fréquentés par l'homme.

Un commissaire demande qui s'occupait de cet aspect il y a quinze ans et se demande si la Ville ne devrait pas engager deux ou trois forestiers pour être autonome.

M. Oertli répond que ce travail était confié à l'extérieur. Ces tâches ponctuelles nécessitent un équipement spécifique important et le travail, concentré sur une durée déterminée de l'année, ne permet pas d'avoir un groupe municipal de bûcherons. Il précise que les ressources manquent par ailleurs.

M^{me} Paquet-Vannier ajoute que les équipes interviennent en hiver et elle remarque que l'idée est de concentrer les forces sur une période donnée.

Ce même commissaire demande ensuite si le mandat confié à l'extérieur a été donné à une entreprise genevoise.

M. Barazzone répond que ce mandat fait l'objet d'une offre AIMP, et ce sont souvent les entreprises locales qui ont les meilleurs prix.

La présidente demande s'il y aura d'autres demandes de crédit qui suivront.

M^{me} Paquet-Vannier répond que la demande de crédit porte sur la première tranche, jusqu'à 2023. Elle remarque que cela permettra de mesurer les conséquences et les résultats des travaux réalisés.

La présidente demande ensuite si la Ville demandera que les entreprises engagées utilisent des chevaux, comme cela a été fait à Thônex.

M^{me} Paquet-Vannier répond que cet aspect n'est pas précisé dans le cahier des charges, elle observe que les entreprises proposent elles-mêmes cette option pour des raisons de praticabilité du terrain.

Une commissaire demande quel est le développement des plantes envahissantes, et quelle est la collaboration avec le Canton et les entités tierces.

M^{me} Paquet-Vannier répond que la Ville travaille principalement avec le Canton, et les interventions sont réalisées en commun sur des secteurs donnés. Elle ajoute qu'une veille sanitaire est organisée dans le domaine.

M. Oertli ajoute que le suivi est absolu dans les parcs au travers du Service des espaces verts (SEVE). Il signale que si le contrôle est perdu, la situation est d'emblée irrattrapable. Il convient donc d'être très vigilant.

Une commissaire évoque la maladie des champignons et demande si cela est un phénomène récent. Elle se demande également si ce phénomène augmente.

M^{me} Paquet-Vannier répond qu'il y a constamment des champignons dans les milieux naturels. Elle explique que c'est la vigueur de l'arbre qui permet en fin de compte de résister à l'attaque du champignon. Il est nécessaire d'éviter les blessures sur les arbres pour limiter la prolifération des champignons.

Répartition des coûts par site

Les coûts mentionnés sont basés sur les prix unitaires moyens appliqués à des surfaces et volumes de travaux estimés dans le plan de gestion. Pour chaque chantier lancé, un métré des surfaces et/ou un marquage des arbres concernés sera effectué en amont et sera validé par la Direction générale de la nature et du paysage (martelage).

Estimation des coûts

Honoraires

Ingénieurs, spécialistes forestiers, labellisation	181 000
	Sous-total 181 000

Travaux

Bois des Frères	80 000
Bois de la Bâtie	230 000
Bois de Châtillon	84 000
La Grande-Fin (Vessy)	227 000
Sentier des Falaises	30 000

Proposition: plan de gestion des forêts

Cayla	15 000
Bout-du-Monde	60 000
Calandrini	23 000
Mission d'Italie	13 000
Nant de Trainant	17 000
Promeneur-Solitaire	12 000
Sellières	7 000
Verseuse	17 000
Route de Peney	6 000
Pré-Picot	6 000
Sentier de Sous-Terre	3 000
Tous massifs (sécurisation des infrastructures)	40 000
	Sous-total 870 000
Information et communication (arrondi) 1%	8 700
Coût total des travaux hors taxes	1 059 700
Frais financiers (TVA 8%)	84 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 144 400
+ Intérêts intercalaires	57 900
III. Sous-total (arrondi)	1 202 300
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	1 202 300
V. A déduire:	
Subvention par la Confédération	100 000
Total net du crédit demandé TTC	1 102 300

La présidente passe au vote de la proposition PR-1128 sur le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève. Elle est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (1 EàG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 3 S, 1 Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Maria Casares, rapporteuse (S). En quelques mots, la proposition PR-1128 prévoit une intervention pour vitaliser les forêts de la Ville de Genève. Cela peut paraître paradoxal et on me dira que la Ville devrait se suffire à elle-même... Cependant, en matière de forêts, le contexte urbain est particulier. L'intervention humaine est nécessaire, car la gestion durable des forêts urbaines exige des travaux pour prévenir certains dangers naturels; si des arbres sont malades et que leurs branches risquent de tomber, l'intervention des jardiniers de la Ville de Genève permet d'éviter des problèmes et des accidents. De plus, certaines espèces très envahissantes peuvent en étouffer d'autres et s'avérer nuisibles pour leur vitalité.

Voilà quelques exemples des interventions nécessaires dont nous avons été informés lors des auditions en commission de l'aménagement et de l'environne-

ment. Il y en a eu deux, et la commission a travaillé assez rapidement. Nous avons également appris par les services de M. Barazzone que la Ville possédait 70 hectares de forêts urbaines, principalement situées au bois des Frères, au bois de la Bâtie et au bois de Châtillon. La proposition PR-1128 a été votée à l'unanimité des commissaires présents, c'est-à-dire par 13 personnes.

Le président. Nous avons reçu une recommandation du groupe socialiste signée par M^{me} Casares et M. Carasso, qui a été distribuée aux chefs de groupe. Elle est formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'il transmette pour chaque année de réalisation un rapport détaillé sur l'avancement et le descriptif des travaux, ainsi que le détail des revenus susceptibles d'être engagés durant ces quatre prochaines années.

Premier débat

M. Pierre Gauthier (EàG). Nous soutiendrons la proposition PR-1128. Cependant, lors des débats de commission, nous avons soulevé le problème des espaces vides sous le bois de la Bâtie. Il s'agit de deux champignonnières et d'un espace creusé sous la colline que l'on a appelé «les grottes du Cardinal», car il a servi pendant quelques années de dépôt à la brasserie Cardinal; abandonnées par la suite, ces grottes sont à présent murées. Même si cela n'a qu'un lointain rapport avec la proposition PR-1128, je signale que nous déposerons un projet pour les réhabiliter afin d'en faire un lieu multiculturel. D'une part, nous jugeons absolument indispensable de sécuriser les lieux car, d'après des rapports qui nous ont été remis, il pourrait y avoir un risque d'effondrement de certaines parois; d'autre part, il nous semble inutile de laisser à l'abandon un espace qui pourrait servir à des associations, notamment culturelles.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts soutiendront évidemment la proposition PR-1128 du Conseil administratif. Nous nous réjouissons que le Conseil municipal commence à prendre conscience de l'importance de la forêt non pas seulement hors des villes, mais aussi en ville. En effet, elle joue un rôle non seulement pour le paysage, les loisirs et la convivialité, mais aussi contre le réchauffement climatique et la pollution. Malheureusement, les forêts urbaines ont trop souvent été maltraitées – et elles continuent à l'être, victimes de la pollution chronique de nos

Proposition: plan de gestion des forêts

cités et de la pollution routière. Il nous semble important, aujourd'hui, d'inverser la tendance – dans la mesure du possible – et d'accroître la présence de la forêt dans nos villes, là où faire se peut.

Monsieur le président, vous transmettez au magistrat Barazzone que nous voulons accentuer la politique défendue dans cette proposition – et nous espérons que ce sera fait. Nous voterons également la recommandation présentée par le Parti socialiste, car nous souhaitons recevoir régulièrement des rapports nous permettant de constater que cette politique est réellement mise en œuvre et soutenue par le Conseil administratif.

Malgré ce qui a été dit en commission sur la nécessité d'avoir un ou des postes supplémentaires dans ce domaine et même si cette question est un peu prématurée, il n'en demeure pas moins que nous devrions nous pencher sur la nécessité de renforcer cette politique publique. La Ville de Genève doit intégrer dans son quotidien non seulement la gestion des arbres, mais aussi celle de la forêt sur son périmètre urbain. Je le répète, les Verts soutiendront la proposition PR-1128 du Conseil administratif et la recommandation présentée tout à l'heure par le Parti socialiste.

M^{me} Maria Casares (S). Le Parti socialiste soutiendra la proposition PR-1128 du Conseil administratif, car nous pensons que la remise en état des forêts est une nécessité – également du point de vue de la sécurité des promeneurs. Pour nous, il est indispensable de contrôler ce qui se passe avec les forêts urbaines et de valoriser ces espaces conviviaux où des familles vont pique-niquer et se détendre. Nous voterons donc oui, comme nous l'avons fait en commission.

Toutefois, nous souscrivons aussi aux propos de M. Alfonso tout à l'heure. C'est pour cela que le Parti socialiste a déposé sa recommandation: nous voulons suivre de très près l'avancement des travaux, les nouvelles idées qui pourraient émaner de la commission ou d'autres projets du Conseil municipal éventuellement formulés sous forme de motions. De plus, cette recommandation montre que nous nous intéressons à développer des postes de travail permettant d'engager des spécialistes des forêts pour intervenir directement, car la gestion des forêts urbaines est un service public. Or, pour le Parti socialiste, les services publics sont importants.

Je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter notre recommandation.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, l'Union démocratique du centre votera la proposition PR-1128. Nous remercions M. Barazzone de s'être penché sur cette problématique – tout en relevant que, d'après nous, cela aurait déjà dû

être fait il y a quelques années... On pourrait faire un parallèle avec la rénovation du Musée d'art et d'histoire, puisque nous sommes en période de votations, je ne raterai pas l'occasion de m'y référer! Le ou les précédents Conseils administratifs ont gentiment délaissé certains de leurs biens – qu'il s'agisse d'immobilier ou de forêts – et maintenant l'exécutif nous soumet des demandes de crédits astronomiques pour pallier la situation! Astronomique, le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire l'est assurément... tout comme la proposition PR-1128, même si nous nous engageons ici à financer des travaux qui s'étaleront sur dix ans.

Nous comprenons parfaitement le but de cette proposition et le montant du crédit demandé. En outre, il est clairement indiqué que nous toucherons 100 000 francs de la Confédération; la somme totale versée par la Ville ne s'élèvera donc pas à 1 202 300 francs, mais à 1 102 300 francs, comme indiqué dans l'intitulé de la proposition. C'est la première remarque que je souhaitais faire.

J'en ai une deuxième; elle concerne ce papier qu'on a mis sous nos yeux ébahis, où il n'est pas question d'amendement mais de recommandation. Sur ce point, je me tourne vers M. le président du Conseil municipal pour savoir quel poids cela peut avoir selon le règlement du Conseil municipal. Que voterons-nous réellement? Je ferai remarquer à mes collègues qu'une recommandation dépend finalement du bon plaisir de l'exécutif, qui peut l'accepter plus ou moins... Je ne comprends pas pourquoi ses auteurs ne sont pas allés jusqu'au bout de leur démarche.

Le premier paragraphe du papier que nous avons reçu signale clairement qu'il s'agit de modifier la proposition PR-1128. Quant au contenu du deuxième paragraphe, je signale que nous avons toute liberté de poser les mêmes questions lors de la discussion sur les comptes. Je me demande donc ce qu'il en est de cette recommandation et j'attends des explications sur sa portée; à mes yeux, elle n'en a aucune, mais je me trompe peut-être... Que s'agit-il de voter là? Est-ce prévu dans le règlement du Conseil municipal?

Le président. Si je comprends bien, votre question porte sur la recommandation?

M. Eric Bertinat. Oui, par rapport au règlement du Conseil municipal.

Le président. On me dit que le dépôt d'une recommandation en séance plénière n'est pas prévu dans notre règlement. J'apprends à l'instant, à ma grande surprise, que les recommandations acceptées en commission sont simplement transmises aux chefs de service concernés.

M. Eric Bertinat. On n'a pas besoin de voter celle-là, alors!

Le président. C'est la hiérarchie du Secrétariat du Conseil municipal qui a établi cette règle. Nous devrions aborder ce point à la commission du règlement, car il est effectivement assez troublant de faire voter au plénum quelque chose qui n'existe pas dans ledit règlement!

M. Eric Bertinat. Par conséquent, Monsieur le président, comprenons-nous bien: il n'y a pas lieu de voter sur quelque chose qui n'existe pas!

Le président. Nous voterons quand même sur cette recommandation, selon les us et coutumes du Conseil municipal. Si elle est acceptée, elle sera transmise aux chefs de service et aux directeurs de département. Vous souhaitez ajouter quelque chose, M. Barazzone?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je me permets de prendre la parole sur ce point précis. Etant donné que nous sommes face à un problème de légalité dont la résolution risque de prendre du temps, je propose la chose suivante, Mesdames et Messieurs: je m'engage – cela figurera au *Mémorial* – à vous présenter un rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève. Je le ferai non pas chaque année, car cela me paraît compliqué en raison du fait que les travaux sont généralement effectués durant l'hiver, mais tous les deux ans. Ainsi, je présenterai dans deux ans à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui a voté la proposition PR-1128 le bilan des travaux déjà entrepris et ceux qui restent à faire.

Cette solution pratique vous permettrait peut-être de ne pas voter la recommandation du Parti socialiste et d'éviter ainsi de vous battre sur des questions juridiques. Je prends cet engagement et je le ferai noter par mon secrétariat. La personne chargée de gérer les travaux dans la forêt rédigera un rapport à l'intention du Conseil municipal que je lui transmettrai. Je ne sais pas si cet arrangement peut vous satisfaire mais, en tout cas, il aurait la même valeur que la recommandation que vous souhaitiez voter.

Le président. Monsieur Bertinat, je vous signale un détail complémentaire. L'article 80 du règlement du Conseil municipal prévoit ce qui suit: «A l'issue des travaux, le président ou la présidente de commission met au vote le renvoi au Conseil administratif éventuellement assorti de recommandations.» Celles-ci

sont donc prévues dans le cadre des travaux de commission. Cependant, le dépôt d'une recommandation en séance plénière est effectivement quelque chose de nouveau – mais je n'en suis pas à la première nouveauté par rapport au règlement, depuis le début de ma présidence...

Nous nous pencherons là-dessus à la prochaine réunion du bureau, voire en commission du règlement, car je suis assez surpris de devoir mettre aux voix quelque chose qui n'est pas prévu par notre règlement. Pour cette fois, nous suivrons les us et coutumes du plénum et, par la suite, nous verrons bien comment régler ce genre de problèmes.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Il est bien agréable, en commission, de se retrouver tous d'accord pour défendre les intérêts des uns et des autres – surtout ceux de la population! La forêt en milieu urbain a plusieurs fonctions, dont l'accueil du public et le développement durable. C'est un grand plaisir de constater que ce souci écologique devient une préoccupation commune à tous les partis, même si au début c'était surtout les Verts qui pensaient au développement durable. Je citerai encore la préservation des sols et des cours d'eau – notamment l'Arve et le Rhône – et tout l'aspect biologique qui recouvre la préservation de la nature et des différentes espèces.

Nous pouvons établir plusieurs constats sur l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui. Tout d'abord, la densification urbaine est croissante: Genève est l'une des villes les plus denses d'Europe, avec 12 000 habitants par km² contre 4000 à Zurich et 3000 à Lausanne. Les espaces verts sont des poumons de verdure au milieu du béton, bien entendu, mais les forêts urbaines servent aussi à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, puisque les arbres et la végétation fixent le gaz carbonique émis par les activités humaines.

Mesdames et Messieurs, pour ne pas monopoliser la parole trop longtemps, j'arrêterai là cette liste des avantages de la forêt en milieu urbain. Le Parti démocrate-chrétien est très heureux de soutenir la proposition PR-1128.

M^{me} Patricia Richard (LR). Je ferai court et efficace: comme en commission, le Parti libéral-radical votera évidemment la proposition PR-1128. En revanche, il refusera la recommandation socialiste car, de toute façon, les magistrats peuvent à tout moment nous faire des commentaires en commission sur les travaux engagés; M. Barazzone s'y est engagé. Il l'a déjà fait précédemment à d'autres occasions et nous continuerons donc à lui faire confiance, car il a prouvé – jusqu'à présent – qu'il en était digne.

Proposition: plan de gestion des forêts

M^{me} Maria Casares (S). Je reprends la parole non pas en tant que rapporteuse, mais comme représentante du Parti socialiste, afin d'expliquer ce qui nous a poussés à rédiger cette recommandation. Au début, nous voulions déposer un amendement. Il s'agissait en fait, dans un esprit constructif de bonne collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, de donner un signal au magistrat pour qu'il nous fournisse des informations nous permettant de suivre l'avancement des travaux. Le Parti socialiste prend bonne note du fait que M. Barazzone s'est engagé ce soir à nous présenter un rapport au bout de deux ans. C'est un bon compromis, mais nous tenons quand même à maintenir notre recommandation. Comme l'a dit le président, l'usage le permet dans cette enceinte.

M. Pascal Holenweg (S). Je reviens sur l'interrogation de M. Bertinat. La valeur d'une recommandation équivaut grosso modo – si elle est votée par le plénum – à celle d'une résolution. Elle exprime un avis du Conseil municipal dont le Conseil administratif et les services font rigoureusement ce qu'ils veulent. Si une recommandation n'est pas votée par le plénum mais simplement ajoutée au texte du rapport de commission, elle n'est plus qu'une recommandation de ceux qui l'ont proposée – en l'occurrence, le groupe socialiste. Or, il nous paraît important que cette recommandation précise concernant la proposition PR-1128 soit validée par l'ensemble du Conseil municipal, afin que celui-ci la transmette en tant qu'instance à l'exécutif. Sinon, elle n'émanerait que de 19 conseillers municipaux et serait une espèce de décision de caucus n'engageant que ses auteurs.

La pratique rappelée tout à l'heure qui consiste à faire voter des recommandations donne à ces dernières un peu plus de valeur que l'état d'âme d'un seul groupe – ici le groupe socialiste. Si nous demandons au plénum de voter notre recommandation, c'est pour qu'il la fasse sienne. Sinon, elle restera le fait des seuls socialistes, alors qu'il nous paraît important qu'elle émane du Conseil municipal dans son ensemble. Son acceptation n'engage que le Conseil municipal qui la vote et ne lie nullement le Conseil administratif – pas plus que toutes les recommandations que nous avons votées depuis que cette possibilité existe.

S'il faut vraiment préciser ce point dans le règlement du Conseil municipal, on peut y consacrer une séance de la commission du règlement... Ces séances-là sont toujours extrêmement intéressantes! Si quelqu'un – ce ne sera pas moi – veut proposer d'ajouter encore un article à notre règlement, eh bien, on le fera...

Mais je tiens à rassurer M. Bertinat: notre recommandation concernant la proposition PR-1128 n'implique aucune dépense ni aucune action, elle exprime simplement un désir du Conseil municipal. Et il est parfois bon que nos désirs soient satisfaits – politiquement parlant, je veux dire...

M. Eric Bertinat (UDC). Je suis désolé d'insister sur ce qui pourrait sembler un détail, mais je me méfie de tout surcroît d'imagination au sein de ce délibératif... Premièrement, j'aimerais savoir quel article du règlement du Conseil municipal prévoit le vote d'une recommandation en séance plénière. A mon avis, il n'y en a aucun! Deuxièmement, le papier qui nous a été distribué tout à l'heure est adressé aux chefs de groupe. Seront-ils les seuls à voter sur la recommandation? Ce n'est pas du tout clair, votre truc, Mesdames et Messieurs les socialistes! Utilisez le règlement tel qu'il est conçu! Nous venons de le réviser et nous avons adopté sa nouvelle mouture au mois de décembre dernier, sauf erreur. Alors, ne venez pas avec des bizarreries papilles, je vous répète que ce n'est pas clair du tout!

Le président. Monsieur Bertinat, c'est le Secrétariat du Conseil municipal qui a décidé de distribuer la photocopie de ce document aux seuls chefs de groupe, pas ses auteurs eux-mêmes.

M. Eric Bertinat. Si je veux déposer un amendement, je prends un formulaire. Mais ce papier-là ne vient de nulle part! J'aimerais bien qu'on respecte le règlement, Monsieur le président, ainsi on saura où on va. C'est votre rôle, je suis désolé de vous le rappeler.

Le président. Vous faites bien de le rappeler, Monsieur Bertinat. En effet, nous sommes ici pour respecter des règlements et des lois. Monsieur Holenweg, je vous écoute d'une oreille très attentive, puisque vous êtes un éminent spécialiste du règlement du Conseil municipal – mais là, vous nous dites en fait que ce que nous nous apprêtons à voter ne mange pas de pain! Je vous assure qu'en tant que président de la commission du règlement je mettrai ce point à l'ordre du jour, car soit la recommandation en tant que telle existe comme objet à soumettre au vote, soit on n'en vote tout simplement pas dans cette enceinte!

Je précise également que l'article 80 du règlement dont j'ai cité un extrait tout à l'heure ne concerne que la commission des pétitions et pas les autres! Les dispositions sur le vote des recommandations sont donc encore plus restrictives... Je verrai avec le bureau ce qu'il conviendra de faire lors du vote de la proposition PR-1128 tout à l'heure. Soit ce sera la dernière fois que nous ferons voter une recommandation en séance plénière, soit nous ne la mettrons même pas aux voix.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). J'aimerais simplement dire que le Mouvement citoyens genevois soutiendra la proposition PR-1128, car il approuve l'amélioration des «forêts» de la Ville de Genève.

Proposition: plan de gestion des forêts

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, je vous suggère de faire voter cette recommandation en tant que telle, comme on l'a fait jusqu'à présent et pour la dernière fois. Sinon, nous devons la transformer en amendement, ce qui lui donnera un poids que nous ne voulions pas au départ. En effet, sous la forme d'un amendement elle deviendrait une décision du Conseil municipal. Or, nous souhaitons seulement adresser une recommandation au Conseil administratif. J'insiste: on peut toujours transformer une recommandation en amendement, mais ça lui donne une autre valeur – et, dans le cas présent, ce n'est pas ce que nous voulions.

Il s'agit simplement d'exprimer un désir qui n'est pas exécutoire. Connaissant le profond respect que le Conseil administratif porte au Conseil municipal et à ses décisions, il en tiendra sûrement compte... Mais si vous ne voulez pas soumettre notre recommandation au vote, Monsieur le président, nous en ferons un amendement – ce qui compliquera d'autant plus la procédure qu'elle pourra donner lieu à un troisième débat sur ce point précis!

Le président. Monsieur Holenweg, la décision du bureau est prise: histoire d'éviter les polémiques inutiles, nous ne ferons pas voter votre recommandation car cette modalité n'existe pas dans le règlement du Conseil municipal. Soit vous la transformez en amendement...

M. Pascal Holenweg. Non, faites-la voter! Sinon, nous la transformerons en amendement!

Le président. Nous avons décidé de ne pas la mettre aux voix. Si vous voulez la transformer en amendement, c'est votre droit.

M^{me} Maria Casares (S). Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit tout à l'heure. C'est dans un esprit constructif que nous avons déposé cette recommandation. Vous transmettez à M. Bertinat, Monsieur le président, que s'il regarde bien le document distribué aux chefs de groupe il verra que nous l'avions initialement appelé «amendement». J'ai tracé ce mot de ma main pour le remplacer par «recommandation», car notre chef de groupe M. Grégoire Carasso et moi-même avons jugé plus constructif de faire une recommandation. M. Bertinat pinaille pour rien du tout! Alors que la proposition PR-1128 devait être votée très rapidement, il en fait une polémique!

Je ne comprends pas pourquoi il est tout à coup si important à ses yeux de respecter le règlement du Conseil municipal, alors que son groupe a parfois adopté

des positions et émis des propositions qui n'étaient pas tout à fait conformes à ce même règlement. Je ne veux ni polémiquer ni m'énerver, car cela ne sert à rien, mais je trouve cette émulsion un peu stérile!

Par ailleurs, je demande concrètement que notre recommandation soit transformée en amendement. Je ne recopierai pas ce que j'ai déjà écrit...

Le président. Justement, Madame, c'est ce que je voulais vous demander: voulez-vous transformer votre recommandation en amendement? Cela éviterait les polémiques de part et d'autre.

M^{me} Maria Casares. Le Parti socialiste dépose un amendement qui consiste à ajouter à la délibération de la proposition PR-1128 un article 4 nouveau formulé comme suit:

Projet d'amendement

Art. 4. – Il est prévu pour chaque année de réalisation un rapport détaillé sur l'avancement et le descriptif des travaux, ainsi que le détail des revenus susceptibles d'être engagés durant ces quatre prochaines années.

Le président. C'est bon, on change donc la recommandation en amendement!

M. Pierre Gauthier (EàG). J'ai entendu tout à l'heure le conseiller administratif concerné, M. Barazzone, s'engager devant le plénum à présenter tous les deux ans un rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève. On peut évidemment douter de sa parole – surtout quand il profite de sa position dominante pour s'immiscer parfois dans des questions électorales – mais là n'est pas la question.

Je rappelle à mon tour que, lors de la discussion sur les comptes, tous les conseillers municipaux sont libres de demander au magistrat en charge de tel ou tel dossier des explications au sujet de l'utilisation des deniers publics par ses services.

Quant à savoir s'il s'agit ici d'une recommandation ou d'un amendement, ce débat est complètement hallucinant! Franchement, on perd beaucoup de temps alors que la démarche est d'une simplicité toute municipale: demandons des explications lorsque nous discuterons des comptes!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Après ce débat sur la recommandation socialiste, j'aimerais revenir à l'essentiel. Nous avons la chance d'habiter une ville magnifique, mais qui est l'une des plus denses d'Europe. En effet, Genève compte 12 000 habitants par km², alors que Zurich en a 4000 et Lausanne 3000. C'est dire à quel point l'urbanisation et la densification – donc le béton, par extension – prennent une place prépondérante dans notre quotidien. Ce n'est pas critiquable en soi, cependant nous devons réfléchir à l'avenir et prendre conscience de la chance inouïe que nous avons de disposer, en plein cœur de notre ville, de 70 hectares de forêt.

Cela permet à la population de se délasser et à la biodiversité de se développer, mais les forêts urbaines améliorent également la qualité de l'air et réduisent la pollution atmosphérique, car les arbres fixent les particules fines. Je crois que c'est important, les pics de pollution étant de plus en plus fréquents.

Comme l'a souligné M. Bertinat, la forêt urbaine genevoise a été quelque peu délaissée par le passé. Je crois, avec mes collègues du Conseil administratif, qu'il est extrêmement important de l'entretenir. Grâce à la proposition PR-1128, Mesdames et Messieurs, vous sauvez la forêt en ville de Genève – et je pèse mes mots! Quelqu'un a dit tout à l'heure que l'on ne s'attendrait pas à ce que la forêt ait besoin d'une intervention humaine pour vivre... Mais si on laisse se développer certains arbres, d'autres ne parviendront pas à pousser faute de lumière. Il s'agit donc vraiment d'agir. Nous planterons davantage d'arbres et nous ferons des travaux à la lisière des falaises, notamment à côté des voies des Chemins de fer fédéraux (CFF). Dans cette perspective, je remercie infiniment la commission de l'aménagement et de l'environnement d'avoir accepté la proposition PR-1128 à l'unanimité.

J'en reviens maintenant au dilemme entre recommandation et amendement. On l'a dit, une recommandation déposée en séance plénière, c'est très nouveau! Quoi qu'il en soit, la présentation d'un rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève ne me poserait aucun problème. Je propose même de faire un rapport ad hoc, au lieu d'intégrer ces informations au rapport d'activité du département où figure tout ce qui est réalisé chaque année.

Cependant, une partie de la demande formulée dans la recommandation ou l'amendement socialiste demeure peu compréhensible à mes yeux. Il s'agit du «détail des revenus susceptibles d'être engagés durant ces quatre prochaines années». Nous pourrions revendre du bois – mais pas dans un an ou deux! On met souvent plusieurs années à écouler le bois, je ne suis donc pas sûr de pouvoir répondre à cette jonction-là.

Toujours est-il que pour ce qui est du «rapport détaillé sur l'avancement et le descriptif des travaux», si le plénum entend voter cette recommandation ou cet amendement, je suggère à ses auteurs de remplacer la mention «pour chaque

année» par «tous les deux ans». Je le répète une fois encore, nous avons besoin d'un peu de temps. Cela ne changera pas grand-chose pour le Conseil municipal d'attendre une année de plus, car les travaux commenceront l'année prochaine – en hiver, normalement – et se poursuivront l'année suivante. Comme l'hiver est toujours à cheval sur deux années civiles, je propose de présenter mon rapport tous les deux ans, de manière à ce que vous ayez les informations que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs.

Cette recommandation n'est pas du tout essentielle, puisque j'en prends l'engagement devant vous – j'espère que cela suffit! Si vous avez vraiment envie de la voter, faites-le, mais modifiez-la d'abord en précisant le rythme bisannuel du rapport du Conseil administratif. Je rappelle par ailleurs que la rédaction d'un rapport demande du travail; par conséquent, les collaborateurs du Service des espaces verts (SEVE) qui en seront chargés ne pourront pas s'occuper d'autre chose en même temps. De plus, je ne suis pas sûr qu'il faille cumuler la pape-rasse... Les rapports sont souvent émis sur papier, or qui dit papier dit arbres coupés! Il ne me semble pas que cela corresponde à l'objectif visé.

Enfin, j'aimerais corriger un argument avancé tout à l'heure par l'ancien chef de groupe des Verts, M. Gomez. (*Remarque de M. Gomez.*) Qui est chef de groupe des Verts? M^{me} Burger? Je ne sais plus. Ah, on me dit que c'est M^{me} Theubet! Vous voyez, je suis complètement à côté de la plaque! Mais vous avez à peu près tous été chef de groupe, non? Je m'y perds... Bref, sachez en tout cas que ce que vous avez dit n'est pas vrai, Monsieur Gomez.

En effet, le SEVE a des spécialistes qui s'occupent des arbres, une équipe se consacre spécifiquement à ces questions – qu'il s'agisse des arbres situés sur le domaine public ou des travaux effectués dans la forêt. M^{me} Caroline Paquet, l'une des dendrologues les plus spécialisées de Suisse – nous avons la chance de bénéficier de ses compétences –, est à la tête d'une équipe du SEVE qui s'occupe des arbres genevois de manière merveilleuse et qui souhaite vraiment les sauver de leur funeste destin chaque fois que c'est possible. Il est donc totalement faux de prétendre que la Ville n'emploie pas de spécialiste des arbres.

Si nous devons effectuer maintenant des travaux plus importants qui ne sont pas réalisables à l'interne, c'est parce que la forêt urbaine a été délaissée pendant des années. Je le répète à l'intention de la gauche municipale. Elle nous dit que ce service a besoin de davantage de postes, mais la commission du personnel ne nous en a pas réclamé et il n'y a pas d'heures supplémentaires. Nous avons les moyens, à l'interne, de nos ambitions. Si tel ne devait plus être le cas et si le cadre budgétaire le permet, le Conseil administratif demandera au Conseil municipal des postes supplémentaires pour le SEVE. Mais cessez de prétendre que le SEVE n'a pas les moyens de travailler et qu'il n'emploie pas les spécialistes nécessaires, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche! C'est faire insulte aux collabora-

Proposition: plan de gestion des forêts

teurs de ce service, qui travaillent d'arrache-pied pour préserver ou même sauver la forêt et pour continuer la végétalisation de la ville.

Je remercie encore la commission de l'aménagement et de l'environnement d'avoir voté à l'unanimité la proposition PR-1128. Je suggère au plénum de refuser la recommandation socialiste – à moins que ses auteurs ne veuillent bien modifier la fréquence du rapport du Conseil administratif en la fixant à deux ans, comme je l'ai demandé.

M^{me} Maria Casares (S). Le Parti socialiste est vraiment très content de recevoir du magistrat en séance plénière des informations que nous n'avons pas eues en commission! Vous dites, Monsieur Barazzone, que la commission du personnel du SEVE n'a pas demandé de postes de travail supplémentaires... Mais on ne lui a pas posé de question dans ce sens! Il est évident qu'elle a été prise au dépourvu par la proposition PR-1128 du Conseil administratif, au sujet de laquelle elle n'avait pas été consultée préalablement. Je tenais à rectifier ce point.

J'ajoute que, toujours dans un esprit constructif, le Parti socialiste est d'accord de modifier son amendement pour que le rapport du Conseil administratif sur la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève soit bisannuel et non pas annuel.

Le président. Il ne suffit pas de l'annoncer, Madame Casares, il faut le stipuler par écrit! En effet, le bureau doit distribuer aux chefs de groupe l'amendement tel qu'il sera mis aux voix. Eh oui...

M. Alfonso Gomez (Ve). J'informe le magistrat Barazzone que notre cheffe de groupe est M^{me} Theubet, qui est malheureusement absente aujourd'hui; pour ma part, je ne suis que conseiller municipal.

J'en viens maintenant aux prétendues insultes que j'aurais proférées à l'encontre des employés du SEVE... Ce n'est pas des insultes, je ne faisais que lire le rapport PR-1128 A, Monsieur le magistrat! Vous avez vous-même confirmé les propos du conseiller municipal M. Bertinat en admettant que les forêts urbaines avaient été délaissées par le ou les Conseils administratifs précédents... Je ne sais pas si vous les mettiez au pluriel. En tout cas, M. Maudet était en charge de ce dossier qui a été négligé. Je vous suis donc reconnaissant de prendre ce problème à bras-le-corps aujourd'hui, Monsieur Barazzone.

Il n'empêche que la tâche des forestiers est confiée à l'extérieur, car «les ressources manquent par ailleurs». M. Oertli l'a précisé en commission et ses propos

figurent dans le rapport. J'imagine que vous l'avez lu, Monsieur le magistrat... Il a justifié cela par le fait que le travail est concentré sur une durée déterminée de l'année, principalement en hiver. Si vous m'avez bien écouté – je suis sûr que c'est le cas – j'ai attiré votre attention sur la nécessité de ne pas reproduire les erreurs du passé, c'est-à-dire de ne pas délaisser la politique publique d'entretien des forêts urbaines.

Le groupe des Verts insiste depuis longtemps sur le fait que ce doit être une priorité, vous l'avez dit également. Dans ce contexte, nous nous étonnons que vous refusiez *sine die* tout renforcement éventuel du SEVE qui soulignerait le caractère prioritaire de cette politique publique. Je ne vous le demande ni pour aujourd'hui ni pour demain matin, Monsieur Barazzone, mais nous serons attentifs à ce que votre département consacre les ressources nécessaires à ce que nous considérons, nous les Verts, comme une priorité en matière de politique publique environnementale.

M. Pierre Gauthier (EàG). Les propos de M. Barazzone concernant la problématique du SEVE m'obligent à le contredire. Je le fais contre mon gré, je ne l'insulte pas! Je m'exprime toujours avec respect, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans cette enceinte.

La commission du personnel du SEVE n'est pas élue par le personnel, elle est nommée. Ce sont ses représentants eux-mêmes qui nous l'ont signalé. Ils nous ont appris aussi que, s'il n'est pas possible de faire des heures supplémentaires dans ce service, c'est parce que, en cas d'extension d'horaire d'un ou de plusieurs de ses employés, leurs heures sont immédiatement compensées en vacances ou en congé le lendemain ou le surlendemain. Le SEVE ne peut donc en aucun cas comptabiliser des heures supplémentaires à la fin de l'année, ce qui fait dire à ce cher magistrat qu'il n'a pas besoin de postes supplémentaires, puisque le personnel actuel ne fait jamais d'heures supplémentaires... C'est une pirouette intellectuelle inacceptable qui ne correspond pas à la réalité.

D'ailleurs, le mot d'ordre donné aux employés du SEVE chargés d'entretenir les espaces verts est le suivant: «Faites ce que vous pouvez, mais n'en faites pas plus.» Les surfaces à entretenir étant en constante augmentation, soit on confie les tâches supplémentaires à l'extérieur, comme le rappelait M. Gomez, soit on n'y fait plus ce que l'on y faisait auparavant – plantation de fleurs ou autres. On appelle cette mise en friche la «gestion différenciée»... Le terme est joli, mais ce sont quand même des friches!

Je pense qu'il fallait rétablir la réalité des faits. Ce sont les employés du SEVE qui nous transmettent ces informations et je crois qu'ils sont bien plus à même que nous de déterminer ce qui est réel et ce qui ne l'est pas. Ils savent parfaitement ce qui leur arrive et ce qu'ils font. Il y a donc bel et bien un problème

Proposition: plan de gestion des forêts

de sous-effectifs au SEVE, voire un problème d'organisation – cela peut se discuter – qui entraîne une externalisation *de facto* de certaines tâches. Ce n'est pas normal, car ainsi on appauvrit un service public au profit d'autres entités. Voilà ce qu'il me semblait important de transmettre au plénum de la part des employés du SEVE, qui nous en parlent depuis quatre ans que je siége dans ce parlement.

M. Eric Bertinat (UDC). Visiblement, on a quitté le parc d'attractions pour revenir à un débat plus sérieux au sein de ce délibératif, puisque les socialistes ont décidé – si j'ai bien compris – de transformer leur recommandation en amendement. Le règlement du Conseil municipal prévoyant que l'on puisse débattre des amendements dès le premier débat, j'aimerais savoir si celui-là se compose des deux paragraphes figurant sur le papier que nous avons reçu ou seulement du deuxième. On ne sait pas sur quoi on discute exactement! Je demande donc qu'il soit donné lecture de cet amendement, afin que nous puissions intervenir pour donner notre opinion.

Le président. Nous avons clarifié la procédure avec le groupe socialiste, Monsieur Bertinat. Il a formulé un nouvel amendement où j'espère que tout est clair et net, nous sommes en train de le distribuer. Cela dit, vous avez eu tout à fait raison de rappeler que nous devons suivre le règlement du Conseil municipal et non de simples coutumes, je suis le premier à en être convaincu. Je lis donc l'amendement socialiste dans sa version finale, qui consiste à ajouter à la délibération de la proposition PR-1128 l'article 4 nouveau suivant:

Projet d'amendement

Art. 4. – Il est prévu tous les deux ans de réaliser un rapport détaillé sur l'avancement et le descriptif des travaux, ainsi que le détail des revenus susceptibles d'être engagés durant ces quatre prochaines années.

Etes-vous au clair, à présent, Monsieur Bertinat?

M. Eric Bertinat (UDC). A peu près. Si j'ai bien compris, le vote de cet amendement porte uniquement sur le nouvel article 4.

Le président. Exactement.

M. Eric Bertinat. J'aimerais attirer l'attention de mes collègues – plutôt ceux de droite, vu la posture des auteurs de l'amendement – sur un point précis. Il se trouve que nous avons tous été d'accord – y compris les Verts, les socialistes et les représentants d'Ensemble à gauche – de soutenir la proposition PR-1128 en commission de l'aménagement et de l'environnement. Pourtant, les socialistes émettent ici une demande que l'on peut juger suspicieuse, M. Barazzone ayant affirmé qu'il était prêt à livrer de lui-même les renseignements demandés. Elle est d'autant plus suspicieuse que, comme je l'ai dit précédemment, il suffit de poser ce genre de questions lors de la discussion sur les comptes pour obtenir des réponses. Je suis donc obligé de constater que l'amendement déposé par le Parti socialiste relève d'une posture politique à l'encontre d'un magistrat qui n'est pas de gauche et j'invite vivement ce plénum à le refuser.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Bertinat m'ôte les mots de la bouche! Nous avons affaire ici à une excellente proposition votée à l'unanimité en commission, et voilà qu'avant même d'entreprendre la gestion des forêts et de les laisser pousser, comme le propose le magistrat, on vient lui chercher des poux dans la tête en demandant des rapports d'évaluation. Le plan d'action n'est même pas encore mis en œuvre! C'est vraiment chercher la petite bête! Je sais bien que, depuis le dernier débat budgétaire, le Parti socialiste s'attaque au Parti démocrate-chrétien et à son magistrat, mais je trouve que cela devient un peu caricatural. Il faudrait que vous retrouviez votre bon sens, Mesdames et Messieurs les socialistes! Sinon, je ne sais pas où on va!

Si vous voulez des rapports sur tout avant même que les actions ne soient entreprises, nous n'arriverons pas à nous entendre! Je crois que les gens nous ont élus pour que nous trouvions de bonnes solutions en faveur de l'évolution de la société, entre autres en matière de gestion des forêts. Par conséquent, revenons sur terre et sachons raison garder: Mesdames et Messieurs les socialistes, retirez cette recommandation qui est vraiment très caricaturale!

Des voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Burger, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (Ve). J'interviendrai ici non pas comme représentante du groupe des Verts, mais en tant que présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour rappeler deux points.

Premièrement, on n'arrête pas de nous dire que cette recommandation ou cet amendement – quelle que soit sa forme – est inutile, puisque nous pouvons poser toutes les questions que nous voulons lors de la discussion sur les comptes. A cet

Proposition: plan de gestion des forêts

égard, je signale aux partis de droite qu'ils sont les premiers à refuser de renvoyer les comptes dans les commissions spécialisées, retirant ainsi à la plupart des conseillers municipaux que nous sommes la possibilité de s'interroger là-dessus.

Deuxièmement, à supposer qu'ils acceptent de renvoyer les comptes dans les commissions spécialisées, celle de l'aménagement et de l'environnement n'en fait de toute façon pas partie. Par conséquent, la commission qui a étudié la proposition PR-1128 n'aura donc jamais officiellement l'occasion de poser des questions à ce sujet, étant donné qu'elle ne traite pas les comptes!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avoue que je ne comprends pas ce débat. On complique tout pour pas grand-chose! La proposition PR-1128 a été votée à l'unanimité en commission et je ne vois pas vraiment la raison d'être de cet amendement, que j'ai par ailleurs de la peine à lire. A mon sens, la fin de l'intitulé est du chinois! C'est inutile, c'est gaspiller de l'argent et travailler pour rien. Je vous enjoins donc de refuser l'amendement socialiste et de voter la proposition PR-1128 telle qu'elle est issue des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Maria Casares (S). Je ne ferai pas de commentaires sur le «syndrome Calimero» du Parti démocrate-chrétien, car cela ne servirait vraiment à rien.

J'aimerais plutôt axer mon intervention sur le fait que la droite – tous partis confondus – demande des évaluations à tort et à travers à M. Pagani, M^{me} Alder, M^{me} Salerno et M. Kanaan en criant au scandale parce que la gauche n'en veut pas mais, maintenant que nous demandons juste un rapport – et rien de plus – à M. Barazzone, elle s'offusque! On connaît le prix d'une évaluation, ça coûte très cher à la collectivité. Or, quand il s'agit des magistrats de gauche, la droite vote les yeux fermés ces évaluations qui coûtent très cher.

Ici, le Parti socialiste ne demande qu'un simple rapport. Ce n'est pas très compliqué, même si cela fait utiliser du papier. D'ailleurs, on peut très bien le recevoir par courrier électronique, Monsieur le magistrat, ainsi on n'utiliserait pas de papier du tout. Le Parti socialiste n'est pas buté, nous n'exigeons pas de recevoir à tout prix des rapports sur papier.

Je le répète une fois de plus, je trouve cette polémique un peu tendancieuse. Je ne comprends pas pourquoi notre amendement provoque une telle levée de

boucliers, alors même que la droite demande sans arrêt des évaluations à la gauche et que la gauche ne requiert ici qu'un simple rapport.

Le président. Monsieur Lathion, vous avez redemandé la parole mais la liste des intervenants était close.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été mis en cause, Monsieur le président.

Le président. Bon, vous avez une minute pour vous défendre.

Des voix. Il n'a pas été mis en cause!

M. Jean-Charles Lathion. Les attaques permanentes du Parti socialiste contre le Parti démocrate-chrétien et son magistrat deviennent vraiment pénibles. De quoi s'agit-il? On l'a bien vu: M. Barazzone a proposé un plan de végétalisation et le Parti socialiste a été le seul à le refuser, alors que nous étions pratiquement tous d'accord là-dessus. Aujourd'hui, nous débattons d'un plan de gestion des forêts et à nouveau les socialistes ne sont pas d'accord! Cela devient vraiment surréaliste!

On accuse le Parti démocrate-chrétien de vouloir des évaluations, mais nous les demandons sur les politiques déjà mises en place! Nous l'avons fait pour les Unités d'action communautaire (UAC) et nous avons prouvé que nous avons raison. Nous avons également demandé une évaluation de la politique culturelle menée depuis plusieurs années et M. Kanaan a été d'accord. Je sais bien que les socialistes veulent toujours nous donner des leçons, mais ils nous font un mauvais procès dans ce dossier – et il n'est pas très honnête de procéder de cette façon!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Ce débat est quelque peu surréaliste, en effet, mais passons... Je répète une fois de plus que je m'engage à présenter dans deux ans un rapport sur la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève. Je le ferai peut-être oralement, voire par écrit dans le cadre du rapport d'activité de mon département – mais en tout cas pas sous la forme d'un document sur papier, car ce serait contraire à l'objectif visé par la proposition PR-1128.

Dès lors, la recommandation socialiste ne sert pas à grand-chose, mais je vous laisse libres de la voter, Mesdames et Messieurs. L'essentiel, à mon sens, reste que grâce à la proposition PR-1128 le Conseil municipal se souciera – pour la première

Proposition: plan de gestion des forêts

fois depuis une vingtaine d'années – de la forêt urbaine qui a été non pas laissée à l'abandon, mais un peu délaissée tout de même, et qui nécessite des travaux.

Je ne pensais pas intervenir à nouveau sur les effectifs du SEVE, néanmoins j'aimerais apporter une précision à M. Gomez. D'après lui, le rapport PR-1128 A mentionne que le SEVE n'a pas les ressources suffisantes pour s'occuper des forêts. En fait, il n'a pas les ressources suffisantes pour entreprendre des travaux d'une nature telle que ceux qui sont prévus dans la proposition car, pour des raisons historiques – contrairement aux services de M. Pagani –, son budget ne lui permet pas d'effectuer des rénovations lourdes. Par conséquent, il est tout à fait normal que nous devions mandater des entreprises externes pour faire les gros travaux en forêt, notamment sur les falaises. Je crois vraiment pouvoir dire que c'est une nécessité.

Je répondrai également à M. Gauthier. Je suis désolé de vous le dire, Monsieur le conseiller municipal, mais si vous étiez le spécialiste en management que vous pensez être cela se saurait! Et si vous étiez le représentant syndical du SEVE, cela se saurait aussi! Vous annoncez sur un ton grave à tout le Conseil municipal que les employés du SEVE pensent ceci ou cela... Pour ma part, je rencontre tous les deux mois la commission du personnel de ce service qui, comme son nom l'indique, représente ledit personnel... Or, je n'ai pas reçu de sa part de demande d'augmenter le nombre de postes pour s'occuper de la forêt, précisément parce qu'il existe déjà un groupe qui se consacre à la gestion des arbres.

Je regrette que dès qu'il est question du SEVE vous essayiez d'allumer l'incendie, Monsieur Gauthier. Ce service fait un travail exceptionnel et il est irresponsable de toujours vouloir mettre le feu au débat en prétendant qu'il est mal géré, que l'on pourrait faire mieux... D'autant plus que cela ne correspond pas à la réalité! Vous avez affirmé que nous appliquions au SEVE un système fourbe en matière d'heures supplémentaires, puisque nous les faisons récupérer aux fonctionnaires. Eh bien, oui! Nous procédons ainsi parce que le Conseil administratif de la Ville de Genève est un employeur responsable. Quand ses employés font des heures supplémentaires, nous voulons qu'ils puissent se reposer le lendemain ou le surlendemain. Nous avons donc choisi de ne pas les rémunérer pour ces heures supplémentaires, mais de faire en sorte qu'ils puissent les compenser.

Vous prétendez que le SEVE est surchargé, alors qu'il parvient aujourd'hui à effectuer son travail avec les effectifs à sa disposition, il permet même à ses employés de récupérer leurs heures supplémentaires en congé. Je pense que c'est là faire preuve de responsabilité en tant qu'employeur.

En ce qui concerne la gestion différenciée, vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit simplement de laisser des terrains en friche. La gestion différenciée est pratiquée dans plusieurs villes européennes, car cela permet justement de distinguer différents types d'interventions dans les parcs et les espaces verts. Tous les spécialistes de ce domaine vous confirmeront qu'il ne s'agit pas de laisser en friche des parcs

ou des forêts, mais au contraire de s'en soucier mieux qu'avant. Je regrette que vous vouliez politiser cette thématique comme vous le faites d'ailleurs pour toutes les autres, Monsieur Gauthier, car la forêt mérite bien mieux. Elle mérite cette proposition PR-1128 et les travaux prévus à hauteur de 1,2 million de francs. Je remercie infiniment le plénum de les voter!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Casares et de M. Carasso est refusé par 38 non contre 33 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 202 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue de l'approbation des comptes 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1094 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 septembre 2014. La commission, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, a étudié la présente proposition lors d'une unique séance qui a eu lieu le 4 mars 2015.

La rapporteuse remercie M^{me} Nour Zumofen pour l'indispensable contribution de ses excellentes notes de séance.

Séance du 4 mars 2015

Audition de MM. Sylvain Lehmann, président du conseil de fondation, Daniel Ferrier, vice-président du conseil de fondation, et Miltos Thomaidis, secrétaire général

M. Lehmann développe le rapport d'activités 2013 en l'accompagnant d'un bilan de la législature.

Ce rapport d'activités 2013 montre un certain nombre d'évolutions continues au niveau des finances de la fondation, notamment la pertinence et la performance des instruments mis en place par la collaboration de la fondation avec la fiduciaire Tecafin SA pour le pilotage financier de la FVGLS.

Les différents projets de construction de logements sociaux sont mentionnés dans le rapport d'activités, en particulier le projet de l'écoquartier de la Jonction sur l'ancien site Artamis, pour lequel 113 logements sociaux seront disponibles dès septembre 2015, ainsi que des arcades importantes au rez-de-chaussée du premier bâtiment de celui-ci. Ce projet s'est particulièrement bien déroulé grâce au sérieux des mandataires et au respect des délais. Du reste, la commission location prépare les attributions de ces logements selon des règlements et des pondérations qui ont été élaborées dès 2013, aujourd'hui très utiles pour opérer les choix, dans le respect des critères de mixité. En effet, il s'agit de trouver des clés d'attribution assurant une bonne convivialité pour ce futur quartier entre les trois maîtres d'ouvrage que sont la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), la Coopérative rue des Rois et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Quant aux autres projets mentionnés dans le rapport d'activités 2013, ils

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 949.

n'ont pas vu d'évolution majeure depuis le printemps 2014, lors de la précédente rencontre entre la commission des finances et la FVGLS. En effet, c'est avec regret que M. Lehmann souligne le caractère en suspens de ces différents dossiers soumis à de longues procédures telles que des recours ou des adoptions de plans localisés de quartier (PLQ) notamment.

En ce qui concerne le concours d'investisseurs pour l'aménagement de la caserne des Vernets, grand projet mentionné au printemps 2014, M. Lehmann explique que la FVGLS a intégré un groupe pour y porter la préoccupation des logements sociaux à hauteur de 300 logements; ce projet est piloté par l'entreprise Losinger Marazzi SA. Ce groupe a été retenu dans la deuxième phase du concours, en concurrence avec deux autres groupes, et la réponse pour la suite est attendue pour la fin de mars 2015.

Quant au projet qui pourrait voir le jour prochainement, Rieu-Malagnou, la FVGLS a obtenu l'autorisation de construire et le début des travaux devrait démarrer dans les mois qui suivent.

Enfin, d'autres projets plus anciens reviennent en discussion à ce jour, tels que ceux du nouveau quartier des Allières et de la rue des Alpes, pour lesquels la fondation montre de l'intérêt pour autant qu'une solution financière soit mise en place.

M. Lehmann aborde ensuite la question de la professionnalisation de la gestion des bâtiments.

Il explique que toute une série de règlements concernant les délais ont été mis en place afin d'aider le secrétariat, la régie et la commission location dans la résolution des contentieux et dans la bonne gestion de l'occupation des logements. Enfin, il informe que la fondation s'est dotée d'un règlement de fonctionnement lors du dernier trimestre de l'année 2014, règlement qui précise les rôles et attributions du secrétariat et des membres du conseil. Il rappelle également le caractère récent de la professionnalisation initiée en 2010 déjà concrétisée avec l'engagement du secrétaire général M. Thomaidès, présent lors de l'audition, suivi de l'arrivée d'une secrétaire administrative en 2011 ainsi que d'une architecte en 2012. Il va de soi que si le projet de la caserne des Vernets était amené à aboutir, le secrétariat serait inévitablement amené à s'élargir.

M. Ferrier rappelle l'ancienneté de la FVGLS, qui a vécu sur un certain patrimoine immobilier jusqu'en 2006, année où une dotation lui a été accordée. De ce fait, la mission de la fondation s'est élargie pour devenir le «bras armé» de la construction de la Ville de Genève, compte tenu du fait que contrairement à cette dernière, la fondation est en mesure de bénéficier de leviers sur des emprunts hypothécaires. Dès lors, la dotation a nécessité la révision des méthodes de fonctionnement de la fondation, notamment au niveau de la comptabilité. En effet, la

répartition initiale des financements de projets qui était de 40% de fonds propres et 60% de fonds étrangers s'est transformée de l'ordre de 10% de fonds propres et 90% de fonds étrangers. Ainsi, le remodelage de la comptabilité s'est traduit par l'introduction d'outils de pilotage sur les flux financiers, des amortissements sur les immeubles, d'un fonds de rénovation ainsi qu'un fonds d'acquisition pour l'autofinancement de certains projets, pas encore alimenté à ce jour. Il insiste également sur la nécessité de ces changements dans la mesure où des flux de liquidités doivent être maîtrisés tout au long de l'année et précise que les frais de fonctionnement ont passablement augmenté. Il se réfère ensuite au rapport de gestion de 2013, qui mentionne trois réalisations pour cette même année: les immeubles de l'avenue de France, de la rue du Cendrier et l'acquisition d'un immeuble à la rue de la Maladière. Ces réalisations expliquent l'évolution du parc de logements figurant à la page 5 du rapport d'activités 2013, avec le passage de 409 logements en 2006 à 549 logements en 2013.

M. Thomaidès précise que bien que la fondation ne soit pas tenue de respecter des normes comptables spécifiques à ce jour, elle adopte néanmoins une méthode très proche des normes IPSAS, afin d'être en mesure de se montrer opérationnelle très rapidement, en cas d'imposition de nouvelles normes.

M. Lehmann ajoute que la redotation discutée en printemps 2014 avec la présente commission était principalement réservée à la maîtrise des projets à venir, dont le concours de la caserne des Vernets notamment. Il confirme les propos de M. Ferrier selon lesquels, d'ordinaire, les financements des opérations par des fonds propres sont de l'ordre de 10%; mais il ajoute que depuis 2013, le conseil est arrivé à la conclusion que sur le long terme, cette situation était relativement malsaine. De ce fait, un accord a été conclu avec la Ville de Genève afin que cette proportion soit de l'ordre de 15%. Depuis, c'est sur cette nouvelle base que les futurs projets sont élaborés, gardant la possibilité d'augmenter la proportion en cas de nécessité.

Enfin, M. Lehmann informe qu'à ce jour, la signature d'une convention est en cours d'élaboration avec le département des finances et du logement de la Ville de Genève, dans le but de formaliser les flux financiers.

Questions commissaires	Réponses auditionnés
<p>Pourquoi modifier fortement la répartition fonds propres-fonds étrangers?</p> <p>2006 répartition quasi égale</p> <p>2013 30%/70%</p> <p>2016 prévision 25%/75%</p> <p>2020 prévision 23/77%</p>	<p>Minimiser les fonds propres rationalise au mieux les effets de la dotation mais entraîne une plus grande exposition aux risques liés aux taux d'intérêts appliqués aux fonds étrangers. La prudence est de rigueur afin de demeurer autoportant du point de vue du fonctionnement. Actuellement, les conséquences de nombreux emprunts sont moindres, compte tenu de l'effondrement des taux hypothécaires. Un arrêté du Tribunal fédéral fixe les taux de rendement net des opérations à 0,5% au-dessus du taux de référence de la Banque nationale suisse (BNS). De ce fait, la minimisation des fonds propres augmente effectivement les rendements, mais risque toutefois d'être limitée par cet arrêté. Actuellement, avec 20% de fonds propres, les taux de rendement admis sont de l'ordre de 6%, et dans les opérations à 15% de fonds propres, la fondation effectue déjà un taux de rendement net de 10%.</p>
<p>Loyer mensuel minimum à 300 francs: encore d'actualité?</p>	<p>Il s'agit des régimes hors HBM (immeubles d'habitation bon marché) de l'ancien parc de logements sociaux. Les nouvelles constructions n'y sont pas incluses. Environ 10% des logements sont attribués à des foyers qui ne dépassent pas un revenu annuel de 40 000 francs pour qui le HBM serait trop cher. Les populations à l'aide sociale ne se situent pas au plancher car un loyer supérieur est convenu avec l'Hospice général. Ces loyers à 300 francs constituent des risques pour la fondation qui tente de les maîtriser. Les risques économiques, aux niveaux des loyers et des salaires des locataires, sont découplés de l'économie de l'immeuble et la FVGLS a conscience que l'effondrement de tous les loyers à ce prix la mettrait en péril.</p>
<p>Implication de la régie Broillet dans le transfert des locataires dont les revenus se sont améliorés et qui ne leur permettent plus d'occuper les logements sociaux mis à disposition par la fondation?</p>	<p>Il y a là un caractère délicat de ce type de situations pour les régies privées, compte tenu de la rareté des logements à prix abordables. Les dossiers sont soumis auprès des régies avec l'appui de la FVGLS. De plus, une mesure d'accompagnement individualisée a été mise en place afin de vérifier l'assiduité des recherches des locataires d'une part, et pour les soutenir dans leur démarche d'autre part, ce qui s'avère assez efficace. Enfin, pour les locataires qui peuvent bénéficier du régime HBM, la construction de nouveaux logements HBM sur le marché peut faciliter les transferts.</p>
<p>Possibilité d'imposer une taxation pour les locataires entre le moment de l'augmentation du revenu et celui de la libération effective du logement?</p>	<p>Contrairement à l'Etat de Genève, la FVGLS n'a pas le droit de prélever de taxes. La seule majoration possible concerne les cas de sous-occupation dans un logement social mais ne peut toutefois pas dépasser un plafond de loyer dit non abusif. La situation est néanmoins différente pour les nouveaux logements HBM, dont les revenus des locataires sont contrôlés par l'Etat de Genève et pour lesquels des surtaxes dissuasives peuvent s'appliquer.</p>

Proposition: comptes 2013 de la FVGLS

	<p>La majoration liée à la sous-occupation des logements s'applique à raison de 25% pour une pièce supplémentaire, 50% pour deux pièces et 75% pour trois pièces non occupées. Le calcul du prix du loyer tient également compte de la fortune. De ce fait, le plafond qui correspond au loyer de référence non abusif est rapidement atteint, sous contrôle de l'ASLOCA qui s'en assure. Néanmoins, même au prix plafonné, les loyers demeurent très souvent inférieurs aux prix du marché libre, ce qui limite l'efficacité de ces mesures de majoration.</p> <p>Si les mécanismes de fixation des loyers de la fondation diffèrent des mécanismes de fixation des loyers prévus par le CO, la FVGLS est tout de même tenue de respecter le plafond prévu par ce dernier.</p>
Retard construction de Rieu-Malagnou alors que l'achèvement était initialement prévu pour 2016?	<p>Des procédures administratives initiées par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (DCLPF) ont nécessité passablement de temps. En effet, avant d'attribuer l'autorisation de construire, ce dernier a tenu à vérifier des nombreux paramètres concernant les plans financiers de la proposition d'une part, et liés à la fondation et à son partenaire privé d'autre part.</p> <p>De plus, si ces longues procédures administratives sont résolues aujourd'hui, un accord a été conclu entre des particuliers ayant fait recours auprès de la Ville de Genève; ils ont obtenu que le chantier démarre simultanément aux travaux pour la pose de nouveaux revêtements phonoabsorbants sur la route de Malagnou, qui débutera au cours des prochains mois.</p>
Fin contrat fiduciaire Tecafin SA?	Contrat conclu pour une durée de trois qui prendra fin en 2016.
Page 5, évolution du parc: ne convient-il pas de lire «allées» au lieu de «immeubles»?	Oui c'est une erreur. Par ailleurs, à la page 23, une seconde erreur est à signaler dans le camembert de la dette par type de risque. En effet, les deux couleurs ont été inversées: 3% correspond donc à la dette variable et 97% correspond à la dette fixe.
Taxe perçue par la régie Broliet pour ses honoraires ainsi que le montant annuel en jeu pour les prestations qu'elle fournit?	<p>2,75% pour les immeubles hors subvention. 3% pour les immeubles subventionnés.</p> <p>Montant annuel perçu en 2013: 280 000 francs.</p>
Sur quels critères cette régie a-t-elle été choisie et depuis combien de temps est-elle mandatée?	La régie Broliet constitue la régie historique de la fondation puisqu'elle a suivi la création de celle-ci depuis ses débuts. Elle était alors en charge du secrétariat de la fondation et offrait des prestations qui ne figurent pas dans le cadre usuel des prestations fournies par les régies. Depuis la professionnalisation de la fondation en 2010, une série de règlements ont été mis en place, ce qui requérait une certaine stabilité de la régie, pour le

	<p>bien-être des locataires. De ce fait, le mandat de régie n'a pas encore été mis en soumission publique mais cela fait partie du projet de la fondation pour la prochaine législature courant 2015-2016, pour des raisons légales, politiques et de transparence notamment. Enfin, depuis la professionnalisation également, si la régie Brolliet fournit des prestations qui ne dépassent plus sa fonction usuelle, les demandeurs s'adressent encore à elle aujourd'hui et la fibre sociale dont elle fait preuve mérite d'être soulignée.</p>
<p>Plus d'infos sur l'écoquartier de la Jonction?</p>	<p>L'immeuble voisin associé à la Coopérative rue des Rois attend la construction d'un parking mais n'a pas encore trouvé son financement. De plus, la fondation a travaillé à élargir le périmètre autour de l'immeuble afin que l'installation d'un boulanger, par exemple, soit possible. La fondation travaille également sur des arrangements concernant les montants des loyers des arcades les plus exposées aux nuisances liées aux travaux. Il ajoute qu'idéalement, tous les locataires de l'écoquartier pourront investir leurs nouveaux logements en 2017.</p>
<p>«La FVGLS a élaboré un nouveau règlement de location qui tient mieux compte de l'adéquation des locataires avec les logements sociaux du parc historique»? (p. 12)</p>	<p>Ce message au style un peu pompeux consiste à informer que la FVGLS a mis en place un nouveau règlement, largement inspiré par le règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), et qui, contrairement au règlement précédent, permet de pousser les personnes qui n'ont plus le droit d'occuper un logement social à quitter la fondation. Toutefois, les procédures réglementaires ne facilitent pas une telle démarche. Enfin, pour acquérir de telles compétences de dissuasion, la FVGLS devrait remettre son parc immobilier entre les mains de l'OCLPF, ce qui reviendrait à considérer que chaque appartement est un logement d'utilité publique (LUP), dont le coût ne tiendrait plus compte du revenu.</p>
<p>Sur quels critères repose la variation du pourcentage de 12% à 22% du revenu brut du ménage pour la détermination du loyer?</p>	<p>Ce pourcentage est déterminé en fonction du revenu, duquel sont soustraites une série de charges.</p>
<p>Mise en œuvre de la mise en commun du système d'information?</p>	<p>Le programme informatique a commencé à être opérationnel pour l'OCLPF. En principe, la Ville de Genève, qui participe à ces travaux par l'intermédiaire de la GIM, pourrait faire partie de ce système dès novembre 2015. Il semblerait, enfin, que la FVGLS soit en mesure d'intégrer ce système en même temps que la GIM.</p>
<p>Comptes séparés par objets: position actuelle?</p>	<p>Cette stratégie est maintenue. Chaque immeuble est autoportant avec un compte séparé et chaque projet a un financement propre et spécifique.</p>

Proposition: comptes 2013 de la FVGLS

Nombre de dossiers en attente?	Actuellement, l'exceptionnel attrait du projet de l'écoquartier de la Jonction a suscité 400 inscriptions. Le nombre de dossiers est du reste très fluctuant en particulier depuis que Hospice général n'a plus de parc immobilier.
Conséquences globales d'un tel choix financier, en termes de mixité ou d'attribution de logements par exemple?	<p>Pertinence de la mise en place de certains outils permettant de suivre l'évolution des loyers planchers et du loyer moyen de la population de l'ancien parc de logements sociaux, qui génère d'ailleurs les ressources du fonctionnement de la fondation. De ce fait la FVGLS est consciente et attentive à ce type d'enjeux. Toutefois, la situation actuelle est relativement équilibrée entre les très bas revenus et les plafonds, et la fondation n'est pas amenée à faire des choix d'attribution de logements en faveur des plus aisés à ce jour. Dans l'hypothèse d'une situation de modification des taux d'intérêts à la hausse, des immeubles pourraient se retrouver en déficit et certaines opérations devront être remises dans une solidarité des immeubles.</p> <p>Les décomptes de gestion sont effectués pour chaque immeuble et la fondation les consolide afin d'établir des comptes généraux dans le but de procéder à des analyses de pilotage pour assurer une meilleure gestion des immeubles au quotidien. De plus, les bienfaits d'un tel découpage, qui permet de s'assurer ainsi que chaque immeuble soit autoportant, sont à souligner.</p> <p>Quant à la question des liquidités de la fondation concernant la phase de réalisation, les comptes sont séparés pour chaque opération mais les produits des loyers sont, quant à eux, enregistrés dans un seul et même compte.</p>
Indépendance de la fondation ou trop grande prise sur les décisions par la Ville de Genève? Augmentation souhaitable du taux de contribution en fonds propres à 20%?	Il est important que les plans financiers par projet soient établis. Si aujourd'hui, compte tenu des taux hypothécaires très bas, il est possible de construire de nouveaux immeubles sur la base du droit de superficie avec 15% de fonds propres, la création de logements sociaux à travers l'acquisition de logements sur le marché libre est financièrement impossible à un tel taux.
Fonds de rénovation?	<p>La création d'un fonds de rénovation a été réglementée en 2013.</p> <p>La fondation lui a affecté la première somme de 1 350 000 francs au printemps 2014.</p>
Augmentation notable des honoraires comptabilité et révision de 2012 à 2013?	Travail supplémentaire engendré notamment par le retrait des tâches comptables pour la régie.

Vote

Les comptes 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) sont acceptés à l'unanimité de la commission des finances, soit par 13 oui (1 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Chers et chères collègues du Conseil municipal, c'est à l'unanimité que l'approbation des comptes 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a été votée par la commission des finances. Je rappelle l'ancienneté de cette fondation, créée par la loi du 10 décembre 1955 sous la forme d'une fondation d'utilité publique au sens de la loi sur l'administration des communes (LAC). Elle a ensuite fonctionné avec un certain patrimoine immobilier jusqu'en 2006, où une dotation de 20 millions de francs lui a été accordée. De ce fait, la mission de la fondation qui consiste à développer le parc de logements sociaux s'est élargie et elle a pu devenir un véritable bras armé de la construction en Ville de Genève – je rappelle que, contrairement à cette dernière, la fondation est en mesure de bénéficier de leviers sur les emprunts hypothécaires.

La commission a consacré une unique séance à l'audition des représentants du conseil de fondation et à l'examen du rapport d'activité, du rapport de l'organe de contrôle, des comptes de pertes et profits, du bilan et des annexes aux comptes pour le même exercice. Ces documents témoignent de l'évolution continue des finances de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social; ils montrent notamment des améliorations au niveau de la pertinence et de la performance des instruments mis en place grâce à la collaboration – entre autres – avec la fiduciaire Tecafin SA pour le pilotage financier de la fondation.

Les différents projets de construction sont bien sûr détaillés dans le rapport d'activité que vous avez tous et toutes reçu. Je citerai en exemple un projet qui donne grande satisfaction, celui de l'écoquartier de la Jonction, sur l'ancien site d'Artamis, où 113 logements sociaux sont prévus. Je ne sais pas s'ils sont disponibles, depuis le temps... Mais on me signale à l'instant que des gens y habitent déjà, c'est très bien! Je mentionnerai encore les arcades importantes au rez-de-chaussée du premier bâtiment. Ce projet s'est particulièrement bien déroulé, grâce au sérieux des mandataires et au respect des délais.

Malheureusement, plusieurs autres projets mentionnés dans le rapport d'activité 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social n'ont pas connu d'évolution majeure depuis le printemps 2014, c'est-à-dire depuis le moment où nous avons auditionné ses responsables. Il convient ici de souligner que ces différents dossiers sont de nature à rester longtemps en suspens, car ils

sont susceptibles d'être soumis à de longues procédures telles que des recours ou l'adoption de plans localisés de quartier.

Il convient de mettre en exergue que l'audition des représentants du conseil de fondation a non seulement apporté des éléments complémentaires aux différents rapports déjà mentionnés, mais qu'il a également été proposé, cette année-là, de faire une sorte de bilan de législature d'où ressort une professionnalisation volontaire et fort appréciée en matière de gestion des bâtiments. Par exemple, toute une série de règlements concernant les délais ont été mis en place afin d'aider le secrétariat, la régie et la commission de location dans la résolution des contentieux et dans la bonne gestion de l'occupation des logements. De plus, la fondation s'est dotée d'un règlement de fonctionnement précisant les rôles et les attributions du secrétariat et du conseil.

Je rappelle encore l'engagement du secrétaire général en 2010, d'une secrétaire administrative en 2011 et d'un architecte en 2012. Il y a eu un remodelage de la comptabilité selon une méthode proche des normes IPSAS, ce qui se traduit par l'introduction d'outils de pilotage sur les flux financiers, des amortissements sur les immeubles, la création d'un fonds de rénovation ainsi que d'un fonds d'acquisition pour l'autofinancement de certains projets – pas encore alimenté à ce jour.

Les méthodes de répartition du financement des projets ont été révisées, ce qui a permis de passer de 40% de fonds propres et 60% de fonds étrangers à 10% de fonds propres et 90% de fonds étrangers. Mais la fondation a discuté avec la Ville d'un objectif à plus long terme et il a été conclu que la proportion de fonds propres devrait être de l'ordre de 15%. Une convention est en cours d'élaboration avec le département des finances et du logement afin de formaliser les flux financiers.

Enfin, il convient de citer les réalisations de l'année 2013 à l'avenue de France et à la rue du Cendrier, ainsi que l'acquisition d'un immeuble à la rue de la Maladière. Je relève surtout – ce qui nous réjouira tous et toutes – la belle évolution du parc de logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui a passé de 409 logements en 2006 à 549 logements à la fin de l'année 2013.

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Le groupe libéral-radical votera évidemment la proposition PR-1094. Toutefois, nous saisissons l'occasion de ce débat pour manifester notre étonnement sur un point précis.

La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a obtenu, dans le cadre d'un concours, la construction de nombreux logements sur le périmètre de la caserne des Vernets. Or, le Conseil administratif de la Ville de Genève est

représenté par M. Pagani au sein du comité de pilotage du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) – dont font également partie l'Etat et les autres communes – ainsi qu'à la délégation à l'aménagement. Je ne comprends pas comment la Ville peut, via ce magistrat que son groupe ne manquera pas de défendre, j'imagine, s'opposer à la fondation en question.

En effet, on nous dit que le Conseil administratif soutient le projet PAV où elle est largement impliquée, alors que la posture politique de M. Rémy Pagani, pour prendre le cas très concret de la caserne des Vernets sur laquelle nous voterons dans quelques jours, y est contraire! Je parle ici de son opposition au projet de construction sur le périmètre de la caserne des Vernets en vertu de sa double casquette, M. Pagani étant aussi député et rapporteur de minorité sur cet objet au Grand Conseil.

Il a manifesté son opposition au projet à plusieurs reprises, alors que le Conseil administratif de la Ville de Genève l'a délégué pour le représenter au sein du comité de pilotage du PAV! Vraisemblablement, il sera amené à se prononcer souvent au sujet de ce périmètre en allant contre les intérêts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. J'aimerais donc savoir quelle est la position du Conseil administratif sur ce sujet d'actualité.

Quant au reste, je crois que tout figure dans le rapport de M^{me} Sumi: tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir! Je ne manque pas pour autant de saisir la balle au bond – très politiquement – et de demander ce que fait le Conseil administratif en faveur de la construction de logements sur le périmètre stratégique de la caserne des Vernets, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ayant obtenu la possibilité de construire à cet endroit. Je ne comprends pas...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vais vous répondre, Monsieur Genecand, puisque vous étiez absent en début de séance. M^{me} Esther Alder, maire, a lu un communiqué de presse de la Ville de Genève où le Conseil administratif affirme son soutien au développement du projet concernant le périmètre PAV. Vous avez donc la réponse à votre question sur ce que fait le Conseil administratif... Je le répète une fois encore, il a décidé par vote lors de sa séance de ce matin de soutenir ce projet, et il l'a fait savoir au Conseil municipal ainsi qu'aux médias.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes bien heureux que le Conseil administratif soit uni en matière de politique du logement et nous voterons la proposition PR-1094.

J'aimerais dire ici toute l'importance que le Parti démocrate-chrétien accorde à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, ainsi qu'aux coopératives. Je crois qu'il y a là un équilibre à trouver. En effet, nous sommes tous conscients du fait que les loyers en ville de Genève deviennent de plus en plus chers pour la classe moyenne et les petits revenus – il leur est désormais presque impossible de se loger! Il est donc extrêmement important que nous développions de façon très volontariste tout ce qui peut se faire en matière de logement en faveur de ces classes de la population.

Enfin, je suis heureux d'apprendre que M. Pagani s'est finalement rallié au bon sens défendu par M^{me} Salerno et son collègue M. Barazzone, les deux magistrats dont j'ai lu avec le plus d'intérêt les déclarations dans la presse au sujet du projet PAV.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour ma part, j'aimerais d'abord remercier M^{me} Sumi pour son rapport et ses commentaires; elle a eu très à cœur d'expliquer l'évolution de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui progresse bien. De fait, cette fondation constitue désormais le bras armé de la Ville de Genève pour construire des logements sociaux à des prix raisonnables. C'est pour nous la meilleure manière de procéder, car cela ne coûte à la Ville que le capital de dotation de la fondation, le reste étant financé par des emprunts hypothécaires. On imagine les emprunts qu'il faudrait, si la Ville construisait en fonds propres! Il me semble donc que cette politique est la bonne.

Tout à l'heure, nous avons entendu avec plaisir M^{me} la maire donner la position du Conseil administratif au sujet du PAV – évidemment, nous savions déjà qu'elle n'était pas unanime car, contrairement à ce que vient de dire M. Lathion, M. Pagani ne s'y est pas rallié. Il n'en demeure pas moins que c'est la position largement majoritaire du Conseil administratif...

La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social aura donc la possibilité de construire 300 logements de type HBM (habitation à bon marché) sur le périmètre de la caserne des Vernets. Je crois que c'est une bonne chose. Plus des deux tiers des appartements créés sur cette parcelle seront des logements sociaux; il y aura aussi des loyers libres, mais pas de propriété par étages (PPE).

Au vu de ce contexte, la PR-1094 est une bonne proposition. Je me réjouis que le Conseil municipal continue ce soir, demain et à l'avenir à soutenir la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui applique une politique du logement exemplaire.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je m'associe pleinement aux propos de M^{me} Martine Sumi que je remercie pour son excellent rapport PR-1094 A, rédigé – qui plus est – dans les délais réglementaires impartis. C'est exceptionnel, au sein de ce Conseil municipal... Je m'associe également aux propos de M. Daniel Sormanni. Nous sommes tous trois membres de la commission des finances qui a effectivement pu, en une seule séance, apprécier la qualité du travail de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Pour l'Union démocratique du centre, le logement reste évidemment une priorité et un sujet d'inquiétude considérable. Mais je ne veux pas polémiquer sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire en la matière, et je m'en tiendrai à l'examen de ces comptes 2013 qui n'appellent pas de remarques particulières de notre part, si ce n'est que nous soulignons l'excellence du travail réalisé par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et que nous remercions le président et le vice-président du conseil de fondation d'être toujours disponibles pour répondre à toutes nos questions. En conclusion, nous tenons à présenter nos vœux à la fondation pour son activité présente et future.

M. Adrien Genecand (LR). Je reviens sur les déclarations de M^{me} Salerno suite à mon intervention de tout à l'heure. Je vous ai bien entendue, Madame la magistrate, j'ai bien lu et bien compris la position adoptée par le Conseil administratif au sujet du projet de construction sur le périmètre de la caserne des Vernets – mais ma question n'était pas là.

La Ville de Genève est représentée par M. Pagan au sein d'un comité de pilotage tripartite avec l'Etat et les autres communes, lequel comité est chargé de mener les négociations concernant le PAV. Or, le premier projet que nous réaliserons dans ce cadre sera justement la construction de logements sur le périmètre de la caserne des Vernets. Madame Salerno, vous pouvez être sûre que, malgré son opposition au projet, dès lors que les logements seront érigés – et j'espère que cela se fera –, M. Pagan les comptera au nombre de ceux qu'il a lui-même réalisés, puisqu'ils seront situés sur le territoire de la Ville de Genève...

Le problème, c'est que la Ville de Genève négocie avec ses partenaires un projet à réaliser sur son territoire... tout en étant représentée dans cette négociation par un magistrat qui s'oppose à la décision politique affirmée publiquement par le Conseil administratif! Cela ne va pas! La Ville ne peut pas avoir M. Pagan comme représentant au sein du comité de pilotage du PAV si, dès la première réalisation entreprise, il s'y oppose – et cela, alors même que nous y avons un intérêt direct via la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Quant à moi, je reste convaincu qu'il y a là quelque chose qui ne va pas.

Il faut changer de représentant au sein du comité de pilotage pour négocier avec les autres communes et l'Etat; je suis navré, mais M. Pagani ne peut pas le faire tout en s'opposant politiquement au projet que doit réaliser cette fondation sur le territoire municipal.

M. Alfonso Gomez (Ve). Le groupe des Verts votera évidemment les comptes 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social tels qu'ils nous ont été soumis en commission des finances.

Néanmoins, nous avons quand même une question à poser. A la page 6 de l'excellent rapport PR-1094 A de M^{me} Sumi, en réponse à une question concernant l'écoquartier de la Jonction, il est dit que l'on attend toujours la construction d'un parking – elle a apparemment déjà débuté – qui n'a pas encore trouvé son financement. Nous nous interrogeons à ce sujet. Je rappelle que l'activité de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, de même que l'effort certes bienvenu consenti en sa faveur par la Ville, visent la construction de logements accessibles à des gens n'ayant pas beaucoup de moyens.

Nous espérons – et nous aimerions être rassurés sur ce point – que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ne financera pas ou ne contribuera pas au financement de la construction d'un parking, puisque tel n'est pas son objectif. C'est la seule question que nous avons à poser à propos de ce rapport.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à moins qu'on ne m'enlève ce dossier, j'aimerais juste répondre à la question de M. Gomez. Je suis chargé de l'aménagement de la parcelle concernée, qui appartient pour moitié à la Ville et que nous avons cédée en droit de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Comme pour toute nouvelle construction, il y aura des places de parking à raison de 0,8 place par appartement. Par conséquent, la fondation est contrainte par ces normes cantonales de créer des parkings sous les immeubles qu'elle gère. C'est aussi le cas à Sécheron et partout ailleurs puisque, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes tenus de respecter les lois cantonales en la matière.

Quant au parking sous l'ancien site d'Artamis, il doit compenser les places de stationnement supprimées à la rue du Stand, une obligation partagée par les autres promoteurs, que ce soit la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) ou la Coopérative d'habitation rue des Rois. Voilà les réponses très précises que je puis vous apporter, Monsieur le conseiller municipal.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2013, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2013, l'annexe aux comptes 2013 et le rapport de l'organe de contrôle du 8 mai 2014 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Amar Madani: «La ville est-elle vraiment à nous?» (IO-260)¹.

M. Amar Madani (MCG). Mon interpellation porte sur la manifestation La ville est à vous, que l'on pourrait aussi appeler «La ville est à nous»... Comme tout le monde le sait, dans un premier temps, elle était destinée aux habitants des quartiers pour qu'ils puissent vendre des objets dans un cadre familial et amical. Mais force est de constater que, ces dernières années, la manifestation a été détournée de sa mission première. Elle attire désormais des professionnels de tout bord qui accaparent l'espace public...

¹ Interpellation ouverte, 2287.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, pourriez-vous cesser de bavarder? On n'entend rien!

M. Amar Madani. Au détriment des habitants des quartiers, La ville est à vous attire de plus en plus de professionnels venus de tous les horizons. Le Conseil administratif entend-il mettre fin à cette dérive, et par quels moyens?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous répondrai de manière plus exhaustive dans quelques mois, Monsieur Madani, car nous avons fait faire une évaluation du dispositif La ville est à vous et nous attendons ses résultats. Vous savez que cette manifestation existe depuis plus d'une dizaine d'années, il nous a donc paru opportun de faire le bilan de son évolution depuis ses débuts, où elle était cantonnée à quelques quartiers, jusqu'à aujourd'hui, où elle a pris beaucoup d'ampleur même si ses ressources financières et humaines n'ont pas augmenté.

Il fallait donc revoir le sens de La ville est à vous et évaluer l'engagement important de ses responsables, sachant que le support financier et logistique fourni par la Ville est relativement faible; c'est en grande partie les associations d'habitants et les gens des quartiers qui proposent des événements à cette occasion – lesquels événements ne devraient d'ailleurs pas tous ressembler à des vide-greniers ou correspondre à des programmations artistiques, mais on pourrait proposer aussi des modules différents, selon les quartiers et la volonté des habitants ou des commerçants.

Vous affirmez que des professionnels s'immiscent dans le périmètre de la manifestation, Monsieur Madani, mais ils n'y sont pas autorisés. Certes, il y en a parfois qui se travestissent en habitants – pas forcément du quartier concerné, d'ailleurs, puisque La ville est à vous n'est pas limitée aux riverains, on y a accès même si on vit dans n'importe quel autre quartier de Genève. Quoi qu'il en soit, nous sommes attentifs à ce problème. Il y a parfois eu des dérives, c'est vrai, mais les stands non autorisés ont été supprimés et interdits.

Evidemment, vu le succès actuel de cette manifestation – 11 quartiers y ont participé l'année passée et 13 quartiers se sont montrés intéressés par l'édition de cette année –, le dispositif mis en place pour 2016 sera différent des précédents.

A la faveur de l'évaluation réalisée par le Laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), je présenterai un rapport sur La ville est à vous en commission des finances ou en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ainsi, nous pourrions établir quelles ressources et quels moyens la Ville entend allouer à cette manifestation

qui rencontre un franc succès non pas uniquement auprès des habitants de nos quartiers, mais à plus vaste échelle. Aux Pâquis, par exemple, l'affluence du public est très importante, ce qui nous amène à nous interroger sur l'utilisation du domaine public, les normes de sécurité, l'accès du Service d'incendie et de secours (SIS).

Nous sommes donc en train de finaliser tout un travail de réflexion qui aboutira à des propositions sur l'évolution de ces manifestations urbaines – et cela, dans le souci de préserver l'essentiel, à savoir que ce doit être un moment où les gens se réapproprient l'espace public et les quartiers. Tout au long de l'année, nous étudions la thématique de la cohésion, de l'attachement, du lien au quartier. Bien sûr, ces manifestations peuvent parfois connaître des incidents – notamment lorsque des professionnels occupent un terrain qui n'est pas le leur et où ils n'ont pas le droit d'accéder – mais nous veillons à ce que les choses se passent de la manière la plus adéquate, selon le principe que nous avons fixé.

M. Amar Madani (MCG). En effet, La ville est à vous rencontre un franc succès, mais de nombreux problèmes se posent par ailleurs. Certaines associations de quartier disent n'avoir pas été associées comme elles l'auraient voulu à l'organisation de l'édition 2016. En outre, les conclusions de l'étude commandée au laboratoire de l'EPFL ne seront connues que vers le mois de mars 2016, je suppose, c'est-à-dire après que la préparation de la manifestation de cette année aura commencé.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je propose que vous et moi n'entamions pas un dialogue à ce sujet en séance plénière, Monsieur Madani. J'en discuterai volontiers avec vous en aparté, avant de présenter en commission le rapport dont j'ai parlé tout à l'heure pour que le Conseil municipal puisse avoir une discussion collective à ce sujet.

Vous dites que les associations et groupements d'habitants n'ont pas été associés à l'édition 2016 de la manifestation, mais c'est faux, puisqu'elle est en cours d'élaboration et que les collectifs associatifs participent aux réunions – une association faîtière La ville est à vous a même été créée. Si tel n'était pas le cas, il n'y aurait tout simplement pas de manifestation! Par conséquent, ce que vous affirmez est faux dans les faits, Monsieur le conseiller municipal.

Les groupements d'habitants ont également été associés à l'étude en cours; ils ont même reçu un premier compte rendu de la part de l'équipe mandatée. Oui, les éditions 2017 et suivantes évolueront, mais toujours après négociation avec le Conseil municipal – puisque c'est vous qui votez les postes nécessaires et les

dotations financières lors du débat budgétaire, Mesdames et Messieurs. Mais tout cela est un peu de la musique d'avenir.

Pour en revenir à l'édition 2016, comme les années précédentes, tout a toujours été fait en collaboration avec les associations et les gens sur terrain – sinon, avec l'équivalent de 2,5 postes à plein temps, l'administration n'aurait tout simplement pas la capacité d'organiser ce genre de manifestations.

L'interpellation est close.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue d'adapter la délégation de compétences du Conseil municipal au Conseil administratif aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffres 4 et 5, de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur le 14 février 2014 (PR-1080 A)¹.

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 juin 2014. La commission a étudié cette proposition lors des séances du 14 octobre et du 18 novembre 2014, sous la présidence de M^{me} Barbey. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

Séance du 14 octobre 2014

Audition de M^{me} Montserrat Belmonte, juriste au département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement

Introduction de M^{me} Fauconnet Falotti

Le Conseil municipal a la possibilité de déléguer des compétences au Conseil administratif, en vertu de la délégation de 2003, dite «Arrêté général». Une

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 276.

modification de cette loi, en date de février 2014, donnerait au Conseil municipal des compétences élargies, dans le but de simplifier quelques procédures administratives.

En effet, de nombreuses petites servitudes doivent être réglées sans passer par le Conseil municipal, par exemple lors de l'élargissement de route impliquant une cession au domaine public de la Ville, ou lors de corrections d'alignement et lors des changements d'assiette de voies publiques, ceci sans pour autant qu'il y ait des impacts sur le budget.

La modification de 2014 permet une délégation pour la constitution de servitudes en faveur de l'État, d'autres communes ou de régies publiques. La proposition faite au Conseil municipal serait de profiter de cette délégation, ce qui diminuerait le nombre de demandes déposées annuellement auprès du Conseil municipal. Cela peut concerner des canalisations, des postes de gaz SIG, etc. Cette délégation permettrait de régler de nombreux cas en dehors du domaine public afin de limiter les impacts esthétiques et d'emprise.

A cette fin, la délégation actuelle serait donc complétée par: les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales.

Questions des commissaires

Une commissaire Verte demande si les autres communes font de même et si cette modification implique des coûts.

M^{me} Fauconnet Falotti ignore si les autres communes appliquent cette délégation et répond qu'elle n'augmente pas les coûts.

Une commissaire socialiste souhaiterait obtenir une liste des servitudes traitées annuellement, dans le cas où ce projet serait accepté.

Une commissaire libérale ajoute qu'il serait possible de demander un amendement afin que la commission puisse avoir chaque année cette liste.

M^{me} Fauconnet Falotti indique qu'il est également possible de faire un test durant deux ans et souligne que le fait de passer systématiquement par le Conseil municipal pour des aménagements SIG est une procédure très lourde.

Un commissaire libéral fait part de ses craintes et remarque qu'il n'y a aucune limite fixée dans cette modification. Il demande si un seuil ne pourrait pas être fixé.

M^{me} Fauconnet Falotti rappelle que le Conseil municipal peut révoquer en tout temps cette délégation. Elle observe que les négociations de contrepartie

devraient bien évidemment passer par le Conseil municipal. Ce serait également le cas dans le cadre d'un projet présentant une contrepartie avec les SIG; le dossier serait également présenté au Conseil municipal.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'un élément inscrit au registre foncier a un caractère définitif et elle pense que cette proposition revient à accepter de donner un blanc-seing pour se séparer de terrains.

Une commissaire socialiste observe que la limite relèverait du budget.

M^{me} Fauconnet Falotti répond qu'il n'est pas possible d'accepter des servitudes qui génèrent des charges pour la Ville et souligne que la modification législative est très ciblée.

Une commissaire d'ensemble à gauche observe que les charges, selon l'exposé des motifs, ne rentrent pas dans le cadre de cette disposition. Elle demande ensuite si ce cas de figure se renouvèle bien dix à quinze fois par année.

M^{me} Fauconnet Falotti répond par l'affirmative.

Séance du 18 novembre 2014

Prises de position et votes

Une commissaire socialiste a fait parvenir la proposition d'amendement suivante: «Le Conseil administratif s'engage à soumettre une liste des actes authentiques passés pendant l'année civile, au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivante.»

Elle appuie sa proposition en déclarant que l'obtention d'une liste pourrait constituer une bonne solution.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'il y aurait donc un décalage de dix-huit mois entre l'application de la servitude et l'information donnée au Conseil municipal. Il se demande s'il ne faudrait pas dès lors envisager une information tous les six mois.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe soutient la proposition d'amendement socialiste, qui devrait permettre de simplifier le travail de l'administration autant que celui de la commission. Elle ajoute que de recevoir une vision d'ensemble annuelle lui semble suffisant.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe estime qu'il s'agit d'un allègement de l'ordre du jour qui ne porte pas préju-

dice aux intérêts de la Ville. Elle pense toutefois qu'une information annuelle est insuffisante et elle suggère plutôt une information trimestrielle.

La présidente passe au vote de la proposition de sous-amendement du Mouvement citoyens genevois: «...passé pendant le trimestre au plus tard le mois suivant chaque trimestre.» Ce sous-amendement est refusé par 10 non (1 Ve, 2 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 EàG) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (S, Ve).

La présidente passe ensuite au vote de la proposition d'amendement socialiste: «Le Conseil administratif s'engage à soumettre une liste des actes authentiques passés pendant l'année civile, au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivante.» Cet amendement est accepté par 12 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG).

La présidente passe alors au vote de la proposition dans son ensemble, ainsi amendée, qui est acceptée par 9 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 UDC) et 5 abstentions (1 DC, 2 LR, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

M^{me} Jannick Frigenti Empana, rapporteuse (S). Chers collègues, je suis chargée de vous présenter le rapport sur la proposition PR-1080. Vous l'avez bien évidemment tous lu et je ne vous ferai pas l'injure de répéter ce que j'y ai écrit.

La problématique étudiée en commission de l'aménagement et de l'environnement dans le cadre de cette proposition est la délégation de compétences du Conseil municipal au Conseil administratif. Afin de veiller à ce que ce processus ne comporte pas d'engagement financier et soit vérifié régulièrement, nous avons demandé qu'une liste des compétences déléguées soit fournie au Conseil municipal – l'enjeu de la discussion étant de savoir si ce devait être tous les trois mois, tous les six mois ou une fois par an. La commission s'est finalement prononcée en faveur d'une fréquence annuelle.

C'est là-dessus que je vous invite à vous pencher, chers collègues, tout en vous remerciant d'avance du bon accueil que vous réserverez à cette proposition du Conseil administratif.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens pour donner un peu de chair à tout ça... J'aimerais dire aux personnes qui nous écoutent que cette proposition concerne concrètement les cessions au domaine public ou la

constitution de petites servitudes en faveur de la Ville sur des bouts de terrains, par exemple des tronçons de trottoirs ou des murs, notamment lorsqu'il y a des postes de gaz des Services industriels de Genève (SIG).

Selon la nouvelle loi, je devrais passer par le Conseil municipal pour régler ce type de dossiers. Il s'agit donc, si faire se peut, de me déléguer cette compétence. Bien évidemment, je suis d'accord de fournir au Conseil municipal en toute transparence les explications nécessaires et utiles selon la fréquence que vous déciderez, Mesdames et Messieurs. Il me semble que me déléguer cette compétence permettra une bonne organisation de notre démocratie en évitant d'engorger ce parlement – ou, plus exactement, ce délibératif.

Deuxième débat

Le président. Je mets d'abord aux voix l'amendement accepté en commission qui consiste à ajouter à la délibération un article 2 formulé comme suit: «Le Conseil administratif s'engage à soumettre une liste des actes authentiques passés pendant l'année civile, au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivante.»

Mis aux voix, l'amendement de la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 55 oui contre 13 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique;

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2016 (après-midi)
Proposition: délégation de compétences du Conseil municipal
au Conseil administratif

vu la modification dudit article, soit chiffre 4 (nouveau, le chiffre 4 ancien devenant chiffre 5) et chiffre 5 (nouvelle teneur), adoptée le 14 février 2014 et entrée en vigueur le 26 avril 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques concernant:

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques cantonales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d), e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

Art. 2. – Le Conseil administratif s'engage à soumettre une liste des actes authentiques passés pendant l'année civile, au plus tard à la fin du premier semestre de l'année suivante.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2014 en vue de l'approbation du budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-1106 A)¹.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 20 janvier 2015. La commission, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, a étudié la présente proposition lors de la séance du 23 février 2015. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séance.

Séance du 23 février 2015

Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, M. Tobias Richter, directeur du Grand Théâtre de Genève, et de M. Philippe Bangeter, chef du Service financier du Grand Théâtre de Genève

M. Kanaan affirme que le Conseil administratif a souhaité que le budget soit équilibré en prévoyant l'apport de 500 000 francs du Canton. Maintenant que la somme a été votée, il faut que le Grand Conseil approuve la loi de subventionnement. Il faut savoir que le Grand Conseil a l'habitude d'entrer dans le débat de fond lorsque ce dernier est en lien avec une loi de subventionnement. Le Grand Théâtre (GTG) pourra expliquer son travail et ses objectifs aux députés au moment du débat politique. On peut noter que le GTG a dû pour la première fois entrer dans le schéma de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Une des contraintes de la LIAF était de présenter un plan financier quadriennal équilibré. Il est clair qu'un refus du Grand Conseil poserait un problème de manque de recettes de 500 000 francs. Alors que le Conseil d'Etat est a priori convaincu de l'entrée du Canton dans le subventionnement du GTG, il ne reste plus qu'à attendre le vote du Grand Conseil.

M^{me} Bertani indique que le GTG a décidé d'affecter la subvention à la saison 2014-2015 pour pouvoir présenter un budget à l'équilibre. En ce qui concerne la saison 2015-2016, il n'est pas du tout certain que le GTG arrivera à présenter un budget à l'équilibre. Cette prévision s'explique par le fait que l'on ne connaît pas

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 3672.

le montant qui sera voté par le Grand Conseil. En outre, le GTG va connaître une demi-saison hors murs. Même dans un théâtre de 1046 places, le GTG ne pourra pas proposer les tarifications habituelles. Ces raisons expliquent pourquoi le prochain budget du GTG sera déficitaire.

Questions des commissaires

Un commissaire est content de voir qu'une grande institution comme le GTG devra débattre avec la LIAF au même titre que d'autres associations plus petites et moins subventionnées. Cela dit, il aimerait savoir s'il est possible de présenter le budget 2015-2016 avant le début de la saison 2015-2016 afin que l'exercice de la commission des arts et de la culture (CARTS) ait un sens.

M^{me} Bertani relève que la procédure ne dépend pas que du GTG. Ce dernier a élaboré un premier budget au mois d'août. Comme ce budget était déficitaire, le Conseil administratif a demandé de renvoyer un budget à l'équilibre. Ce budget a été envoyé au Conseil administratif le 4 novembre 2014.

M. Kanaan rappelle que le budget précédent était arrivé dans les temps. Par contre, le budget 2012-2013 avait été envoyé relativement tard car le Conseil administratif refusait invariablement les propositions déficitaires. Ainsi, il faut laisser le temps au GTG pour adapter les recettes et les dépenses. La prochaine saison, le GTG devra se contraindre au régime de la LIAF. La mise en place de la nouvelle procédure relative à la LIAF a aussi pris un certain temps. En réalité, la proposition de budget à la CARTS est plutôt un exercice qui permet aux élus de poser des questions sur le plan politique. Il est clair que ce procédé ne permet pas d'influencer la gestion budgétaire du GTG sachant que la planification s'effectue deux à trois ans en amont. En ce sens, le passage à un budget quadriennal est intéressant car la période de quatre ans permettra d'évaluer la pertinence des lignes directrices.

M. Richter serait très heureux de présenter le budget à la commission dans les temps. Or, la saison 2015-2016 comporte deux incertitudes qui vont retarder l'envoi du budget. Tout d'abord, il va falloir attendre la décision du Canton concernant son apport financier. La deuxième difficulté réside dans la période hors murs de la saison prochaine. Il faut savoir que le GTG connaît la jauge de la salle à disposition et le calendrier précis depuis quelques mois seulement.

Un commissaire constate que le budget de la saison 2014-2015 reste dans les mêmes chiffres sans tenir compte de l'éventuel apport de l'Etat. Il serait intéressant de savoir où vont être placés les 500 000 francs du Canton.

M. Kanaan rappelle que les coûts fixes du GTG augmentent par rapport à une situation budgétaire qui reste stable. L'arrivée du Canton représenterait donc une vraie augmentation depuis un certain nombre d'années. Comme l'enveloppe

générale à la disposition du GTG est relativement stable, les coûts fixes mangent la part réservée aux coûts artistiques. L'estimation du manque à un ordre de grandeur de quelques millions de francs a permis d'entrer en discussion avec le Canton pour un éventuel partenariat avec la Ville.

Ce commissaire remarque que les comptes sont quasiment équivalents au budget qui devrait recevoir les 500 000 francs du Canton. Il est donc important de comprendre à quoi va servir cette marge de manœuvre supplémentaire.

M. Richter explique qu'il faudra augmenter le nombre de représentations par production si l'on désire arriver aux mêmes jauges dans la nouvelle salle du GTG. Cette opération va provoquer un surcoût quant aux dépenses tout en sachant que le GTG ne va pas bénéficier des mêmes recettes. Le montant de 500 000 francs doit servir à combler les sommes qui vont manquer à chaque rubrique. Le manque de précision dans le budget à ce sujet s'explique par le fait que le GTG a choisi de ne pas placer cette somme dans un groupe précis.

Ce même commissaire désirerait avoir des explications pratiques sur le placement des 500 000 francs sachant que le GTG a tourné avec les mêmes chiffres la saison dernière (31 millions de francs).

M^{me} Bertani relève que le GTG a bénéficié de sponsors spéciaux pour les productions du *Ring* de la saison dernière. Elles ont généré des recettes en sponsoring et mécénat hors du commun. Alors que ces recettes ne vont pas se répéter pour la saison en cours, les charges du GTG continuent d'augmenter (charges salariales, acquisition de matériel, etc.).

Le commissaire en conclut que le montant de 500 000 francs se retrouverait en grande partie dans la ligne produits sponsoring et partenariat.

M. Richter confirme ce propos. Le montant se retrouve aussi dans le groupe soutien du Cercle du GTG.

M^{me} Bertani ajoute que pour la saison 2013-2014 le GTG a reçu 2,4 millions de francs du Cercle et recevra pour la saison 2014-2015 1,8 million de francs, soit 500 000 francs de moins.

Quant au mécénat, M^{me} Bertani explique que qu'il représente un soutien financier apporté sans contrepartie directe. Le partenariat constitue un échange entre deux parties. Le sponsoring est un soutien financier qui se fait contre l'octroi de contreparties comme la promotion de l'entreprise sponsor. Ce dernier peut obtenir une visibilité médiatique, des invitations au spectacle ou encore des réceptions privées au sein du GTG. Ces éléments font que le GTG ne peut pas bénéficier de la totalité de la somme offerte. Si un sponsor donne 100 000 francs au GTG, il ne restera au bout du compte que 20 000 ou 30 000 francs. Le Cercle ne rentre pas dans cette catégorie car il s'agit d'une association créée pour soutenir le GTG. Le Cercle

offre un appui financier exceptionnel pour des manifestations exceptionnelles (par exemple les productions du *Ring*). Le fait que la saison en cours ne comporte pas d'élément majeur explique la baisse de la ligne de soutien apportée par le Cercle.

Ce même commissaire demande s'il existe des vases communicants entre les subventions du GTG et la partie spectacle.

M^{me} Bertani répond par la négative. Les recettes de sponsoring et de mécénat sont dévolues aux frais de production, leur diminution a donc inévitablement une influence sur les recettes et le budget. M^{me} Bertani aimerait pouvoir mener une vraie politique salariale pour le chœur du GTG. Malheureusement, il manque 1,5 million de francs pour faire en sorte que le chœur n'ait pas le même salaire à l'entrée et à la sortie de carrière. Les incertitudes sur les modes de financement empêchent la réalisation d'une vraie politique salariale en faveur du personnel de la fondation. Ce type de situation est regrettable lorsque l'on sait que le GTG réalise des comptes bénéficiaires et accueille 130 000 spectateurs par an.

M. Kanaan précise que le GTG gère ses finances de manière globale avec ses recettes et dépenses. Le GTG essaie de travailler avec des partenaires privés sachant que la programmation n'est pas entièrement assurée. Il faut savoir que les spectacles sont programmés alors que les partenaires privés n'ont pas forcément confirmé leur soutien. Il existe une part de risque dans la programmation des comptes. M. Richter a quand même une certaine expérience pour pouvoir anticiper les recettes potentielles des spectacles. Ainsi, les dépenses sont généralement confirmées sauf en cas de surprise majeure. Les comptes ne sont pas cloisonnés au sens où le GTG ne pourrait pas rééquilibrer le budget en fonction des recettes tierces et de la couverture des dépenses.

M. Richter indique que le GTG va offrir le spectacle *Porgy and Bess* 12 fois car il a misé sur une recette importante. Cet exemple montre que les chiffres mis dans la saison ne sont pas éloignés des chiffres que l'on retrouve dans les comptes 2013-2014. Comme l'OSR est en tournée aux USA, le GTG a dû acheter une production entière avec orchestre. Si le GTG ne bénéficiait pas d'une recette supplémentaire de 500 000 francs, l'institution serait déjà déficitaire. Cet exemple explique pourquoi on ne retrouve pas le montant de 500 000 francs dans une rubrique particulière.

Ce même commissaire voudrait savoir si les objectifs de l'étude Actori (voir annexe) ont des incidences sur le budget 2014-2015.

M^{me} Bertani lui rétorque que le GTG a engagé une personne supplémentaire pour les programmes pédagogiques.

Un commissaire indique que cet élément se trouve au groupe 30.10.

M. Kanaan note que l'unité de recherche de sponsoring et mécénat a été réorganisée et renforcée. Ce changement devrait permettre de renouveler les sources

de financement à Genève. Un autre élément à relever est le travail du GTG pour améliorer son partenariat avec les acteurs culturels genevois. Ce travail qualitatif n'a pas d'incidence budgétaire.

M^{me} Bertani ajoute que l'étude Actori a précisé dans son mandat d'étude que la réalisation des objectifs listés dans les comptes coûtera entre 1 et 2 millions de francs. La fidélisation des mécènes passe par un renforcement de l'équipe de sponsoring. Le développement des activités pédagogiques demande, lui, un renforcement de l'équipe pédagogique. Ces éléments confirment qu'il faut d'abord investir pour avoir un retour sur investissement.

Un commissaire demande si le GTG a procédé à d'autres actions que l'engagement d'un collaborateur.

M^{me} Bertani lui répond que le GTG n'a pas engagé d'autres collaborateurs. Les secteurs billetterie et sponsoring ont été renforcés avec les mêmes effectifs. Les collaborateurs de ces secteurs devront donc travailler plus pour remplir les objectifs du GTG.

M. Richter relève que le GTG travaille souvent sous forme de mandat avant d'intégrer un collaborateur dans un service permanent. Comme une personne du service de la communication va prendre sa retraite à la fin de l'année, le GTG va engager un temporaire sous forme de mandat pour voir s'il correspond aux besoins de l'institution.

Un commissaire remarque que les comptes 2012-2013 comprenaient un montant de 800 000 francs pour les droits d'auteur. Ce montant baisse à 400 000 francs dans les comptes 2013-2014 et il se retrouve à 280 000 francs dans le budget 2014-2015. Cela étant précisé, il aimerait savoir si l'évaluation de 280 000 francs est tenue jusqu'à maintenant.

M. Richter estime que ce montant va être tenu. Le GTG connaît maintenant tous les contrats des équipes de production. L'autre élément déterminant consiste à savoir si une œuvre fait partie du domaine public ou s'il existe des droits dessus. Pour la saison en cours, il apparaît que toutes les œuvres appartiennent au domaine public sauf pour le spectacle *Porgy and Bess* et l'œuvre d'Emmanuel Deyer.

Un commissaire souhaiterait connaître les éléments touchés par l'économie de 95 000 francs qui a permis au GTG d'atteindre un budget à l'équilibre. Il serait également intéressant de savoir quels éléments pourraient faire l'objet d'une coupe budgétaire si le Grand Conseil ne versait pas les 500 000 francs au GTG.

M. Bangerter indique que les coupes du GTG ont été effectuées dans les frais de voyage et d'hébergement. Il est arrivé que le GTG installe des artistes de moindre catégorie pour pouvoir faire des économies. En ce qui concerne le

second point, il paraît extrêmement difficile de sortir un résultat à l'équilibre sans l'apport du Canton.

Un commissaire en déduit que les mesures d'économies drastiques évoquées par le GTG dans ses échanges écrits avec le Conseil administratif ne sont pas réalisables.

M^{me} Bertani confirme que les prochains comptes seront en toute probabilité déficitaires. Le seul moyen de réaliser des économies serait de procéder à des licenciements, ce que le GTG ne souhaite absolument pas.

M. Richter ne peut pas donner de réponse satisfaisante à la question du commissaire. Le seul espoir serait que la politique de dépense soit encore meilleure que celle espérée. Le GTG ne va pas procéder à des ruptures de contrat qui coûteraient beaucoup d'argent. Le fait de ne pas jouer reviendra encore plus cher car il manquera des recettes.

Un commissaire aimerait savoir si le projet de l'Opéra des Nations comporte des risques de chômage technique pour le personnel du GTG étant donné son fonctionnement et sa structure.

M^{me} Bertani lui répond qu'il n'y aura aucun risque de chômage technique. La structure de l'Opéra des Nations va amener le GTG à choisir des œuvres différentes avec plus de représentations.

M. Richter confirme que le personnel fixe sera entièrement actif.

Un commissaire considère l'étude du budget inutile étant donné que le GTG est arrivé à la moitié de la saison. Cela dit, il serait intéressant de savoir à quel stade se trouvent les prochains comptes par rapport aux prévisions du GTG.

M. Richter explique que le GTG a l'habitude de commencer ses projections pour le 30 juin à partir du mois de janvier, soit à la moitié de la saison en cours. Cet exercice manque encore de précision étant donné que 30% du budget est fondé sur les recettes. Cela dit, le GTG est confiant pour l'obtention d'un résultat à l'équilibre pour la fin de la saison. En ce sens, le GTG a affirmé au conseil de fondation qu'il devrait pouvoir maîtriser l'exercice en cours.

Un commissaire soulève que les questions posées par les commissaires pour le budget du GTG sont les mêmes que celles posées au Conseil administratif pour le budget de la Ville. Ces questions sont donc pertinentes pour un élu de la Ville. Cela dit, on peut très bien comprendre la frustration des représentants du GTG lorsque l'on sait qu'ils doivent budgéter des incertitudes. Un tel exercice de comptabilité est difficile d'autant plus que le GTG n'échappe pas au contrôle d'une institution publique.

Un commissaire peine à comprendre l'emportement des auditionnés face à un certain nombre de questions sachant que le GTG reçoit une subvention en nature aussi importante de la part de la Ville. Alors que le Canton a l'habitude de demander plus de prestations à ses institutions tout en procédant à des réductions linéaires de subventions, il semblerait que la Ville soit un partenaire relativement gentil.

M. Kanaan relève que l'emportement de la présidente du conseil de fondation GTG s'explique par son enthousiasme pour cette institution.

M^{me} Bertani explique que son emportement reflète en réalité l'expression d'une frustration. Elle souhaiterait avoir une réelle visibilité sur les politiques salariales notamment.

M. Richter trouve extrêmement précieux le soutien de la CARTS au travail effectué par le GTG. En tant que directeur du GTG, il est frustrant de constater que les travaux prévus et organisés pour 2015 commenceront en 2016. Ce type de tâche est très contraignant et il faut comprendre la frustration de certains dirigeants de l'institution. Encore une fois, la CARTS est toujours considérée comme un soutien même si le travail du GTG ne fait, lui, pas toujours l'unanimité.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste rappelle que la commission a déjà dû se prononcer sur des budgets clos. On peut noter que c'est la première fois qu'un budget est soumis à une grosse hypothèque, à savoir le vote du Grand Conseil. Alors que le GTG a réalisé près de 100 000 francs d'économies pour équilibrer le budget précédent, force est de constater que le nouveau budget ne sera équilibré qu'avec l'apport du Grand Conseil. Si le Canton ne vote pas les 500 000 francs de subvention, ce budget sera en total déficit. Le groupe socialiste ne pourra que refuser le budget étant donné qu'il est entamé et réfléchit sur une recommandation qui insisterait sur la différence d'effort entre la Ville et le Canton.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage en partie les propos de son collègue. La spécificité de ce genre de budget est qu'il se trouve à cheval sur les budgets annuels. Ce procédé fait partie des usages ordinaires de l'institution et le Conseil municipal doit s'y plier. Cela dit, on peut espérer que la participation du Canton puisse se concrétiser étant donné qu'elle a passé la rampe du budget. On peut raisonnablement espérer que l'apport du Canton soit voté. Enfin, il est dommage que les 500 000 francs de plus soient ventilés et n'apparaissent pas dans le budget.

Le commissaire socialiste annonce qu'il formulera sa recommandation en séance plénière.

Le président met au vote la proposition PR-1106, qui est acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe:

- Synthèse de l'étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève (*voir ci-après à la fin du rapport PR-1117 A*)

9.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1028 A)¹.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 24 juin 2013. La commission, sous la présidence de MM. Jean-Philippe Haas puis Sylvain Thévoz, a étudié la présente proposition lors des séances des 2 septembre 2013, 1^{er} et 8 décembre 2014. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 2 septembre 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, et de MM. Claus Hässig, secrétaire général, Philippe Bangerter, chef du Service des finances du Grand Théâtre de Genève

Présentation de M. Kanaan et de M^{me} Bachmann (voir annexe 1)

Le magistrat indique que le Grand Théâtre de Genève (GTG) représente 40,2 millions de francs dans le budget du département, soit un quart du budget des institutions culturelles au sens large. Il précise que les recettes propres se déclinent en deux catégories: la billetterie d'une part, les recettes des mécénats et du sponsoring d'autre part. Les chiffres de la présentation sont basés sur les comptes

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 306.

d'exploitation 2011-2012, du fait que les comptes 2012-2013 n'ont pas encore été adoptés. Ces derniers ont été adoptés le 30 août par le conseil de fondation et seront soumis au Conseil municipal prochainement. Il indique ensuite que les recettes propres s'élèvent à 21,7% et relève deux aspects importants, soit la répartition des frais fixes et des frais variables. Il souligne que l'on retrouve notamment dans les frais fixes les salaires du personnel et les frais d'infrastructure fixes.

Les frais variables comportent les cachets artistes et tout ce qui est lié au spectacle en tant que tel. Il souligne que l'on constate dans le cadre de l'évolution de ces frais une augmentation des frais fixes, qui va jusqu'à entamer le budget réservé aux frais artistiques (46,9 millions de frais fixes pour 13,9 millions de frais variables (voir tableau annexe 1 et réponse annexe 2), étant précisé que les frais fixes incluent le ballet et le chœur. Et de souligner qu'il existe d'autres manières de répartir les frais et que l'on parle aussi de frais généraux de fonctionnement et de frais artistiques fixes d'un côté (par exemple lorsqu'un opéra a son propre orchestre), et de frais de plateau, qui sont des frais variables, de l'autre. La répartition actuelle se situe à moins de 25% de frais variables, alors que la répartition idéale, lorsque l'on parle de saine répartition des charges, se situe à 70% de frais fixes pour 30% de frais variables. Il ne s'agit donc pas d'une répartition optimale.

M. Kanaan relève l'écart entre les recettes publiques et les recettes privées: 44,1 millions de francs d'argent public, qui incluent les 2,5 millions de l'Association des communes genevoises (ACG), pour 16,7 millions de recettes tierces. Il souligne qu'idéalement l'argent public devrait couvrir les frais fixes. Or, les chiffres montrent que le GTG n'est pas à niveau, puisque les recettes de billetterie, mécénats et sponsoring couvrent les frais variables et débordent systématiquement sur les frais fixes. Il souligne que cela n'est pas anodin, et que cela freine les vellétés de certains partenaires privés de soutenir le GTG.

Concernant l'origine géographique des abonnés 2012-2013, il relève que l'on a moins de 40% d'abonnés résidant en Ville de Genève, pour 43,3% qui viennent des autres communes genevoises, et près de 20% de régions hors Genève. En revanche, concernant le financement du GTG (12-13), il relève que la Ville de Genève assure 68,4%, et que les recettes propres s'élèvent à 21,1% (billetterie, buvette, ballet).

Questions des commissaires

Un commissaire relève que la contribution des communes (2,5 millions) comprend celle de la Ville à l'ACG. Selon lui, il ne s'agit donc pas de la contribution des autres communes, mais de celle de l'ACG en tant que telle.

M. Kanaan admet qu'il s'agit du fonds intercommunal (ACG) et que sur les 2,5 millions, une partie provient de la Ville. Il relève qu'il n'existe pas d'autres

sources publiques hors Genève et que l'effet de débordement est assez conséquent. Il souligne que le tableau qui présente le financement du GTG (page 75 de la présentation) doit servir de base à la discussion avec les autres communes genevoises et le Canton.

Un commissaire se demande si, dans le cadre de la nouvelle loi sur la culture, il a déjà été envisagé de revoir le financement en fonction de la provenance des spectateurs.

M. Kanaan répond qu'une discussion a été initiée avec le Canton à ce sujet. Il confirme que la nouvelle loi sur la culture aura des effets à ce sujet et qu'il tiendra le Conseil municipal informé des avancées des discussions avec le Conseil d'Etat.

Une commissaire relève une augmentation des frais fixes (page 5 de la présentation – passage de 41,9 à 46,9 millions entre 2007-2008 et 2012-2013) et voudrait une explication à ce sujet.

M. Kanaan répond qu'il s'agit principalement de la municipalisation des mécanismes salariaux, dont la dernière partie a concerné le personnel de salle, et qui sont faits par analogie aux statuts de la Ville de Genève.

Un commissaire se dit curieux de comprendre le postulat selon lequel les frais fixes doivent être couverts par la collectivité et les frais variables par les recettes et les fonds privés. Il se demande si ce lien strict entre le type de dépenses et le type de revenus se réfère à une règle générale ou pas.

M. Kanaan répond qu'il ne s'agit pas d'une règle absolue, mais d'indicateurs d'orientation. Il ajoute que même si l'appareil du GTG dans son ensemble est au service du spectacle, il est avéré que les mécènes et les sponsors aiment étiqueter leur contribution par rapport à un ou des spectacles donnés et aiment à être rassurés sur les grandes masses budgétaires du GTG.

M^{me} Bertani relève que beaucoup d'études ont été faites en Europe sur les financements des théâtres et que certains auteurs soutiennent d'ailleurs que le rapport devrait se situer à 60/40%, soit 40% de l'argent affecté à l'artistique. Elle ajoute que le rapport 70/30% paraît une bonne mesure, mais que le GTG ne l'atteint pas. On ne peut jamais convaincre des mécènes de financer des salaires ou 150 chaises. Elle souligne qu'ils veulent financer des voix, des décors, soit de l'artistique, et qu'en échange, ils reçoivent des places libres. Elle ajoute que le cas échéant, il se trouvera peut-être un mécène pour financer une action ponctuelle sur le bâtiment (par exemple: un ascenseur pour handicapé).

Un commissaire voudrait tout d'abord connaître l'évolution du financement public-privé, qui en l'occurrence ne tient compte que des coûts d'exploitation et de production et pas des coûts d'investissement de la Ville dans le GTG. Il voudrait savoir si le CA pourrait lui fournir une statistique qui résumerait l'évolution de ces investissements depuis 2007-2008, qui se rapportent non seulement aux frais de

fonctionnement, mais aussi aux frais d'entretien du bâtiment et de la machinerie, entre autres. Il lui semblerait également utile d'avoir une statistique du personnel.

M^{me} Bertani répond que cette statistique figure dans les comptes, qui partent cette semaine au Conseil administratif, et que le Conseil municipal les recevra prochainement (voir annexes 2, 3, 4 et 5). Elle ajoute que le personnel est parfaitement stable, qu'il n'y a pas d'augmentation du personnel, excepté des places d'apprentissage.

Sur la question de l'investissement, M. Kanaan répond que sur l'enveloppe concernant les frais d'entretien courant, 1,8 million est dépensé par année et n'est pas comptabilisé dans le financement public.

Le président voudrait savoir comment s'explique la diminution de 1,6 million des mécènes et 180 sponsors (présentation – page 6: passage de 18,3 (2007-2008) à 16,7 millions (2012-2013).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'une part du départ de la Fondation Wilsdorf et d'autre part d'une évolution liée à la crise. Elle relève que pour les comptes 2011-2012 les produits de billetterie s'élevaient à 8,9 millions et à 9,6 millions pour les comptes 2012-2013.

Une commissaire se demande si la pratique du 60-40% évoqué dans l'étude européenne est représentative d'une majorité concrète dans l'opéra. Elle se demande également si les opéras ont un taux de sponsoring identique ou variable.

M^{me} Bertani dit qu'il est extrêmement difficile de répondre à cette question, car cela dépend notamment du type d'opéra dont il s'agit (de répertoire ou *stagione*), de la question de savoir si l'orchestre entre dans les frais fixes ou non, des conditions de travail et salariales des employés, etc.

Un commissaire relève que le financement est bien maîtrisé et relativement stable. Il constate cependant que le budget est globalement en légère diminution (page 7 de la PR – 1,236 million de moins) et se demande si cela pose un problème qualitatif au GTG, soit si la saison 2013-2014 sera égale à la précédente en termes de qualité de production. Autrement dit, il se demande si, avec moins d'argent, le GTG va produire moins ou moins bien et aurait voulu qu'on lui donne certains critères par écrit.

M^{me} Bertani indique qu'elle répondra à cette question dans sa présentation.

Présentation de M^{me} Bertani

M^{me} Bertani relève que les comptes ont été bouclés pour la saison 2012-2013 et qu'il est tout d'abord important de dire que 130 000 spectateurs ont été accueillis au GTG toutes manifestations confondues, dont 100 000 spectateurs pour les

spectacles (opéra et ballet), ce qui représente un quart de la population. Elle relève ensuite que la saison 2012-2013 a compté 7350 abonnés, soit une augmentation de 25% par rapport à la saison 2009-2010. Elle ajoute que cette tendance est en train de se confirmer et que le taux de remplissage moyen se situe à 87%. Il s'agit selon elle d'un taux extrêmement élevé, en comparaison avec d'autres théâtres européens, voire nord-américains. Elle relève également que la maîtrise des charges est totale et que des économies permanentes sont faites. Elle indique que les recettes propres s'élèvent à 16,7 millions et couvrent 6,1% des frais fixes. Elle rappelle que tous les partis vont recevoir la mise à jour des statistiques financières au 30 août 2013. Elle relève ensuite que depuis la saison 2007-2008, les frais variables ont diminué de 3 millions. Elle souligne les efforts incommensurables qui sont faits pour préserver la qualité digne de la place internationale du GTG avec des moyens en constante diminution. Elle souligne également que la proportion fixes/frais variables se situe à 77/23%, soit 77% d'argent public et 23% d'argent privé. Elle relève que cette situation s'avère sérieusement préoccupante au regard de la mission artistique du GTG, puisqu'elle diminue la possibilité de recruter des solistes et de produire des créations, et qu'elle peut à terme mettre en danger le GTG au niveau de la qualité des spectacles, comme l'a relevé précédemment un commissaire. A cet égard, elle fait remarquer que la question se pose de savoir comment faire toujours mieux avec moins de moyens, ce d'autant que beaucoup de programmes sont absolument essentiels pour la culture du canton, comme le programme pédagogique. Elle souligne les efforts mis sur le public de demain et relève notamment le succès remporté par *La Petite Flûte* et *Le Chat botté*, deux spectacles destinés aux enfants, qui ont connu 100-105% de taux de remplissage. Pour la saison à venir, elle indique que *Le bébé Siegfried* est un spectacle d'une heure, qui se veut accessible tant aux enfants qu'à tous ceux qui craignent d'assister à des représentations de cinq heures. Elle rappelle que le ballet du GTG est aujourd'hui reconnu mondialement, et que là aussi, la diminution de la qualité ira de pair avec une diminution des rentrées. Concernant la saison à venir, elle relève encore une fois les efforts qui ont été faits pour maintenir la qualité, avec un certain nombre de *highlights* et pas moins de 12 levers de rideau.

Elle souligne que les productions phares de la saison 2013-2014, la *Tétralogie* sur une semaine de Wagner pour le bicentenaire, dont les abonnements sont vendus à part, et le *Nabucco* de Verdi, ont déjà rencontré un franc succès auprès du public. Pour le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, elle présente le festival Helveticdance, qui réunit les quatre grands ballets des quatre grandes maisons suisses (Zurich, Bâle, Lausanne et Genève), et qui doit permettre au ballet Béjart de se produire pour la première fois hors de ses murs. Elle précise que ce festival est déjà *sold out*.

Concernant les récitals, elle souligne la présence de Jonas Kaufmann. A cet égard elle fait remarquer que pour faire salle comble, il faut des grandes voix et que ces voix coûtent cher. Pour répondre à la question du commissaire, posée

juste avant sa présentation, elle fait remarquer que la qualité sera la même en 2013-2014, que le nombre de représentations sera même plus élevé, et que la direction générale se fait un point d'honneur d'engager les meilleures voix, dans les limites du budget. Elle relève enfin la coréalisation avec le festival Archipel du spectacle *Delusion of the fury*, qui a déjà été présenté dans le cadre de la Ruhrtriennale (Heiner Goebbels) – <http://www.leprogramme.ch/grand-theatre-de-geneve>.

Concernant la programmation en général, elle fait remarquer qu'il s'agit de prendre des paris sur certaines œuvres, tout en veillant au fait que le public suive. Elle insiste encore une fois sur le fait qu'il y a eu une baisse des recettes au niveau de la billetterie, mais que l'on est à nouveau dans une tendance à la hausse. En conclusion, elle pense que le GTG peut être fier de ce qui s'est passé, tant au niveau des taux de remplissage atteints que des économies qui ont été faites. Elle voudrait néanmoins rappeler qu'elle tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années et qu'elle juge le niveau des frais de production (14,2 millions) extrêmement bas, notamment au regard des coproductions du GTG avec les plus grandes maisons, qui lui permettent de figurer dans la cour des grands.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait tout d'abord revenir sur la question de ce qui fait la renommée internationale du GTG. Il relève que ce qui le dérange, c'est d'être le dindon de la farce. Il considère que la participation de la Ville est considérable, au regard de son budget, alors même que les abonnés résidant en Ville sont minoritaires. Il estime par conséquent qu'il y a sûrement des choses à faire au niveau de l'ACG pour que les autres communes mettent plus la main à la poche, puisque leurs habitants comptent parmi les spectateurs majoritaires. Il relève ensuite que le fait que le GTG fasse partie de la cour des grands le stresse un peu. Selon lui, dire que 14 millions ne sont pas suffisants, c'est avouer indirectement que l'on n'a pas les moyens de ses ambitions et qu'il faudrait sans doute mener une réflexion de fond pour revenir à un GTG plus provincial et local et, surtout, moins onéreux.

M. Kanaan voudrait répondre à cette question, qui est selon lui avant tout d'ordre politique. Il relève tout d'abord qu'il partage le constat du commissaire, quant à la disproportion factuelle entre le financement par la Ville et le nombre d'abonnés de la Ville, mais qu'il s'agit de choix collectifs. Il se réfère notamment à celui qui a été fait au XIX^e siècle déjà de confier à la Ville la mission de s'occuper de la politique culturelle des institutions culturelles majeures, et ce pour l'ensemble du canton. Il s'agit bien selon lui d'un choix politique qui peut se discuter, mais qui a été fait au moment de la constitution du Canton de Genève dans sa construction actuelle et de son entrée dans la Confédération en 1815. Il souligne qu'il s'agit d'un fait unique en Suisse, mais qu'il s'agit bel et bien d'une réalité, que la Ville assume selon lui plutôt bien. Il souligne également que c'est la rai-

son pour laquelle le CA est tellement inquiet du nouveau projet de péréquation intercommunale (-70 millions). A cet égard, il indique que ce projet défavoriserait selon certains la construction de nouveaux logements, mais que l'on ne parle pas trop des institutions culturelles. Il fait remarquer que la discussion a été initiée avec le Canton sur une nouvelle répartition du financement des institutions culturelles, sur la base du nouveau projet de loi sur la culture, qui est entré en vigueur cette année, et qui s'inspire des discussions qui ont eu lieu dans les autres cantons suisses. Il souligne l'effet domino de ces discussions, que ce soit au niveau de la péréquation, de la sécurité et des autres enjeux qui dépassent celui de la culture, enjeu emblématique par excellence, parce que la Ville est un acteur déterminant au niveau cantonal et régional. Il s'agit selon lui de déterminer l'ambition du GTG, et s'il faut viser une renommée d'opéra de province, comme celui de Lausanne, qui gère un budget de près de 20 millions, ou si l'Opéra de Genève peut ou doit viser une renommée véritablement internationale qui retienne les agences internationales publiques et privées. Il conclut en disant que le débat est ouvert, sachant qu'il est tout à fait légitime de se poser la question des financements des institutions publiques.

M^{me} Bertani relève que les tournées du ballet du GTG montrent que la plupart des étrangers ignorent totalement l'existence du Canton de Genève, dans la mesure où ils ne font pas la différence entre le Canton et la Ville. Elle en veut pour preuve le fait que les délégations étrangères saluent toujours le maire de Genève en premier. Ainsi, le débat Ville-Canton est un débat que le GTG situe à hauteur politique. Elle relève également que les grandes coproductions internationales se font autant aux Etats-Unis (New York, Houston) qu'en Europe même (Valence, Milan, Bruxelles). Elle souligne que l'Opéra de Zurich, qui se situe également dans la cour des grands, est un opéra de répertoire, distinct de Genève, avec un budget de 120 millions minimum. Au même titre que le magistrat, elle souligne que, selon une ancienne étude, le GTG est une des attractions de la Ville et que chaque franc qui est investi dans la culture en rapporte. Cependant, elle dit déplore que sur les 16 millions qu'elle devrait avoir à disposition, elle ne puisse en dépenser que 13.

Concernant les ventes de produits de coproduction, une commissaire se demande ce qu'il en est dans la pratique de l'opéra et comment le GTG gère les recettes sur la diffusion. Elle relève à la page 9 de la PR-1028 un écart entre le budget (820 000 francs) et les comptes (quatre fois moins).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'espairs ou d'objectifs non réalisés. Elle ajoute que l'euro n'est plus ce qu'il était et que le GTG ne vend plus ses spectacles au même prix qu'avant. Elle ajoute également qu'il faut aussi tenir compte de la situation des autres théâtres européens, qui rencontrent tous des difficultés, et que les contrats/locations sont tous revus à la baisse, ce qui rend les négociations plus difficiles.

Le président relève qu'il existe un grand problème au niveau du statut du personnel. Il rappelle l'existence des deux statuts distincts que connaissent les employés du GTG et des problèmes que cela pose, notamment au niveau des compensations du travail le samedi et le dimanche. Il pense qu'il est problématique de faire le même travail avec deux statuts différents et se dit quant à lui convaincu du statut unique, conscient des grosses tractations que cela demande au niveau des syndicats. Il voudrait savoir ce qu'en pense la présidente du GTG.

M^{me} Bertani répond que depuis les municipalisations, il n'existe plus, au niveau du personnel permanent, de cas où deux personnes font le même travail avec deux statuts différents. Elle relève également que le GTG, profitant du nouveau statut du personnel municipal et du nouveau règlement du temps de travail, a négocié avec ses employés une nouvelle répartition du temps de travail, visant à une plus grande flexibilité et à des économies au niveau des temporaires et du travail du soir. Concernant les statuts futurs, elle pense qu'un statut unique simplifierait grandement le fonctionnement et la gestion du GTG. Elle souligne toutefois qu'il ne s'agit pas d'une volonté ou d'une décision officielle et qu'il ne faut pas se faire d'illusion. Elle rappelle que tous les établissements autonomes qui ont transféré du personnel cantonal à un établissement autonome doivent transférer les personnes concernées avec des droits acquis. Le statut unique permettra selon elle de générer des économies à long terme pour le budget du GTG, mais pas à court terme. Elle ajoute que, selon la position du conseil de fondation, le GTG doit rester une fondation de droit public, qu'il faut réfléchir au financement global, revoir les statuts du GTG et entamer les négociations avec les partenaires sociaux. Elle précise qu'il s'agit bien d'une vision à long terme.

M. Kanaan renvoie les commissaires au rapport de la CF sur la M-940, qui se réfère notamment au rapport Segond et qui pose le principe d'une réforme du GTG. Il relève que le CA a validé le principe du statut unique, sans préjuger de quel statut on parle. Il rappelle que les syndicats ne sont pas fermés à des négociations. Il souligne encore que le statut unique ne vise pas tant à faire des économies financières mais des économies de gestion qui permettront de simplifier la vie quotidienne du GTG. Il ajoute encore qu'il n'est pas forcément opportun de baisser les salaires des fonctionnaires, au vu du coût élevé de la vie à Genève. Il conclut en disant qu'il s'agit là d'un débat de société, qui aura lieu et qui inclura forcément le Conseil municipal.

Un commissaire voudrait déterminer le coût de chaque spectateur.

M^{me} Bertani répond que ce genre de statistiques figure dans le rapport sur les comptes. Elle précise que pour la saison 2012-2013, le GTG dénombre 130 000 spectateurs toutes manifestations confondues et 100 000 pour les ballets et les opéras.

Ce même commissaire voudrait savoir s'il existe une source qui indique le taux de fréquentation sur les trois à quatre dernières années.

M^{me} Bertani répond qu'elle peut fournir cela (voir annexe 4).

M^{me} Bachmann propose d'attendre encore un peu les résultats de l'étude comparative et prospective du GTG qui comporte ce volet-là, en comparaison aussi avec d'autres opéras.

M^{me} Bertani prend note qu'il s'agit de transmettre le nombre de spectateurs et leur prix moyen (voir annexe 2) toutes manifestations confondues sur les trois dernières années. Elle ajoute qu'elle avait déjà transmis aux partis une étude qui démontrait que le GTG assume le plus grand taux d'effort du spectateur, par rapport aux autres institutions culturelles.

Un commissaire rappelle que le calcul (le budget du GTG par le nombre annuel de spectateurs) avait été fait du temps de M. Mugny et chiffrait à 500 francs par spectateur la contribution de la Ville.

M^{me} Bertani précise que ce montant se situe aujourd'hui autour de 400 francs.

Un commissaire se félicite tout d'abord d'avoir reçu le budget assez tôt. A ce sujet, il voudrait savoir quand est-ce que l'on pourrait espérer avoir un budget par année civile, plutôt que par saison, dans le but de pouvoir le voter avant qu'il soit dépensé. Il rappelle qu'il s'agissait d'une demande formulée par le Conseil municipal et la CARTS l'année dernière.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'intentions qui font partie d'une réforme future. Elle souligne que cette demande est extrêmement compliquée à mettre en œuvre pour un théâtre.

Il voudrait ensuite savoir s'il y a eu une augmentation du salaire du personnel en 2013.

M. Bangerter répond par la négative et que sur ce chapitre le GTG a suivi la Ville.

Il demande également s'il n'y a pas d'indexation prévue.

Ce à quoi M. Bangerter répond également que non.

M. Kanaan souligne qu'il y a toujours un décalage dans le temps, dans la mesure où la Ville a prévu un taux d'indexation de 0,5% pour 2014 et qu'à ce stade, d'ici à l'approbation du budget en décembre, il sera ramené à 0, parce que le renchérissement reste négatif. Il ajoute qu'il existe deux secteurs subventionnés de la Ville qui bénéficient de l'indexation de manière identique au personnel de la Ville, soit la petite enfance et le GTG. Il précise encore que la CF a fait le calcul l'année passée dans le cadre des arbitrages, et a mis en évidence que 0,5% différencie le renchérissement et les mécanismes salariaux du personnel de la fondation.

M^{me} Bertani constate une erreur dans le budget du 12 mars 2013, qui correspond à celui qui figure dans la PR soumise à la commission. En effet, il y a eu un

Propositions: budget et comptes 2013-2014 et budget 2014-2015 du Grand Théâtre

2^e budget établi au 9 avril 2013, qui comporte un écart de 40 000 francs lié à un vote du Conseil municipal. Elle précise que ce montant a été coupé dans l'indexation.

M. Bangerter indique qu'il s'agit de la ligne 462 (charges du personnel artistique).

M. Kanaan précise à son tour qu'il s'agit d'une correction technique qui correspond à un changement neutre.

Toujours le même commissaire voudrait savoir sur quel taux de fréquentation reposent les prévisions de billetterie. Il précise que pour l'année précédente, ils se situaient à 86% pour l'opéra, 91% pour les ballets et 89% pour les récitals, avec une moyenne se situant à 87%.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit là des taux de remplissage effectifs.

Il demande quels sont les taux de remplissage prévus pour la saison 2013-2014. Il ajoute qu'il y avait une époque où ils étaient volontairement prévus très hauts pour permettre de rééquilibrer le budget.

M^{me} Bertani dit qu'elle répondra par écrit à cette question, soulignant que ces taux sont aujourd'hui prévus beaucoup plus bas et que l'époque à laquelle le commissaire fait allusion est bel et bien révolue.

Il voudrait également connaître le taux d'autofinancement avec le budget 2013-2014.

M^{me} Bertani répond qu'il se situe à 30%.

Il voudrait enfin connaître le niveau du déficit structurel, qui avait été évoqué dans l'examen du budget l'année dernière (les 3 millions évoqués par M. Richter).

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de 3,5 millions.

Le président propose de passer à l'examen des chiffres. Il demande si les commissaires préfèrent procéder à un examen ligne par ligne ou par tête de chapitre.

Un commissaire propose de procéder par tête de chapitre.

Le président propose de passer directement au chapitre «charges du personnel».

Point 3 – Comptes de charges

301 – Salaires et traitements

3010 (personnel permanent)

Le président relève une augmentation de 31 710 francs.

M. Bangerter répond que cela correspond principalement aux annualisations de postes. Il indique également que le montant de 31 000 francs comprend

10 000 francs d'indexation, qu'il qualifie de minimum à octroyer, ce d'autant que l'indexation est proche de zéro.

3014 (primes et indemnités)

Le président voudrait savoir si le GTG a décidé d'augmenter les primes de certains employés. Il précise que le passage de 63 000 à 83 220 représente un écart de 20 220, soit pas moins de 25% d'augmentation.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit sans doute du treizième salaire progressif, mais qu'elle répondra par écrit à cette question (voir annexe 4).

Concernant le traitement du personnel, un commissaire dit avoir retenu de l'année passée qu'il ne s'agissait pas uniquement de l'indexation mais aussi d'une augmentation due aux annuités, et qu'il n'y avait aucune progression salariale.

M^{me} Bertani confirme cela. Elle relève la volonté de mettre sur pied une vraie politique salariale pour les chœurs et rappelle que le GTG a suivi le conseil du Conseil municipal et diminué le nombre de postes, passant de 47 à 42 employés. Elle ajoute que cette politique salariale devait permettre aux choristes de gagner un peu mieux leur vie à la fin de leur carrière, mais qu'au jour d'aujourd'hui, le GTG n'en a pas les moyens (1 million).

M^{me} Bachmann souligne que l'existence des statuts différents crée des tensions permanentes au sein des équipes.

M^{me} Bertani ajoute que dans le cadre d'une politique salariale conséquente, la création d'un statut unique viserait un alignement vers le haut.

302 – Personnel artistique

Un commissaire relève un écart d'un million de francs.

M. Hässig relève que cette importante augmentation est due essentiellement à la *Tétralogie*, qui demande des ressources en chanteurs exceptionnelles. Cette augmentation est compensée par des diminutions ou des recettes ailleurs, comme à la ligne 3020, dont la diminution de 260 000 francs correspond à un changement d'affectation de travail de certains employés (1.3025). Il ajoute que le Cercle du GTG participe aussi exceptionnellement à hauteur de 460 000 francs à l'effort de la *Tétralogie*. Enfin, il relève qu'en dehors du *Ring*, la programmation privilégie des spectacles qui n'ont plus de droits d'auteur, si bien que l'opération se solde quasiment par zéro.

Une commissaire voudrait savoir si cela signifie qu'en dehors de la *Tétralogie*, le personnel artistique diminue.

M. Hässig répond par l'affirmative et qu'il s'agit essentiellement de la jeune troupe qui est financée par le mécénat.

306 – Prestations en nature

Le président relève deux augmentations minimales, arrondies à 20 000 francs, et voudrait en connaître la raison (passage de 7 000 à 13 000 francs pour équipement personnel et de sécurité, frais de repas et réception des collaborateurs).

M^{me} Bachmann répond que de manière générale, elle encourage toujours les chefs de service à adapter les dépenses à la réalité des comptes, tout en restant dans le budget global. Il s'agit donc selon elle d'appliquer une certaine marge de manœuvre, en d'autres termes d'établir une stratégie d'adaptation à la réalité des coûts, plutôt que d'avoir des dépassements d'année en année.

M^{me} Bertani confirme cela et ajoute que sur les 26 000 francs, la stratégie a été de prévoir un peu plus large pour ne pas dépasser.

31 – Biens, services et marchandises

M^{me} Bertani relève les efforts qui ont été faits sur tous les postes, notamment sur la publicité, ce qui est selon elle extrêmement délicat pour un théâtre, puisque la publicité vise à attirer le spectateur par excellence. Elle cite l'exemple de *Roussalka*, dont les efforts de publicité ont été payants, puisqu'on a assisté au dépassement de la jauge prévue.

Un commissaire relève les grosses économies qui ont été faites dans le poste 31, notamment -850 000 francs (1.313), et se demande comment il est possible de faire de telles économies.

M. Bangerter répond que cela correspond à une diminution des coproductions et des créations, qui s'est faite dans le souci constant de ne pas altérer la qualité des spectacles.

M^{me} Bertani précise que pour le *Ring*, s'agissant d'un concept global, le GTG a pourvu un seul poste de metteur en scène et non pas quatre, ce qui permet aussi de faire des économies.

3103 (publicité, impression, matériel)

Le président relève un effort d'un demi-million pour la publicité ainsi que le fort taux de remplissage du GTG et voudrait savoir où vont ces 444 000 francs.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit de l'impression des programmes, des trappèzes, des affiches, des annonces dans la presse.

Le président relève que M^{me} Bertani a indiqué qu'une partie des représentations sont déjà complètes, ce à quoi elle répond que c'est bien parce que de la publicité est faite que les salles se remplissent. Elle ajoute que pour la saison 2013-2014, la campagne a commencé en avril, avec la présentation de saison. Elle cite l'exemple de l'Helveticdanse, qui est *sold out* grâce à cette campagne. Elle ajoute également que le GTG a des accords avec certains médias, pour lesquels les dépenses sont compensées par des produits.

Un commissaire admet que sans publicité, la qualité risque d'être mise à mal. Il relève cependant un écart de 190 000 francs entre les chiffres des saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, et que la saison a connu un surcoût dans la publicité.

M. Bangerter indique que pour les rubriques 3103 et 3104, il y a une différence de 25 000 francs pour les comptes 2011-2012 (passage de 825 000 à 850 000 francs). Il s'agit donc selon lui d'un budget relativement stable. Il ajoute que l'on peut observer des ventilations un peu différentes d'une année à l'autre, mais qu'en fin de compte, on arrive globalement au même niveau.

313 – Achat de fournitures et marchandises

Un commissaire voudrait savoir quelle est la politique du GTG par rapport à sa buvette. Il dit avoir remarqué que les prix étaient tout à fait abordables et se demande quels pertes/profits le GTG génère.

M. Bangerter répond qu'à l'exclusion des charges fixes salariales, la buvette génère une petite marge sur la vente. Il souligne l'effort qui a été fait sur les fournisseurs pour baisser les coûts et par là même maintenir les prix et garantir une marge. M^{me} Bertani précise que ces résultats figurent aux lignes 43-48.

Ce même commissaire demande si les charges sont couvertes, ce à quoi M. Bangerter répond par l'affirmative.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas plus utile de sous-traiter la buvette.

M^{me} Bertani répond par la négative. Elle précise que cela s'est fait par le passé et que de nombreux appels d'offres ont été lancés, qui ont permis de déterminer que cela ne rapportait rien ou coûterait au contraire beaucoup d'argent au GTG. Elle ajoute que l'actuel responsable des bars et buvettes est un employé communal, qui assure également les réceptions privées ainsi que la fermeture du GTG à chaque représentation. Elle souligne que la loyauté, le dévouement de cet employé ne pourrait pas exister avec un sous-traitant.

Un commissaire trouve le rapport que fait M^{me} Bertani entre le dévouement de l'employé en question, la fermeture du théâtre et l'inutilité de sous-traiter étonnant.

M^{me} Bertani reprend son explication et précise que les services assumés par l'employé de la Ville qui gère les bars et buvettes ne pourraient pas être assumés par une personne extérieure au théâtre.

M. Kanaan souligne que le fonctionnement des lieux culturels est spécifique, dans la mesure où ils ne sont pas ouverts tous les soirs et qu'il s'agit d'un cahier des charges très particulier. Il ajoute que l'alternative serait d'avoir un restaurant normal, qui fonctionne en dehors des soirs de représentation, mais que les locaux du GTG ne s'y prêtent pas du tout.

M^{me} Bertani rappelle également que le GTG possède les bars et buvettes destinés au public et le bar destiné au personnel. Elle relève que tous les sous-traitants auxquels le GTG s'est adressé refusaient de s'occuper de ce dernier, dans la mesure où les prix pratiqués à l'égard du personnel sont moins élevés. Elle indique qu'en l'occurrence, les bénéfices dégagés par la buvette principale permettent notamment de couvrir les frais occasionnés par la gestion de la buvette du personnel.

Ce même commissaire demande si la buvette destinée au personnel est ouverte tous les jours.

M^{me} Bertani répond qu'elle ne l'est qu'occasionnellement, notamment pendant les répétitions, lors des montages et démontages, etc.

3139 (frais de transport et de douane)

Un commissaire relève les grandes variations des budgets des années successives et se demande quelle en est la raison.

M. Bangerter répond que cela dépend des frais de coproduction et de location, et qu'en l'occurrence, la saison 2013-2014 n'en a presque pas. Il ajoute qu'il s'agit d'une source d'économie qui peut être dépensée ailleurs.

Ce même commissaire se demande comment il est possible de prévoir les frais de douane.

M. Bangerter répond qu'il s'agit surtout des locations et des frais de transport, dans la mesure où les frais de douane sont extrêmement restreints. Il précise qu'une production écossaise coûtera plus cher qu'une production lyonnaise.

M^{me} Bertani ajoute que cela dépend aussi de la taille des décors.

Toujours le même commissaire demande si l'on peut connaître la volumétrie des décors à l'avance, au moment de la programmation.

M^{me} Bertani répond par l'affirmative, soulignant que c'est le chef technique qui détient toutes ces informations.

Le président libère le magistrat, qui doit se rendre à une réunion importante et reviendra après. Concernant la buvette, il relève une augmentation de 1000 francs des frais de marchandises, soit le passage de 424 000 à 425 000. Il voudrait savoir si cette augmentation concerne uniquement les frais de boissons et pas les frais de personnels.

M. Bangerter confirme cela.

Le président relève ensuite à la ligne 4348 (produits de restauration buvette, bars, restaurant) le chiffre de 758 000 francs, et constate que cela représente plus de 300 000 francs de bénéfices. Au vu de cette marge, il voudrait savoir pourquoi le GTG refuse de permettre une possible sous-traitance.

M^{me} Bertani répond que le sous-traitant encaisserait la totalité des bénéfices et qu'il lui semble indiqué de garder ce montant pour le GTG.

Le président relève ensuite que l'augmentation de 1000 francs au niveau des frais de marchandises correspond à une augmentation de 10 000 francs au niveau des bénéfices. Il s'agit selon lui d'un problème comptable.

M^{me} Bertani répond que la marge que peut faire la buvette dépend du nombre d'entractes par spectacle. Elle relève à cet égard qu'un spectacle sans entracte ne génère pas de bénéfices pour la buvette et qu'en revanche, des spectacles comme la *Tétralogie* (cinq à six heures de représentation) permettent d'en encaisser plus.

Le président clôt le chapitre buvette et décide de poursuivre l'examen des comptes.

317 – *Dédommagements*

Le président relève un poste de 10 000 francs intitulé «consommation interne».

M. Bangerter répond qu'il s'agit du cocktail dînatoire pour le Noël du personnel.

Point 4 – Revenus

424 – *Gains comptables sur placements du patrimoine financier*

Le président voudrait savoir à quoi correspond la suppression de 30 000 francs.

M. Bangerter répond qu'il s'agit des suppressions des pertes et gains de change, que l'on ne budgète pas.

434 – Redevances d'utilisation et prestations de service

Au regard de la programmation de la saison 2013-2014 et du nombre plus élevé de spectacles prévus, un commissaire se demande comment il se fait qu'il n'y a pas plus d'entrées prévues.

M^{me} Bertani répond qu'il s'agit d'un budget prudent.

M. Bangerter ajoute qu'ils avaient été beaucoup trop optimistes l'année précédente (-1,5 million de billetterie), sans avoir pu atteindre leurs objectifs. Il précise que ce ne sont pas moins de 920 000 francs de billetterie en plus qui ont été prévus pour 2013-2014, par rapport à 2012-2013.

M. Hässig souligne les bons résultats obtenus sur la fréquentation, avec une augmentation du nombre de spectateurs, qui ne se traduit pas forcément en termes financiers. A cet égard, il invoque la politique d'encouragement de l'accès à la culture et des rabais importants accordés à un certain nombre des personnes.

435 – Ventes de marchandises

Un commissaire constate une baisse de 400 000 francs à la ligne 4345 (produits locations).

M^{me} Bertani rappelle qu'il s'agit d'espoirs qui ne se sont pas concrétisés. Elle souligne que les discussions autour d'éventuelles coproductions sont entamées plusieurs années à l'avance et que certaines aboutissent et d'autres pas.

Ce même commissaire se demande s'il peut arriver que certaines discussions aboutissent en cours de saison.

M^{me} Bertani répond par l'affirmative, tout en soulignant qu'il s'agit d'un très long processus.

M. Bangerter relève à titre d'exemple la discussion en cours avec l'Opéra de Barcelone qui, au vu de la crise, ne parvient pas à déboucher sur un accord. Il précise que l'Opéra de Barcelone était prêt à payer la moitié de ce que le GTG attendait, mais que ce dernier ne peut pas se permettre de casser pareillement les prix.

46 – Subventions et allocations

Le président relève à la ligne 4610 (subventions cantonales non affectées) que le Canton ne donne pas un sou au GTG. M^{me} Bertani répond que si, le DIP, qui donne 120 000 francs dans le cadre du programme pédagogique. Le président demande où ce montant apparaît.

M. Bangerter répond à la ligne 4693 (soutien de sponsors/partenaires affectés).

M. Hässig précise que la ligne 4610 parle de subventions cantonales non affectées et qu'en l'occurrence les 120 000 francs sont affectés à la pédagogie.

Le président remercie les intervenants pour leurs réponses.

Après une pause bienvenue, M. Kanaan relève qu'après l'exercice annuel du budget de saison, le but est de faire un point de situation du GTG et des défis à venir, notamment sur les négociations en cours sur les conditions-cadres de la maison (voir annexe 6). Il rappelle l'existence de la M-940, qui date de l'ancienne législature et qui traite de l'autonomisation du GTG. Il précise que cette motion a été soumise à la CF, qui a procédé à un certain nombre d'auditions et a rendu un rapport qui parviendra à l'ordre du jour du Conseil municipal en plénière prochainement. Il rappelle également la décision du Conseil administratif du 25 avril 2012 concernant les échéances et les démarches à mener, ainsi que la réflexion menée par le conseil de fondation.

Il relève que toutes ces réflexions convergent vers trois éléments:

- le financement de l'institution;
- la gouvernance des institutions;
- le statut du personnel.

Il souligne qu'en toile de fond, cela présuppose que l'on continue à viser une institution de haut niveau, dans la mesure où le GTG fait vraiment partie du portefeuille et de l'offre culturelle de grande qualité de Genève. Il relève ensuite trois processus parallèles en cours:

- l'étude prospective et comparative, qui doit aussi permettre de mieux impliquer les partenaires. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un audit;
- le processus sur la loi sur la culture;
- la phase de travaux de rénovation et de construction dans laquelle on se trouve en ce moment.

Point 1 – Etude comparative et prospective sur le GTG

M^{me} Bachmann relève tout d'abord que l'originalité de l'étude a été de réussir à rassembler quatre mandataires: la Ville de Genève, le Canton, l'ACG, qui contribue déjà avec 2,5 millions au budget de fonctionnement du GTG, et le Cercle des amis du GTG, soit le cercle des donateurs privés individuels et le conseil de fondation du GTG. Elle souligne que tous ces partenaires potentiels et actuels ont convenu d'un cahier des charges qui permet de réfléchir à l'avenir du GTG. Elle indique que l'étude a coûté 85 000 francs et qu'elle appartient à tous les partenaires, qui y ont contribué à parts égales.

Elle relève ensuite que le premier objectif de cette étude a été de poser la problématique du double statut du personnel du GTG qui, avant d'être un problème financier, est un problème d'équité de traitement et alourdit énormément la gestion quotidienne de l'établissement.

Le second objectif concerne le rayonnement international de l'institution et la problématique de la répartition des efforts financiers des différents partenaires. Le troisième objectif concerne la problématique de débordement des entrées (37% abonnés Ville de Genève, 43% autres communes et 20% extérieur du canton) et pose la question de qui doit financer le GTG.

Enfin, au même titre que M^{me} Bertani, elle relève que la part du budget consacrée à la production artistique n'est, selon le GTG, pas assez élevée. Elle souligne également que la relation avec l'OSR n'est pas toujours facile, dans la mesure où le GTG n'a pas son propre orchestre, mais au contraire achète ses services à l'OSR. Pour comparer les forces et les faiblesses du fonctionnement du GTG, elle relève que la méthode choisie a été de le comparer à d'autres institutions similaires ou pas: l'Opéra de Zurich (qui est, au contraire du GTG, un théâtre de répertoire) et deux théâtres similaires: les opéras de Bruxelles et de Barcelone.

Elle indique qu'un appel d'offres a été lancé et que c'est une entreprise allemande (Actori) qui a été chargée du mandat. Les résultats sont attendus pour novembre 2013. Elle ajoute encore que le processus est accompagné par un groupe qui comporte les représentants des mandataires, ainsi que deux experts internationaux du domaine spécifique des opéras.

M. Kanaan voudrait insister sur un point en particulier, qui lui semble loin d'être anodin. En effet, c'est la première fois qu'une étude est portée en partenariat équilibré avec le Canton et l'ACG. Il ajoute que cela ne préjuge pas d'un projet de loi au Grand Conseil, mais qu'il s'agit néanmoins d'un signal fort.

Questions des commissaires

Un commissaire dit comprendre la démarche de cette étude comparative, mais voudrait connaître les vrais buts recherchés. Il rappelle que la motion pose notamment la question de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF) et du financement quadriennal. Il voudrait également savoir si cette discussion entre ou pas dans le cadre du budget de saison.

Sur cette dernière question, M. Kanaan répond que cette discussion n'est pas liée au vote du budget de saison. Concernant la première question du commissaire, le magistrat répond que le but principal est avant tout d'associer les différents partenaires, principalement le Canton et les communes, afin d'avoir un référentiel commun pour la discussion à venir, et ce, sur des bases mises à jour. Il

ajoute que les opéras ont aujourd'hui beaucoup plus de peine qu'avant de gagner de nouveaux publics et qu'il s'agit de voir dans quelle mesure ils peuvent en conquérir de nouveaux, tout en les diversifiant.

M^{me} Bachmann indique que l'étude comportera une description du GTG et des recommandations, qui doivent permettre de voir si la Ville a raison de viser un produit haut de gamme et si le plan de financement et le système de gouvernance sont adaptés. Enfin, elle permettra de voir si le modèle de saison sur lequel repose l'actuel GTG est le bon.

Concernant l'orchestre, M. Kanaan relève qu'il s'agit d'une question qui fait débat, et notamment la question de savoir s'il serait opportun de l'intégrer au GTG ou au contraire de préserver son autonomie. L'étude doit permettre d'analyser les pistes qui sont le plus en synergie avec le GTG lui-même.

Un commissaire se demande si l'hypothèse d'un orchestre du GTG va être étudiée ou a été écartée d'emblée pour des raisons de lourdeur ou d'incapacité à nourrir un orchestre à l'année. Il ajoute que dans l'hypothèse du passage d'un modèle de saison à un modèle de répertoire, la question de l'orchestre se poserait de manière différente. Il cite le cas de l'Opéra de Zurich, qui détient deux orchestres, dont un orchestre symphonique.

M. Kanaan répond que des propositions vont être faites à partir de l'étude. Il souligne la tension latente qui existe de manière chronique par rapport à la double vie de l'OSR et indique que la convention actuellement en renégociation stipule notamment, à son article 12, que le GTG se sert de l'orchestre quand il en a besoin, et que le reste du temps, celui-ci vit sa vie. Il relève un effet secondaire de cette pratique, qui réside dans le choix des chefs d'orchestre par le GTG pour ses productions lyriques, sans aucune forme de consultation de l'OSR. Il relève enfin que la discussion actuelle entre les deux directeurs du GTG et de l'OSR se passe très bien et porte sur la recherche d'un modèle qui intègre les dimensions à la fois lyrique et symphonique au sein du même orchestre. Il souligne qu'il s'agirait là d'un modèle unique en Europe.

M^{me} Bachmann relève que l'on peut écarter d'emblée la perte d'une des deux entités. Elle souligne que le GTG, comme l'OSR, sont des marques à Genève, et qu'il ne s'agit en aucun cas de sacrifier l'OSR pour en faire un orchestre uniquement lyrique.

Un commissaire relève que cela exclut également le passage à un opéra de répertoire.

M^{me} Bachmann répond par l'affirmative. Elle souligne que l'on ne change pas si facilement de modèle, ce d'autant plus que le budget d'un opéra de répertoire de qualité se situe au minimum à 120 millions, et que cette option peut à ce stade

également être écartée. Il s'agit selon elle avant tout de rechercher de nouvelles synergies entre les deux institutions et de trouver par exemple un chef musical commun.

Un commissaire voudrait tout d'abord savoir qui sont les deux experts internationaux dont a parlé M^{me} Bachmann. Il voudrait également savoir quels sont les autres GT européens qui ont des manufactures et autres spécialistes ateliers, comme le GTG.

M^{me} Bachmann répond que l'étude mettra en exergue la question de savoir quels sont les domaines que les autres opéras ont tendance à externaliser à des mandataires privés. Elle ajoute que le GTG est sans surprise l'un des derniers opéras qui fabriquent et produisent dans leurs propres ateliers. Elle souligne que, dans un deuxième temps, il s'agit d'un choix de maintenir cette spécificité, qui est aussi une richesse pour les professions concernées. Enfin, elle donne le nom des deux experts: M. Olivier Perroud, directeur de festival en France et M. Agid, expert en management des opéras.

Point 2 – Loi cantonale sur la culture (C3 05)

M. Kanaan poursuit la présentation PowerPoint avec les dates clefs concernant la loi en question. Il indique que Charles Beer et lui-même ont été amenés à définir les institutions culturelles d'importance régionale et la manière de décliner la nouvelle loi sur la culture. Il s'agit selon lui de mettre en avant cette nouvelle volonté du Canton de participer à l'effort financier en matière culturelle. Il souligne le travail intensif qui a été accompli entre novembre 2012 et avril 2013 pour former en quelque sorte le Canton à la politique culturelle concernant le domaine du patrimoine au sens large, qui comprend aussi les musées et les bibliothèques de Genève. Il relève ensuite le vote à une très large majorité du Grand Conseil du 16 mai 2013 sur la loi sur la culture et le fait que les deux conseils (CA et CE) ont pris connaissance du travail effectué par les deux magistrats en date du 5 juin 2013. Il relève enfin que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil publieront une déclaration politique avec des axes prioritaires, qui concernent notamment la question de savoir quand est-ce que le Canton deviendra partenaire «plein pot» pour les institutions culturelles majeures, soit le GTG et l'OSR, la Comédie et le Théâtre de Carouge, la Bibliothèque de Genève, le MAH et le Mamco. Il souligne le double critère sur lequel devaient se fonder ces institutions, soit le fait d'être d'importance régionale et d'avoir des échéances à court et moyen terme, tels des travaux de construction et/ou rénovation. Il relève qu'il existe différents enjeux sensibles, notamment en ce qui concerne la Nouvelle Comédie, pour laquelle le Canton doit être pleinement partenaire (50-50). Il souligne la volonté d'avoir un discours de politique culturelle cohérent, évolutif, qui vise des partenariats sur les grandes institutions, plutôt qu'une répartition

Ville-Canton, comme c'est le cas à Zurich, où l'Opéra est sous la houlette cantonale, alors que les autres institutions, dont le Schauspielhaus, sont du ressort municipal.

A la lumière de la remarque d'un commissaire, il rappelle qu'il y a un ancrage politique très fort de ces institutions dans le giron de la Ville de Genève, et que pendant longtemps le GTG était considéré comme la carte de visite par excellence de la Ville de Genève. Il souligne que la participation financière du Canton implique que ce dernier aura son mot à dire, ce qui se traduira en termes de gouvernance. Il relève que le point le plus sensible se situe au niveau de la politique fiscale et que le ministre des Finances notamment se demande quelles conséquences ces investissements auront en termes de fiscalité. Il indique que la Ville de Genève répond que le projet de péréquation intercommunal commence à peine et qu'à ce stade rien n'est validé. Il ajoute que le but de la réforme n'est pas d'économiser de l'argent, mais de renforcer le partenariat public dans ce domaine. Il souligne que dans le contexte actuel, il ne faut pas croire au Père Noël, mais qu'il s'agit de se réjouir du fait que le Canton entre dans le projet de la Nouvelle Comédie et que les discussions avancent bien pour le GTG, et sont pour ainsi dire à bout touchant.

Le président demande si au niveau des pistes envisageables, on ne pourrait pas imaginer que les employés du GTG deviennent des employés de l'Etat.

M. Kanaan rappelle qu'indépendamment du fait que la Ville reste partenaire à ce stade, un des avantages de cette entrée du Canton réside dans la révision des statuts du GTG et de sa gouvernance.

Un commissaire se demande, à la page 5 de la présentation, si le Conseil municipal sera consulté sur la déclaration conjointe précédemment évoquée.

M. Kanaan répond que l'approbation de cette déclaration se fait sous réserve de tout le travail qui reste à faire par les législatifs. Il s'agit donc d'une déclaration des exécutifs qui n'a pas force de loi.

Point 3 – Travaux de rénovation

M. Kanaan relève qu'il s'agit d'un sujet qui a sa propre vie et dont la commission des travaux a déjà été saisie. Il indique que le rapport de la CT sur le crédit d'étude complémentaire sera présenté en plénière au mois de septembre et que le CA prépare le dépôt du crédit de réalisation. Il rappelle que le CA avait, au cours de ses différents arbitrages, reporté de deux ans ce crédit (2017) et que le Conseil municipal a pour sa part décidé de maintenir le calendrier initial (2015) et qu'il sera par conséquent saisi cet automne du crédit d'investissement, qui équivaut à un budget à 60 millions. Il ajoute que deux autres factures sont liées à ce cré-

dit, qui, selon lui, vont faire mal. Il s'agit des frais induits, qui concernent la vie quotidienne du GTG et notamment les locaux de remplacement et le lieu où le GTG va se produire pendant les deux ans que dureront les travaux. A cet égard, il relève que le BFM a été confié à une SA, dénommée Art fluvial, qui a pour mission de n'être en tout cas pas déficitaire. Il souligne que la facture, établie au coût le plus bas par cette dernière et visant l'hébergement provisoire du GTG, devrait être prise en charge par le Canton, puisque le BFM avait été rénové pour le GTG précédemment. Or, le Canton ne veut pas subventionner Art fluvial pour ne pas créer de précédent. L'argument de la Ville est donc d'encourager d'autant plus le Canton d'entrer dans le GTG. Il souligne également que le CA, dans sa grande prévoyance, a confié un mandat à un bureau pour étudier des pistes hors BFM et qu'il existe à cet égard plein de scénarios possibles, dont celui d'un chapiteau ayant servi à des productions lyriques, etc., mais que le problème reste entier quant à la question de déterminer l'emplacement du bâtiment provisoire. Ce mandat devrait se terminer fin septembre. Il relève enfin qu'à côté des frais induits, il y a la question du budget de saison, qui devra être examinée en fonction d'une jauge revue à la baisse, et qu'il s'agira de déterminer l'ampleur du déficit des saisons 2015-2016 et 2016-2017. Il admet que deux saisons hors murs représentent un défi énorme pour une institution telle que le GTG, notamment au niveau de la dynamique des abonnés et de la programmation en tant que telle.

Enfin, il relève que le CA bataille ferme avec le GTG pour que ce dernier ne présente pas des déficits trop importants. Il précise à cet égard que cela concerne les crédits de fonctionnement pour les années en question et que des recherches spécifiques de fonds privés tiers vont être lancées.

M^{me} Bachmann complète en disant que l'une des options les plus réalistes serait que le GTG s'associe à trois lieux: le BFM, le Victoria Hall et l'Alhambra. Elle souligne qu'il ne s'agit pas de solutions forcément très faciles à accepter pour certains des partenaires. Concernant les frais de programmation, elle relève que dans tous les lieux précités, la jauge sera plus petite et que le maximum que l'on peut atteindre dans ces lieux alternatifs tourne autour de 900-1000-1100 places, ce qui implique une augmentation des levers de rideau pour pouvoir offrir la même prestation au spectateur.

Elle relève également que cela implique d'engager plus de personnel artistique, ce qui est à l'origine des surcoûts. La question est donc de savoir si le GTG peut ou doit assumer les mêmes prestations pendant les deux saisons hors murs ou s'il ne faudrait pas mieux assumer deux saisons totalement différentes, voire décalées, pour réduire les coûts. Elle conclut en disant qu'il s'agit de laisser le temps au GTG d'être créatif, même si la tendance actuelle du GTG est de dire que tout doit rester pareil et que quelqu'un payera, soit la Ville.

Un commissaire demande s'il n'y a aucun espoir d'avoir un budget annuel.

M. Kanaan répond que cela est tout à fait envisageable à court terme, mais qu'actuellement le GTG est focalisé sur le crédit d'investissement et tout ce qui va avec.

Ce même commissaire voudrait également savoir s'il est inenvisageable de voir le GTG se produire dans le canton de Vaud.

M. Kanaan admet que le commissaire a raison de poser la question, qu'il a lui-même évoquée un peu naïvement, mais que d'une part le canton de Vaud n'a a priori pas de salle disponible à des prix raisonnables et que d'autre part l'Opéra de Lausanne ne verrait pas forcément d'un bon œil l'accueil de son prestigieux concurrent lémanique.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'Arena ou du Stade de Genève.

M. Kanaan répond que l'Arena coûterait le prix fort et n'est pas dans un rapport qualité/prix satisfaisant. Il ajoute que le problème se situe aussi au niveau de la convergence des calendriers des différents lieux évoqués, dont certains sont déjà complets pour la saison 2015-2016. C'est la raison pour laquelle le GTG ne pourra pas réserver un endroit pleinement, comme le BFM.

Concernant le Stade de Genève, M. Kanaan indique que le Conseil municipal aura pleinement le temps d'en débattre prochainement. Il conclut en disant qu'à la suite de la présentation de l'étude au mois de novembre, les partenaires s'occuperont de la mise en œuvre des discussions sur l'avenir du GTG, pour permettre de déterminer d'ici à 2015 le type de gouvernance et, parallèlement, la gestion des saisons hors murs. L'objectif est donc de permettre au GTG de rouvrir en septembre 2017, avec la nouvelle formule des partenariats, une gouvernance révisée et un statut du personnel unifié.

Concernant la feuille de route et les modifications du statut du personnel, un commissaire relève que cela implique un vote du Grand Conseil et se demande où cela se place sur le calendrier.

M. Kanaan répond que les jalons doivent être posés en 2014, pour laisser le temps au Grand Conseil et au Conseil municipal les deux années suivantes de se prononcer. Il ajoute que la fondation de droit public municipale actuelle deviendrait une fondation de droit public cantonale, ce qui suppose un projet de loi au Grand Conseil.

Ce même commissaire relève que les statuts ne pourront pas être modifiés sans l'aval du Grand Conseil, ce qui implique également une possibilité de référendum.

M. Kanaan le confirme, en précisant que compte tenu de tout cela, il s'agit d'un calendrier prudent.

Propositions: budget et comptes 2013-2014 et budget 2014-2015 du Grand Théâtre

M^{me} Bachmann complète en disant qu'il s'agit d'une estimation et que le délai de deux ans a été posé parce que quatre ans de négociations leur semblaient un délai trop déprimant pour permettre d'aller activement de l'avant.

En l'absence d'autres questions, le président remercie le magistrat et sa directrice pour leur intervention et les réponses aux questions, et clôt l'audition. Il demande aux commissaires s'ils désirent passer à la discussion et au vote de la PR-1028 ou s'ils préfèrent attendre les documents et réponses demandés.

Un commissaire propose d'attendre que les différents groupes aient pu se réunir pour se déterminer sur le sujet.

Le président décide donc de reporter la discussion et le vote à une séance ultérieure.

Séance du 1^{er} décembre 2014

Une commissaire s'étonne de voir figurer cet objet à la CARTS étant donné que le conseil de fondation avait décidé que seuls les exercices des comptes passaient devant le Conseil municipal. La PR-1028 devrait directement être traitée par le Conseil administratif.

Un commissaire remarque que c'est le Conseil municipal qui a renvoyé la proposition à la CARTS. Le Conseil administratif a reçu la proposition de budget du conseil de fondation et l'a fait inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal comme l'indique la procédure.

Le président rappelle que la commission a auditionné le magistrat le 2 septembre 2013 étant donné qu'elle ne souhaitait pas voter l'objet en raison du manque de certaines pièces relatives à la fréquentation. Les réponses ayant été formulées, la commission se devait de remettre cet objet à l'ordre du jour.

Une commissaire estime que le budget du Grand Théâtre devrait parvenir aux commissaires dans les premiers six mois. Il y a erreur du Conseil municipal de mettre cet objet devant la CARTS maintenant. La commission pourrait demander un écrit au département de la culture et du sport (DCS) afin qu'il rappelle la règle du traitement du budget du Grand Théâtre.

Un commissaire croit savoir que le fait que le budget du Grand Théâtre doit être renvoyé devant le Conseil municipal figure dans les statuts du GT.

Une commissaire rejoint cette proposition afin d'avoir des éclaircissements sur la question.

Le président met aux voix le fait de voter cet objet en l'état.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité.

Séance du 8 décembre 2014

Une commissaire croit se rappeler que le budget d'une saison du Grand Théâtre ne devait pas être soumis à l'étude d'une commission du Conseil municipal mais directement au Conseil administratif pour des raisons de calendrier.

M. Kanaan rappelle en préambule que le budget de la saison 2013-2014 a été livré selon les échéances traditionnelles. Il faut savoir que le magistrat ne transmet pas le budget du Grand Théâtre au Conseil administratif tant qu'il ne respecte pas la demande d'absence de déficit. Ainsi, les budgets qui ont été présentés sont toujours équilibrés.

M^{me} Bachmann note qu'une motion a déjà posé la question du calendrier. Le Conseil administratif a alors indiqué au Conseil municipal la procédure choisie pour l'adoption du budget. Le Conseil municipal a donc appris que chaque 31 août le conseil de fondation se réunit pour adopter les comptes du Grand Théâtre arrêtés au 30 juin de la saison écoulée. Durant cette même séance, le conseil de fondation valide le budget définitif pour la saison suivante. Une fois le budget établi par le conseil de fondation, le Conseil administratif s'en saisit et le transmet au DCS pour examen et rapport. Après étude, le DCS renvoie le budget au Conseil administratif avec un certain nombre de recommandations. C'est à la fin de ce processus que le Conseil administratif adresse une PR au Conseil municipal. L'idée est que le Conseil municipal puisse se saisir du budget de la saison suivante en automne. Chaque retard est dû au fait que le Grand Théâtre a présenté des budgets déficitaires. En l'occurrence, la saison 2013-2014 a connu un retard puisque le projet de budget a été soumis au conseil de fondation le 20 novembre 2012, soit avec deux mois de retard par rapport à la planification. Ce retard est notamment dû au fait que le Conseil municipal avait décidé d'enlever l'indexation au Grand Théâtre. Le 20 novembre, le budget a été présenté au conseil de fondation avec un déficit de 2 millions de francs. Le magistrat est alors intervenu pour déclarer qu'il n'accepterait pas un budget déficitaire. La recherche d'économies a pris un certain temps puisque le budget rééquilibré a été présenté au mois d'avril 2013. La suite de la procédure s'est effectuée dans les délais habituels. Et pour conclure, même s'il a fallu cinq mois au Grand Théâtre pour trouver les économies nécessaires, on peut se réjouir que les comptes 2013-2014 aient réalisé un bénéfice de 160 000 francs.

Un commissaire rappelle que la commission a déjà étudié ce budget l'année passée. Le fait que cet objet n'ait pas été mis au vote s'explique par des raisons de calendrier. En effet, le président de la commission n'a pas eu la possibilité de placer une séance à cet effet avant le début des vacances d'été. Sachant qu'il suffit de procéder au vote, il paraît inutile d'initier un nouveau débat sur ce budget.

Un commissaire relève que le problème concerne le fait que les budgets du Grand Théâtre sont envoyés à la CARTS une fois les saisons terminées. Cette

incohérence est due au fait que le calendrier du Grand Théâtre fonctionne par saison alors que celui du Conseil municipal est calqué sur l'année civile. Pour pallier cette situation, le Conseil municipal a décidé de procéder à deux changements: le premier consiste à refuser toute sollicitation de garantie de déficit du Grand Théâtre et le deuxième demande de recevoir le budget de la saison ultérieure au moment de procéder au vote du budget de la Ville. Cela étant précisé, il serait intéressant de connaître à quel moment la subvention d'un million de francs apportée par le Canton au budget du Grand Théâtre lui sera servie. Au cas où le Grand Conseil refuserait de voter ce soutien financier, il conviendrait alors d'évaluer les implications que cette décision aurait sur la subvention votée par la Ville.

M. Kanaan indique que la Ville a signé au mois de novembre 2013 un accord avec M. Longchamp concernant l'arrivée du Canton dans le subventionnement du Grand Théâtre. La concrétisation de ce projet doit maintenant passer par un projet de loi qui sera soumis au vote du Grand Conseil. La préparation du projet de loi a pris un certain temps parce que le Grand Théâtre doit se conformer au schéma établi par la LIAF. Aujourd'hui, le projet de loi est à bout touchant et il devrait être adopté par le Conseil d'Etat d'ici à la semaine prochaine. On peut relever que le gouvernement cantonal a tenu ses engagements puisque la subvention d'un million de francs est inscrite au projet de budget du Canton 2015. Nonobstant, il est vrai que plusieurs groupes de la Commission des finances ont proposé des amendements qui ont fortement ralenti le processus d'adoption. Comme l'expérience l'a démontré, les nouvelles subventions comme celle du Grand Théâtre sont toujours plus difficiles à soutenir que les subventions existantes. Qui plus est, le domaine de la politique culturelle a connu une coupe d'un million de francs, dont 500 000 francs dans les lignes dédiées aux entités conventionnées. Les dés ne sont toutefois pas jetés puisque les débats vont se poursuivre ces prochaines semaines. Cela dit, le risque que le budget cantonal soit adopté sans la subvention d'un million de francs est réel. Il faut savoir que le Grand Théâtre aurait beaucoup de difficultés à pallier ce manque de soutien.

Une commissaire aimerait savoir pourquoi la Ville procède à l'étude du budget du Grand Théâtre, sachant que cet exercice n'est réalisé pour aucune autre institution culturelle. Ce procédé paraît illégitime dans la mesure où le conseil de fondation du Grand Théâtre comprend des représentants de chaque parti politique. Il ne semble pas y avoir de raison valable pour que le budget du Grand Théâtre bénéficie d'une attention supplémentaire de la part du Conseil municipal, d'autant plus que cette étude ne concorde pas avec le calendrier des deux institutions.

M. Kanaan note que l'étude du budget du Grand Théâtre par le Conseil municipal est ancrée dans les statuts de l'institution depuis 1964. Comme cette obligation formelle reflète un choix politique, il est en effet tout à fait possible de voter l'annulation de cette procédure. Cela dit, il faut savoir que ce vote sera difficile-

ment réalisable si le Canton participe au subventionnement du Grand Théâtre. Il est en effet obligatoire que le Grand Conseil examine une subvention d'une telle importance, d'autant que ce genre de budget est étudié par le Canton une fois tous les quatre ans.

Un commissaire voudrait savoir si le montant de 22 millions de francs consacré au personnel du Grand Théâtre comprend un gestionnaire et un comptable.

M. Kanaan lui répond par l'affirmative. Le Grand Théâtre possède un responsable des ressources humaines et un responsable financier.

Un commissaire aimerait avoir des précisions concrètes sur l'envoi du budget de la saison 2015-2016 au Conseil municipal.

M^{me} Bachmann lui indique que le budget est envoyé durant l'automne qui précède le début de la saison suivante. Le processus est toutefois laborieux car le budget de la saison 2015-2016 a été renvoyé au conseil de fondation. Le Conseil municipal devrait débattre en octobre 2015 du budget de l'année suivante.

Un commissaire voudrait savoir si le Grand Théâtre pourrait présenter un budget fonctionnant sur l'année civile. Cette adaptation au mode de fonctionnement du Conseil municipal permettrait de rendre plus efficace l'étude du budget de l'institution.

M. Kanaan note que cette proposition devrait être étudiée au moment de l'arrivée du Canton dans le subventionnement conformément au schéma de la LIAF. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes:

- présentation PowerPoint de l'audition du 2 septembre 2013
- audition de la CARTS: PR-1028 – 26 septembre 2013
- évolution du prix des billets du Grand Théâtre de Genève – 2 septembre 2013
- taux de fréquentation Grand Théâtre de Genève saison 2013-2014
- lettre réponse Bachmann (DCS)
- note d'information Grand Théâtre de Genève budget 2013-2014
- statistique du personnel Grand Théâtre de Genève (au 30.06.2014)
- présentation de l'audition du 2 septembre 2013



Ville de Genève

Département de la culture et du sport

Audition du 2 septembre 2013

PR-1028 (24.06.2013) Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève.

Conseil municipal
Commission des arts et de la culture

Déroulement

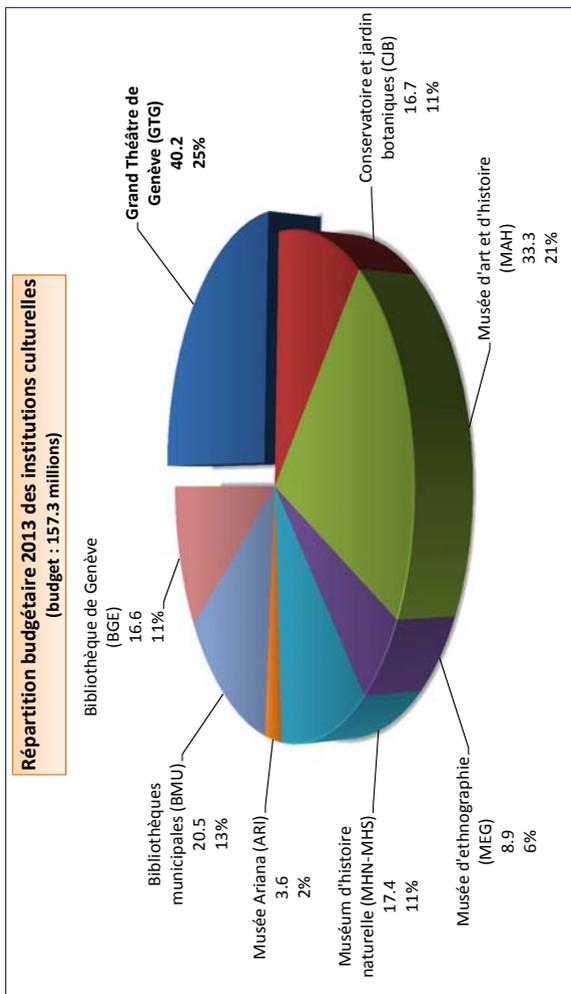
I. Situation actuelle du Grand Théâtre de Genève

II. Présentation du budget 2013-2014

- PAUSE -

III. Processus et Feuille de route

I. Situation actuelle du Grand Théâtre de Genève

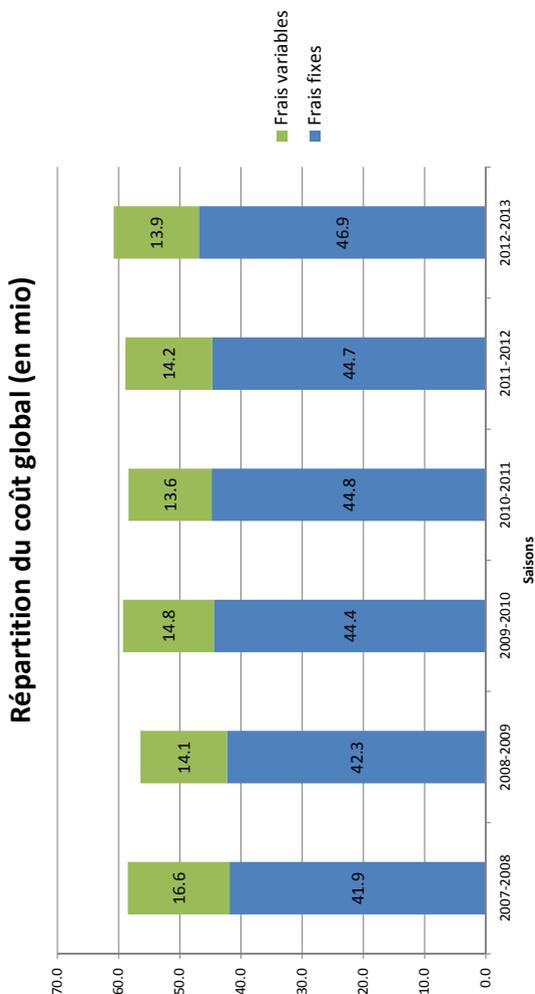


Comptes d'exploitation et de financement du GTG

Saison 2011-2012

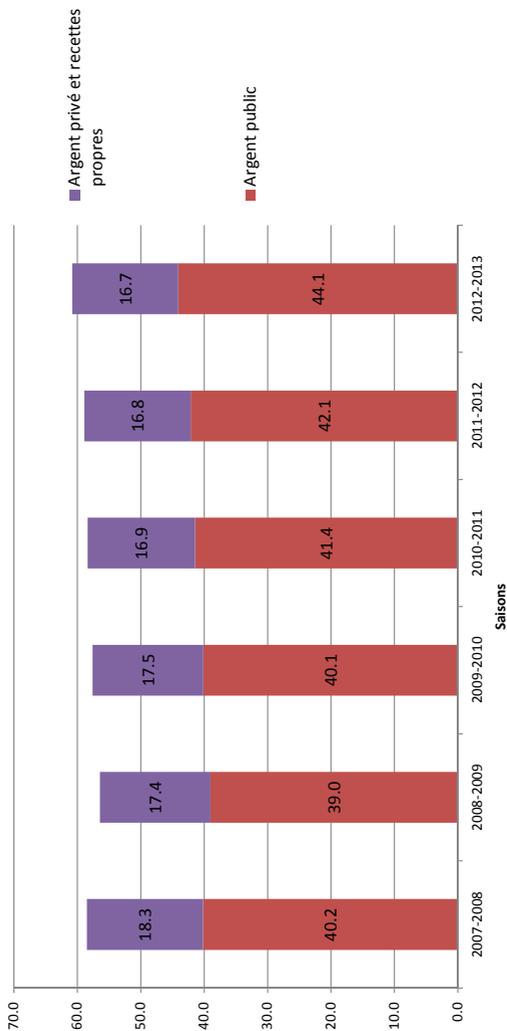
	DEPENSES		FINANCEMENT	
	En Mio	En %	En Mio	En %
Au budget Ville				
			Budget Ville de Genève	
Personnel municipal permanent	22.440	38.11%		
Autres dépenses municipales	3.887	6.60%	26.327	44.71%
Budget de la Fondation				
Gratuité des locaux	3.176	5.39%	3.176	5.39%
Personnel fondation permanent et supplémentaire	11.858	20.14%	9.349	15.87%
Frais généraux d'administration et d'exploitation	3.329	5.65%	0.500	0.85%
			2.500	4.25%
			0.284	0.55%
			12.776	21.7%
Dépenses de production (spectacles)	14.198	24.11%	3.780	6.4%
Cachets, décors, costumes, ateliers, tournées,....			0.195	0.33%
TOTAL	58.888		58.888	

Evolution de la répartition des frais fixes et des frais variables



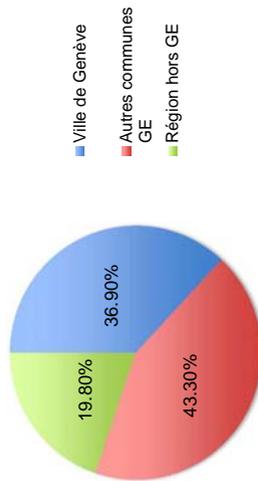
Evolution du financement public-privé du GTG

Financement (en mio)

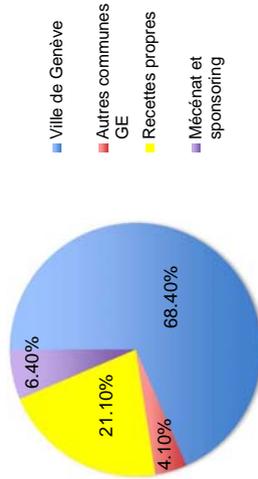


Abonnés et financement

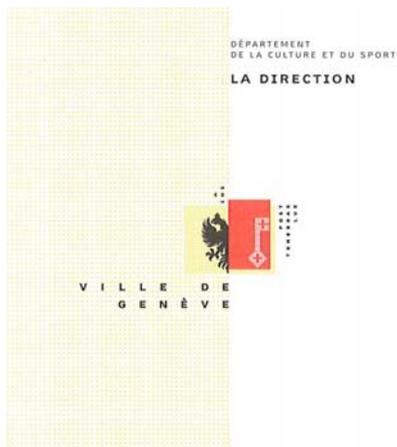
Abonnés 2012-2013



Financement du GTG 12-13



II. Présentation du budget 2013-2014



PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts et de la culture

Genève, le 26 septembre 2013

Objet

Audition de la CARTS : PR-1028 - Grand Théâtre de Genève

La Directrice

Carine Bachmann

carine.bachmann@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite à l'audition de la Commission des arts et de la culture du lundi 2 septembre concernant la PR-1028, en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Vous trouverez ci-après les réponses aux questions qui étaient en attente :

1. Récapitulatif des investissements en Ville de Genève pour le GTG

Le Grand Théâtre de Genève actuel fut conçu par l'architecte Jacques-Elisée Goss. Les premiers travaux débutèrent en 1875 et le théâtre fut inauguré le 2 octobre 1879. Dans la matinée du 1er mai 1951, un incendie ravagea le Grand Théâtre pendant la répétition de La Walkyrie de Wagner. La salle de spectacle et les annexes en coulisses furent entièrement dévastées et les avant-foyers sérieusement endommagés. Seul le foyer fut relativement épargné.

Les travaux de reconstruction ne débutèrent qu'en 1958. Le bâtiment, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a été inauguré le 10 décembre 1962. Durant le premier quart de siècle, après sa reconstruction, les travaux furent, pour l'essentiel, réduits à un entretien courant et à des travaux à effectuer en urgence.

Les investissements jusqu'à aujourd'hui furent les suivants :

- La rénovation de la machinerie de scène du dessus (crédit d'étude de 1987 de 1'950'000 francs et crédit de réalisation de 16'655'000 francs voté en 1994) réalisée durant les années 1997-1998.

Pour que cette opération soit possible, un généreux mécène a financé les travaux d'aménagement du BFM en salle de spectacles de façon à ce que le GTG y donne sa saison durant les travaux à la place Neuve.

Par ailleurs, la Fondation Wilsdorf a financé à hauteur de 2,8 millions de francs la réfection des espaces publics avec l'installation de nouveaux sièges au parterre sur du parquet nouvellement posé, ainsi que la réfection du plancher de scène et des ponts d'orchestre.

- La rénovation de la machinerie de scène du dessous (crédit de réalisation de 6'404'000 francs voté en 2005). Les travaux ont été réalisés en 2006.

ROUTE DE MALAIGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 02/04
F +41(0)22 418 65 01

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch
TPO BUS 1-8 [ARRÊT TRACHÈTES]
BUS 20-27 [ARRÊT MUSÉUM]
TRAM 12 [ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES]
PARKING VILLEREUSE

Concernant l'entretien, la Direction du patrimoine bâti consacre chaque année environ un million de francs à des travaux d'entretien menés dans les trois bâtiments mis à disposition du GTG, soit la place Neuve, les ateliers de Michel-Simon et les espaces de répétition à Ste-Clotilde.

2. Evolution depuis la saison 2008-2009 des recettes propres du GTG et évolution du mécénat et sponsoring (en millions)

Les chiffres communiqués par le GTG sont les suivants :

Saison	Recettes propres	Mécénat & Sponsoring
2008-2009	14.305	3.099
2009-2010	14.037	3.892
2010-2011	14.269	2.434
2011-2012	13.694	2.862
2012-2013	13.750	2.992
Moyenne	14.011	3.056

3. Evolution du prix moyen de la place de spectacle

Vous trouverez en *Annexe 1* du présent courrier l'évolution du prix des billets du Grand Théâtre de Genève. En dix ans, le prix moyen des billets payés par les spectateurs a augmenté de 18%, passant de 91 francs à 108 francs.

4. Taux de remplissage théorique pris comme base pour l'élaboration du budget 2013-2014

Le calcul du taux de remplissage théorique est effectué de la manière suivante :

- Calcul de la moyenne d'occupation de la salle par les abonnés, par catégorie, lors de la saison précédente.
- Calcul du nombre de places à vendre en billetterie (guichet et internet) = Jauge totale – occupation moyenne des abonnés – (invités + servitudes ; environ 5% de la jauge)
- Définition du montant maximum des recettes en billetterie, en multipliant le nombre de places par le montant du prix du billet par catégorie.
- Application d'un pourcentage sur ce montant, en fonction de la popularité de l'œuvre, mais aussi des coûts de production, permettant de définir ainsi la recette prévisionnelle du spectacle.

Vous trouverez en *Annexe 2* du présent courrier le document de calcul des recettes prévisionnelles pour l'ensemble de la saison 2013-2014.

5. Variation du compte 3014

L'augmentation de 20'000 francs d'une année sur l'autre est liée au versement à plein, et non plus en % liés aux années d'ancienneté, du 13ème salaire du Directeur général du GTG dès l'année civile 2012. Ce changement n'avait pas été budgété lors de la saison 2012-2013.

6. Tableau présentant la répartition des frais fixes et des frais variables

Vous trouverez ci-dessous les détails chiffrés de la répartition des frais fixes et variables depuis la saison 2007-2008. Pour rappel, les frais fixes comprennent les frais de fonctionnement ainsi que le coût du ballet et du chœur. Les frais variables correspondent aux frais de plateau.

Evolution Répartition des frais fixes et des frais variables (en millions) :

Saison	Coût global	Frais fixes	%	Frais variables	%
2007-2008	58.5	41.9	71.60%	16.6	28.40%
2008-2009	56.4	42.3	74.90%	14.1	25.10%
2009-2010	59.3	44.4	75.00%	14.8	25.00%
2010-2011	58.4	44.8	76.70%	13.6	23.30%
2011-2012	58.9	44.7	75.89%	14.2	24.11%
2012-2013	60.8	46.9	77.14%	13.9	22.86%

Par ailleurs, je profite de ce courrier pour vous informer que le budget 2013-2014 joint à la PR a été mis à jour dans l'intervalle. Une version légèrement modifiée, mais toujours à l'équilibre, vous parviendra dans les meilleurs délais.

En vous remerciant pour l'attention accordée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les meilleures.



Carine Bachmann

Annexes :

- *Annexe 1* : Evolution du prix des billets au Grand Théâtre de Genève
- *Annexe 2* : Calcul des recettes prévisionnelles pour l'ensemble de la saison 2013-2014

Copies :

- Lorella Bertani, Présidente du Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Tobias Richter, Directeur général du Grand Théâtre de Genève



Evolution du prix des billets du Grand Théâtre de Genève

En dix ans, le prix moyen des billets payés par les spectateurs du Grand Théâtre a augmenté de 18 %, passant de 91 à 108 francs. L'évolution du prix varie toutefois d'une catégorie à l'autre. Ainsi, depuis 2003, le prix moyen des abonnements a diminué de 2%. Les places les moins chères ont même vu leur prix baisser de 21%. Par contre, le prix moyen du billet vendu au guichet ne bénéficiant pas de réductions a augmenté pendant la même période de 52%. Ces écarts démontrent l'attachement du Grand Théâtre à sa mission de service public introduisant une politique d'accès large à la culture pour les spectateurs les plus fidèles, pour les jeunes et pour les moins favorisés.

Depuis 2003, les prix des billets du Grand Théâtre ont évolué en trois phases. Une première phase de 2003 à 2008 a vu une augmentation sensible de la valeur des billets. Depuis 2008, cette même valeur s'est stabilisée. Dès 2011, une politique d'abonnement privilégiant la fidélité des spectateurs à été mise en place, offrant des réductions pouvant aller jusqu'à 30% de la valeur faciale (celle affichée sans réduction aucune) des billets.

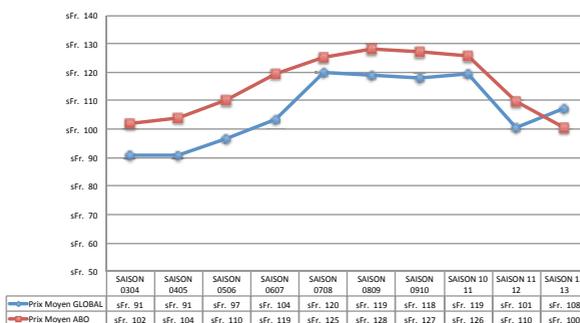
Par ailleurs une politique d'ouverture et de renouvellement des publics a permis de proposer aux jeunes entre 18 et 30 ans des réductions de 50 %, alors que les places les moins chères ont vu leurs prix baisser de plus de 20 %.

Cette évolution apparaît clairement dans les graphiques ci-dessous, indiquant le prix payé des billets par les spectateurs. La courbe permet de valider l'efficacité des actions mises en œuvre avec une baisse importante depuis 2009 (de l'ordre de 16 %), pour aboutir à une augmentation de l'ordre de 18% du prix payé sur la période 2003 à 2013. Cette augmentation doit aussi être contextualisée avec la hausse des prix à la consommation en Suisse qui a été d'environ 7 % sur cette même période et de celle des salaires nominaux qui ont progressé de 14 %.

Annexe : évolution du prix payé par les spectateurs du Grand Théâtre de Genève



Prix moyen payé par les spectateurs
 (Prix moyen et abonnements uniquement)



11/09/13

8



Prix moyen payé par les spectateurs
 (Moyenne, Abonnement, Billetterie, Internet)



11/09/13

7

Carine.Bachmann@ville-ge.ch

2 nov.

Monsieur le Conseiller municipal,

Je fais suite à votre message et vous remercie pour la réédition de ces différents rapports.

Concernant votre demande, nous l'avons transmise à la Direction du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Elle nous a demandé un délai en vue de pouvoir vous fournir ces éléments et y donnera suite d'ici le début de la semaine prochaine.

Néanmoins, concernant les questions relatives aux investissements réalisés par la Ville de Genève pour le GTG depuis 2007-2008, je peux vous communiquer les éléments suivants:

1- Investissements - soit crédits votés par le CM:

crédits d'études de rénovation soit PR-307 votée en 2004, PR-849 votée en 2011 et PR-1007 votée en 2013: 4'900'000 francs
crédit de rénovation des ponts de scène du dessous voté en 2005 (PR-372): 6'404'000 francs
crédit de rénovation du GTG voté en 2014 (PR-1063): 59'663'900 francs

2- Entretien:

En sus des contrats d'entretien annuels, chaque année la Direction du patrimoine bâti (DPBA) consacre un montant de l'ordre de 1 million de francs pour entretenir les trois bâtiments et installations fixes mis à disposition du GTG par la convention d'exploitation. Les opérations réalisées sont discutées en concertation entre la direction du GTG, la DPBA et la direction du DCS.

Vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de mes respectueux messages.

Carine Bachmann

Carine Bachmann
Cheterian
Directrice
T. [+41 22 418 95 27](tel:+41224189527)
F. [+41 22 418 65 01](tel:+41224186501)
carine.bachmann@ville-ge.ch

Direction du Département de
la culture et du sport (DCS)
route de Malagnou 19
1208 Genève
www.ville-geneve.ch



NOTE D'INFORMATION
GRAND THEATRE DE GENEVE
BUDGET 2013-2014
COMPLEMENTS D'INFORMATION AU PROJET DE RAPPORT DE LA CARTS
(RAPPORT DE M. ERIC BERTINAT)

Page 3, 3^e paragraphe : Statistique du personnel

L'annexe 1 de la présente note d'information présente la statistique du personnel pour la saison 2013-14, arrêtée au 30 juin 2014.

Il n'y a pas eu de création de nouveaux postes. De légères différences peuvent apparaître dans les statistiques d'une année à l'autre. Elles sont dues à la vacance de postes suite aux départs de collaboratrices et collaborateurs quittant le GTG ou arrivant à l'âge de la retraite.

Voir Annexe 1 : Statistique du personnel au 30.06.2014.

Page 4, 6^e paragraphe : Taux de fréquentation du Grand Théâtre (Billetterie)

Le tableau ci-dessous fournit les chiffres clés concernant la billetterie du Grand Théâtre pour les années 2011 à 2014.

Saison	Nombre de places occupées	Taux d'occupation œuvres lyriques	Taux d'occupation moyen tous spectacles
2011-12	94'375	79%	83%
2012-13	102'874	85%	87%
2013-14	104'938	88%	88%

Le Rapport Actori présenté le 25 mars 2014 par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des Communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre de Genève et le Cercle du Grand Théâtre a établi une comparaison entre plusieurs maisons d'opéra en Europe, dont le Opernhaus de Zurich. Il y est constaté que le taux d'occupation des représentations au Grand Théâtre de Genève se situe nettement au-dessus de la moyenne des institutions comparées (79%).



Page 9, dernier paragraphe :

L'augmentation de la rubrique 3014 est due d'une part à la progression planifiée des 13^e salaires des employés de la Fondation du Grand Théâtre, et d'autre part à l'attribution, sur décision du Conseil de Fondation, d'un 13^e salaire au Directeur général qui ne bénéficiait précédemment pas de ce dispositif. Notons ici que le taux d'attribution d'un 13^e salaire aux employé-e-s de la Fondation est inférieur de celui des employés municipaux du GTG.

20.11.2015

D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.06.2014)

1. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 128 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 95.75)

<p>Direction générale (1) Directeur général (membre du Comité de direction)</p> <p>Artistique (125) Dramaturge et conseiller artistique Assistant dramaturge 90%</p> <p>• Jeune Troupe (3) Solistes (3)</p> <p>• Chœur (44) Cheffe des chœurs Assistant de la cheffe des chœurs Pianiste répétiteur Choristes (41)</p> <p>• Ballet (31) Directeur du ballet Adjoint du directeur du ballet Coordnatrice administrative Maîtres de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet Régisseur lumières Régisseur plateau 80% Danseur-euse-s (22)</p>	<p>• Production artistique (6) Responsable de production artistique Assistante à la production artistique et responsable figuration Pianistes, chef de chant (2) Régisseure générale Régisseur de scène</p> <p>• Marketing et communication (39) Responsable marketing et communication 80% Adjoint et Responsable Presse Responsable éditions et création visuelle Concepteur communication web Personnel d'accueil (35)</p> <p>Technique (1) Directeur technique (membre du Comité de direction)</p> <p>Secrétariat général (1) Secrétaire général (membre du Comité de direction)</p>
---	--

2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (FONCTIONNAIRES/AUXILIAIRES FIXES) : 190 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP: 172.95)

<p>Direction générale (1) Adjointe administrative</p> <p>Artistique (7) Production artistique (1) Production ressources musicales 80%</p> <p>• <i>Marketing et communication (5)</i> Assistante administrative Assistante presse et communication Chargée du service pédagogique Chargée du public jeune Archiviste 80%</p> <p><i>Accueil du public (1)</i> Responsable de l'accueil des publics</p> <p>Technique (160) Ingénieur bâtiment et sécurité Chargé de production technique Responsable de l'entretien Menuisier de plateau et chargé de l'entretien Responsable logistique Adjointe administrative</p> <p>• <i>Bureau d'étude (6)</i> Ingénieur bureau d'étude 90% Chargé d'étude des productions Assistant 40% Dessinateurs (3)</p> <p>• <i>Service intérieur (7)</i> Habilleuse 70% Habilleuse 40% Hussier 40% Coursiers (2)</p> <p>• <i>Technique de scène (3)</i> Adjoint directeur technique (scène) Chefs de plateau (2)</p> <p>• <i>Machinerie (26)</i> Chef de service Sous-chefs (4) Sous-chefs (4) Sous-chefs (3) Machinistes (8)</p>	<p>Machiniste 60%</p> <p>Machinistes-cintriers (2) Machiniste-cintrier 80% Machiniste-cintrier 60%</p> <p>• <i>Son et Vidéo (5)</i> Chef de service Sous-chef Techniciens (2) Technicien 90%</p> <p>• <i>Électricité (17)</i> Chef du service Sous-chefs (2) Sous-chef opérateur lumières et informatique de scène Coordinateur de production Techniciens éclairagistes (3) Techniciens éclairagistes 90% (3) Technicien éclairagiste 40% Électronicien Opérateurs lumière et infor. de scène (3) Responsable entretien électrique</p> <p>• <i>Habillage (13)</i> Cheffe du service Sous-chef Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70% Habilleuse 90% Habilleur-uses-s 80% (4) Habilleuses (2) Habilleuses 70% Habilleuses 50%</p> <p>• <i>Électromécanique (7)</i> Chef du service Sous-chef Électromécaniciens (5)</p> <p>• <i>Perruques et maquillage (5)</i> Cheffe du service Sous-chef Perruquiers (3)</p>	<p>• <i>Accessoires (10)</i> Chef du service Sous-chef Accessoristes (5) Accessoristes 50% (2) Accessoristes 70%</p> <p>> <i>Ateliers décors (20)</i> Chef des ateliers décors Assistant 80% Magasiniers (2)</p> <p>• <i>Menuiserie (8)</i> Chef du service Sous-chef Menuisiers (4) Menuisier 80%</p> <p>• <i>Serrurerie (5)</i> Contrôleurs Serruriers (4)</p> <p>• <i>Tapisserie Décoration (7)</i> Chef du service Sous-chef 80% Tapisseries décorateurs (3) Tapisserie décoratrice 80% Tapisserie décoratrice 40%</p> <p>• <i>Peinture et décoration (6)</i> Chef de service Sous-chef 80% Peintres (4)</p> <p>> <i>Ateliers costumes (25)</i> Cheffe des ateliers costumes Assistant-e-s 5,0% (2) Assistant</p> <p>• <i>Couture (15)</i> Responsable de fabrication Consomière 50% Tailleur-e-s (2) Couturière (4) Couturière 80% (2)</p>	<p>Couturière 75% Couturière 70% Couturière 50% (2)</p> <p>• <i>Décoration Costumes (3)</i> Responsable décoration costumes 50% Décoratrices 80% (2)</p> <p>• <i>Cuir (3)</i> Responsable Cordonnière 80% Cordonnière 60%</p> <p>Secrétariat général (22)</p> <p>• <i>Finances (6)</i> Chef du service (membre du Comité de direction) Comptable Comptable 80% Comptables 70% (3)</p> <p>• <i>Ressources Humaines (5)</i> Responsable RH - Juriste (membre du Comité de direction) Assistante Gestionnaire 90% Gestionnaire 60%</p> <p>• <i>Informatique (3)</i> Chef du service Administrateurs informatique et télécoms (2)</p> <p>• <i>Billetterie (4)</i> Responsable billetterie et dév. commerciale ad-intérim Collaboratrices billetterie (3)</p> <p>• <i>Restauration (4)</i> Chef du service Cuisinier Collaborateur-trice-s restauration (2)</p>
---	--	---	---

3. APPRENTANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AL : 35 COLLABORATEUR-TRICE-S

Apprenti-e-s (6)	Stagiaires (26)	Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (3)
CFC Automaticien-nne (1)	Stage de maturité professionnelle (1)	Archives (2)
CFC Graphiste (1)	Stage de fin d'étude : (2)	Décoris (1)
CFC Technicien-niste (1)	Stage découverte : (23)	
CFC Employé-e de commerce (1)		
CFC Cordonnier-ère (1)		
CFC Peintre en décors de théâtre (1)		

4. PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION : 127 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

5. PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION : 296 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **776 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2013-2014.

A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.



Ville de Genève

Département de la culture et du sport

Audition du 2 septembre 2013

PR-1028 (24.06.2013) Proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève.

Conseil municipal
Commission des arts et de la culture

III. Processus et Feuille de route

Convergences sur les options stratégiques:

- 1) Motion M-940: «pour une réelle autonomie du GTG»
du 27 septembre 2010. Amendement et vote à la
Comfin. OdJ du CM.
 - 2) Décisions du CA du 25 avril 2012
 - 3) Décisions du Conseil de fondation du 22 juin 2012
- Financement de l'institution
 - Gouvernance
 - Statut du personnel

Processus menés

Mise en œuvre des options stratégiques retenues par le CA via 3 processus:

- 1) Etude comparative et prospective
- 2) Loi cantonale sur la culture
- 3) Travaux de rénovation et d'agrandissement

1. Etude comparative et prospective sur le GTG

- Mandataires : Ville de Genève, Canton, ACG et Cercle du GTG : CHF 20'000.- chacun.
- Groupe d'accompagnement : représentants de la Ville, du Canton, de l'ACG, de la Fondation du GTG, du Cercle du GTG + 2 experts de l'opéra.
- Coût : CHF 85'000.-.
- Résultats finaux attendus pour novembre 2013.
- PARTIE I: Comparaison avec les opéras de Zurich, Bruxelles et Barcelone: structure artistique, dimension pédagogique, relations avec les partenaires régionaux et internationaux, dimension financière, relations entre l'opéra et l'orchestre.
- PARTIE II: Etude prospective : recommandations.

2. Loi cantonale sur la culture (loi C3 05)

- **12 juin 2012** : Déclaration d'intention C. Beer (DIP) - S. Kanaan (DCS).
- **Nov. 2012 – mai 2013** : Groupes de travail DIP-DCS et rédaction de documents pour le Conseil administratif et le Conseil d'Etat.
- **16 mai 2013** : Acceptation de la loi sur la culture par le Grand Conseil.
- **5 juin 2013** : Adoption par le CA et le CE des documents rédigés conjointement par le DIP et le DCS comme base de travail pour les négociations à venir + création d'une délégation conjointe CA-CE.
- **Juin 2013** : Discussions de la délégation conjointe CA-CE.
- **Prochaine étape**: signature d'une déclaration conjointe CA-CE concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture.

3. Travaux de rénovation et d'agrandissement

- PR-849 (12 octobre 2011): crédit d'étude
- PR-1007 (14 novembre 2012): crédit d'étude complémentaire
- Arbitrage du CA (décembre 2012): report du début des travaux de 2 ans, soit à partir de 2017
- Motion M-1060 (votée le 16 janvier 2013): exigence de revenir à la planification initiale, soit à 2015
- Autorisation de construire déposée en mai 2013
- Dépôt de la PR du crédit de réalisation en automne 2013
- Enjeux liés aux 2 saisons hors les murs:
 - Délocalisation du GTG
 - Programmation Hors murs

Feuille de route

- **Fin 2013:** Présentation des résultats de l'étude comparative et prospective à la CARTS
 - **Début 2014:** Création d'un groupe de pilotage pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude
 - **Courant 2014:** Discussions avec l'ACG et le Canton sur le financement et la gouvernance du GTG
 - **Courant 2015:** Négociations sur la gouvernance et sur l'unification des statuts du personnel
 - **Juillet 2015- juin 2017:** Début des travaux et 2 saisons hors murs
- **Objectif Septembre 2017:** réouverture du GTG: nouveau théâtre, nouveau mode de financement, nouvelle gouvernance et unification des statuts du personnel.

9.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1117 A)¹.

Rapport de M. Eric Bertinat.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 17 février 2015. La commission, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, a étudié la présente proposition lors de la séance du 23 février 2015. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séance.

Séance du 23 février 2015

Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice du département de la culture et du sport, Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, M. Tobias Richter, directeur du Grand Théâtre de Genève, et de M. Philippe Bangerter, chef du Service financier du Grand Théâtre de Genève

M. Kanaan annonce que l'audition portera sur les comptes du Grand Théâtre de la saison 2013-2014. On peut affirmer que le département de la culture et du sport (DCS) mène des relations intenses avec le Grand Théâtre de Genève (GTG) dans le sens positif du terme. Le fait que deux magistrats (M. Pagni et M. Kanaan) siègent au conseil de fondation du GTG est un cas unique dans la gestion d'une institution genevoise.

Cette situation montre l'intérêt que porte le Conseil administratif au bon fonctionnement du GT. Il faut savoir que la situation financière du GTG n'est pas évidente. L'institution doit travailler avec un budget constant alors que les coûts fixes augmentent d'année en année. Il est déjà arrivé que le GTG soumette au Conseil administratif un projet de budget non équilibré. Dans ces cas de figure, le Conseil administratif a toujours renvoyé ces projets avec une demande de réajustement. Ainsi, on peut se réjouir que les comptes de la saison 2013-2014 soient équilibrés, voire bénéficiaires. Ces bénéfices d'environ 160 000 francs proviennent, entre autres, d'un taux de remplissage très élevé.

En ce qui concerne le budget de la saison 2014-2015, l'équilibre sera atteint à condition que la nouvelle subvention provenant du Canton soit votée par le Grand Conseil. Alors qu'un apport de 1 million de francs était prévu pour 2015, le débat budgétaire du Grand Conseil a fini par inscrire un montant de

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 4507.

500 000 francs dans le budget 2015 du Canton. La Fondation du GTG a décidé d'affecter cette somme à la saison en cours tout en adaptant son plan financier pour les quatre prochaines années. Ce projet de loi devrait être traité par le Conseil d'Etat tout prochainement.

M^{me} Bertani affirme que la saison 2013-2014 du Grand Théâtre a représenté un immense pari artistique. Pour honorer l'année de Richard Wagner, le GTG a pris le pari de présenter une tétralogie. Ce concept global comprenant plus de seize heures de musique a été présenté en opéras séparés mais aussi sur deux semaines consécutives. Ce pari a été gagnant puisque le public s'est rendu en masse à l'opéra pour assister aux représentations du *Ring*. Le *Ring* n'est pas la seule satisfaction de la saison 2013-2014 puisque d'autres opéras ont également connu un fort succès. Alors que la situation des opéras dans le monde est plus que difficile, la dernière saison du GTG s'est distinguée en battant des records de popularité. Le nombre des abonnements (8362) n'a jamais été aussi élevé depuis la réouverture du GTG en 1962. Même si ce nombre comprend des abonnements spécifiques aux opéras du *Ring*, le taux de fréquentation a été extrêmement important avec 88% de jauge et 104 000 spectateurs. Si l'on prend en compte les autres manifestations offertes par le GTG tout au long de l'année, le nombre de spectateurs atteint les 130 000 personnes.

En ce qui concerne les recettes variables, il faut savoir que ces dernières couvrent entièrement les dépenses variables. Les recettes variables servent aussi à financer les frais fixes, ce qui démontre les problèmes structurels relatifs au financement du GT. Cela dit, la gestion saine des dépenses et le travail important de communication ont permis au GTG de clôturer la saison 2013-2014 avec 160 000 francs de bénéfice. L'année a aussi été riche au niveau des projets puisque le GTG a entrepris une importante réflexion concernant les saisons hors murs. Pour pallier les travaux de rénovation votés par le Conseil municipal, le GTG a acheté le 3 mars 2014 le grand «Lego» du Théâtre éphémère de la Comédie-Française. La transaction a été possible grâce au Cercle du Grand Théâtre dont les généreux donateurs ont accepté de déboursier 6,8 millions de francs. Ce «Lego» est entièrement à Genève et les travaux ont démarré le 16 février 2015. Les délais ont donc été respectés et le Théâtre éphémère devrait être prêt d'ici à neuf mois. Enfin, il faut savoir que l'urgence est de déménager entièrement l'édifice du GT. Il faut que la maison soit vidée au mois de janvier 2016 pour permettre le chantier de rénovation.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque, à la page 17 des comptes, qu'il y a 29 000 billets d'opéra offerts, soit un tiers de la totalité. Il demande si cette information est correcte.

M. Bangerter répond que ce nombre comprend l'ensemble des billets, billets payants et invitations. Les gratuités représentent moins de 5% de la totalité des billets.

Ce même commissaire voudrait savoir, en page 22, si le nombre de perruques fabriquées chaque année par le GTG est toujours de 22, soit 7 perruques par employé.

M. Richter ne peut pas répondre exactement à cette question car il n'a pas compté le nombre de perruques fabriquées cette année. Cela dit, ce nombre peut varier selon le type d'œuvres présentées par le GT. Les œuvres comprenant un grand nombre de personnages peuvent nécessiter plus de travail suivant le projet artistique du metteur en scène. Pour donner un exemple, les perruques du *Ring* n'étaient pas nombreuses, mais elles étaient extrêmement compliquées à réaliser. La production du *Ring* a demandé plus de travail aux artisans du GTG que d'habitude.

M^{me} Bertani relève que le service perruques et maquillage du GTG s'occupe non seulement des perruques, mais également des masques. La plupart des opéras du GTG nécessitent des créations en termes de perruques, de masques et de maquillage. On peut noter que l'opéra *Richard III* a demandé aux artisans du GTG de confectionner une tête artificielle pour chaque soliste.

Toujours le même commissaire voudrait savoir, en page 42, si les magistrats de la Ville reçoivent des jetons de présence pour les séances du conseil de fondation du Grand Théâtre. Si cela était le cas, il serait important de savoir dans quel groupe des comptes sont insérées ces rémunérations.

M. Kanaan indique que l'ensemble des jetons de présence des magistrats va systématiquement dans la caisse de la Ville.

Le commissaire demande aussi si les jetons de présence du Grand Théâtre sont facturés pour ensuite être reversés dans la caisse de la Ville ou s'ils restent dans la caisse du GT.

M. Kanaan lui répond que le GTG verse à la caisse de la Ville l'équivalent du montant dû à M. Pagani et à lui-même.

M^{me} Bertani ajoute que le procédé est le même pour toutes les régies publiques genevoises.

Enfin, le commissaire aimerait savoir si le montant des jetons de présence est le même que celui des régies publiques (SIG, TPG), à savoir 500 francs par séance.

M^{me} Bertani lui rétorque que le montant des jetons de présence du conseil de fondation du GTG est largement inférieur à 500 francs. Calé sur les jetons de

présence du Conseil municipal, ce montant s'élève à 160 francs la séance. En général, les séances du conseil de fondation du GTG durent deux heures.

Une commissaire aimerait revenir sur les objectifs fixés par le GTG suite aux résultats de l'étude comparative Actori (voir annexe 1). Il serait intéressant de savoir si la saison hors murs représente un avantage ou un inconvénient pour la réalisation de ces objectifs. Elle aimerait également savoir à quel élément est affecté le fonds de réserve.

M^{me} Bertani lui répond que le fonds de réserve sert uniquement à combler les déficits. En ce qui concerne la saison hors murs, le GTG ne pourra pas finaliser tous les objectifs. L'avantage de la saison hors murs réside dans l'enthousiasme suscité par l'Opéra des Nations et sa localisation au sein des organisations internationales. Le GTG est en train d'approcher les internationaux pour acquérir et fidéliser un nouveau public. Ainsi, l'Opéra des Nations devrait permettre d'acquérir un nouveau public.

M. Richter ajoute que la saison hors murs représente un terrain à exploiter en termes de stratégie pédagogique. Par son emplacement, l'Opéra des Nations devrait toucher un autre public. Le projet artistique sera également modifié car le spectacle devra comprendre un élément populaire. Comme le lieu ne disposera pas de toute la machinerie du GT, il faudra proposer une autre façon de présenter le théâtre lyrique et la danse. En ce qui concerne les coûts, le GTG devra augmenter ses activités étant donné que la disposition de la salle des Nations ne pourra générer les mêmes recettes. Comme les efforts mis dans le projet artistique ne seront pas récompensés par des bénéfices plus importants, le GTG devra élaborer d'autres relations entre les dépenses et les recettes. Cette situation est de nature à induire une énorme dynamique dans le projet artistique et la conquête de nouveaux publics.

M. Kanaan relève que l'étude Actori est a priori dissociée des travaux puisqu'elle se voulait générale et à long terme. Cela dit, le projet de l'Opéra des Nations offre l'occasion de concrétiser certains des objectifs du GT.

Une commissaire tient d'abord à saluer le succès du GTG pour l'année du jubilé «Wagner». Malgré la concurrence et les inquiétudes, le résultat artistique du projet a véritablement été magnifique. En outre, il est important de souligner la bonne gestion du GTG sachant que ses recettes doivent encore servir à couvrir des frais de fonctionnement. Une réflexion sur les problèmes structurels de l'institution s'impose donc si l'on veut maintenir la qualité et l'ambition artistique du GT. Pour en revenir à la dernière remarque d'un commissaire, il faut bien comprendre que les jetons de présence générés par le conseil de fondation du GTG sont les plus bas. Ces jetons de présence ont été ajustés à ceux du Conseil municipal.

Un commissaire voudrait avoir la confirmation que les 190 collaborateurs de la Ville de Genève ne figurent pas dans les comptes du GTG mais dans ceux de la Ville.

M^{me} Bertani confirme ce propos et invite le commissaire à regarder les comptes globaux du GTG qui se trouvent à la fin du document. Ces comptes montrent que la charge salariale du personnel municipal permanent est de 23 millions de francs. Cela dit, une récente étude menée sous l'égide du DCS a démontré que le public du GTG est celui qui fournit le plus gros taux d'effort du canton. Si l'on prend l'ensemble des théâtres et scènes musicales genevois, on constate que les spectateurs du GTG sont ceux qui paient le plus.

Ce même commissaire remarque qu'aucune autre institution culturelle genevoise ne reçoit autant d'argent par spectateur. Un festival qui accueille 15 000 spectateurs comme Voix de fêtes devrait recevoir 4 millions de la Ville de Genève si toutes les institutions culturelles étaient traitées à égalité avec le Grand Théâtre.

M. Kanaan estime que comparaison n'est pas raison car un tel procédé créerait de l'égalitarisme vers le bas. Il faut savoir que l'art lyrique est le plus coûteux des arts de la scène. Comme l'a montré l'étude Actori, le fait que le GTG soit plus cher que d'autres scènes européennes s'explique par la structure salariale et le coût de la vie à Genève. Cela dit, il ne faut pas oublier que l'art lyrique rapporte beaucoup à la Ville. La présence d'une scène lyrique de référence contribue à l'attractivité de Genève de manière substantielle. Alors que le GTG représente un facteur majeur de dépenses dans le budget de la Ville, il ne faut pas sous-estimer les apports directs et indirects de l'art lyrique en valeur économique.

M^{me} Bertani ajoute que l'excellence du GTG lui permet d'entrer en coproduction avec les plus grandes maisons d'opéra du monde. On peut ajouter que le GTG possède un ballet qui tourne dans les plus grandes salles internationales. Seule la qualité du travail accompli au sein du GTG permet ce type de réalisation.

M. Richter relève, pour sa part, qu'il existe pour chaque franc dépensé des recettes concrètes et des recettes induites. Ainsi, la rentabilité économique du GTG est tout à fait respectable. Cela dit, la production d'un opéra est difficilement comparable avec d'autres spectacles. Ce genre de production réunit un certain nombre de métiers différents. La spécificité et le nombre de ces métiers expliquent aussi le coût élevé de la production d'opéra. Encore une fois, il existe des études assez précises sur le reflux de ces dépenses.

M^{me} Bertani tient à préciser que la saison 2013-2014 a employé 776 personnes. Surtout, le GTG est en train de former 6 apprentis pour des métiers qui ne pourraient pas trouver d'autres lieux de formation à Genève. Ainsi, le GTG représente aussi un espace de préservation et de promotion de métiers rares. Cette

donnée est essentielle pour une ville qui montre un réel intérêt pour le soutien aux métiers d'art.

Un commissaire rappelle qu'une ancienne étude de la Ville avait démontré que tout investissement culturel provoquait grosso modo un retour de même ampleur. Comme l'investissement pour le GTG est plus élevé que tous les autres, le retour est en volume le plus élevé. Si on considère un taux de 2,5, un investissement de 50 millions de francs engendrerait un retour de plus de 100 millions de francs. Cela étant précisé, il voudrait connaître la variation du taux d'occupation entre les deux dernières saisons du GT. En outre, il est surprenant de constater, à la page 17, les faibles taux d'occupation des représentations du *Ring* par rapport aux autres productions.

M^{me} Bertani indique que les taux d'occupation à 70% concernent les deux semaines consacrées à l'intégrale du *Ring*. L'occupation de la *Walkyrie* s'élève à 96%, celle de *Siegfried* à 88% et celle de *Götterdämmerung* à 81%. Les taux d'occupation à 70% reflètent le nombre de spectateurs qui sont venus une seconde fois au GTG pour assister au *Ring*.

M. Richter ajoute qu'il existe aussi le problème de la durée des opéras. La longueur des opéras a amené le GTG à commencer le spectacle, avec les trois derniers volets du *Ring*, à 18 heures. Ainsi, la *Walkyrie* n'a pu être jouée qu'en semaine. Il faut aussi savoir que la production du *Ring* ne comprenait que des abonnements spécifiques à l'événement et des ventes libres. Ce fait explique pourquoi la *Tétralogie* de Wagner n'a pas atteint un taux d'occupation de 100%.

M. Bangerter relève que le taux d'occupation de la saison précédente était de 85% en moyenne. L'étude Actori a démontré que la fréquentation du GTG est largement au-dessus de la moyenne européenne.

Un commissaire constate, à la rubrique 317 relative aux dédommagements, que l'on passe de 1,2 à 2 millions de francs entre le budget et les comptes. Il serait intéressant d'avoir quelque explication sur ces proportions. La même question s'applique au groupe 436 (dédommagements de tiers) où l'on passe 183 000 à 340 000 francs. Il aimerait également avoir des explications sur l'augmentation de 777% concernant les droits d'auteur.

M. Richter lui répond que cette hausse est due à un problème structurel. Les droits d'auteur inscrits dans les comptes comprennent en réalité les droits d'auteur et les droits de suite. Il faut savoir que les artistes qui sont engagés sur les équipes de production ont la possibilité d'avoir un contrat en deux parties. La première partie concerne la création artistique et la seconde est liée aux honoraires pour le montage du spectacle. Dans le premier cas, les artistes sont rémunérés sous forme de droit de suite. Dans le second, les artistes ont la possibilité de discuter avec l'employeur de la hauteur des cachets. Les dépassements qui figurent dans cette

rubrique doivent être tempérés par les économies qui sont faites dans les rubriques relatives à l'artistique. La différence de proportion s'explique par une bascule de coût entre les deux rubriques. Nonobstant, il faut relever qu'il n'y a pas eu de dépassement dans le budget.

Ce commissaire s'étonne de la terminologie employée pour les contrats. Le terme de droits d'auteur fait plutôt penser aux prérogatives dont disposent l'auteur, ou ses héritiers, sur la pièce présentée. Cela dit, il aimerait comprendre si ces droits permettent de payer une partie des cachets des artistes.

M. Bangerter explique que la rémunération artistique est budgétée dans la rubrique 3025 où figurent 930 000 francs d'économies. Comme l'a dit M. Richter, ce procédé dépend de la manière dont l'artiste désire être rémunéré. En conformité avec la structure du plan comptable des communes genevoises, la rubrique des droits de suite passe dans la rubrique des droits d'auteur.

M^{me} Bertani relève que la création d'une chorégraphie rentre aussi dans le terme de droits d'auteur.

M. Richter ajoute que les captations radio et audiovisuelles s'inscrivent dans les droits de suite.

Ce même commissaire demande s'il est possible d'instituer ces différences pour améliorer la compréhension des comptes.

M^{me} Bertani note que le GTG doit se conformer au plan comptable des communes.

Un commissaire désirerait connaître l'entité qui impose le système de calcul sur les droits d'auteur.

M. Kanaan indique qu'il s'agit du plan comptable des collectivités publiques. Comme le GTG emploie du personnel public et que sa fondation est largement subventionnée par la Ville, il a été décidé en 2011 d'employer le plan comptable des collectivités publiques. Ce choix a été fait pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les comptes de la Ville.

M^{me} Bertani indique que le GTG possédait une comptabilité purement commerciale avec son propre plan comptable. Ce sont les remarques du Conseil municipal qui ont amené le GTG à adopter le nouveau plan comptable.

M. Richter remarque que la terminologie employée est liée à des problèmes de jurisprudence. A l'heure actuelle, la jurisprudence attribue des droits d'auteur aux chorégraphes et des droits de suite aux metteurs en scène. Bien que les termes diffèrent, ils représentent les mêmes opérations du point de vue comptable. On peut noter que dans les contrats en deux parties, la partie liée à la création artis-

Propositions: budget et comptes 2013-2014 et budget 2014-2015 du Grand Théâtre

tique bénéficie d'un taux de TVA inférieur par rapport au contrat de rémunération des cachets.

Le commissaire voudrait savoir si le GTG a déjà pris des engagements avec les artistes lorsque le budget est présenté au Conseil municipal.

M. Richter affirme que les contrats sont discutés avec les artistes deux à trois ans en amont. La difficulté pour un directeur de théâtre est d'estimer les dépenses liées à ces groupes. Heureusement, le GTG dispose d'un budget avec des rubriques qui peuvent combler un déficit in extremis. Ainsi, le calendrier comptable ne correspond jamais à la réalité au moment de la conclusion du projet artistique. La planification du budget est en partie fondée sur des estimations.

Ce même commissaire demande s'il est possible de différencier au niveau juridique les différents droits d'auteur pour mieux pouvoir identifier les taxes.

M. Richter lui rétorque qu'une telle opération est impossible. Les bases de calcul de la Suiza sont si compliquées qu'elle refuse de faire des pronostics.

Ce commissaire relève que la Suiza possède dans le domaine de la musique des tables par rapport au nombre d'entrées, au prix des billets et à la superficie de la salle.

M. Richter remarque que la base de calcul de la Suiza pour la prise de pourcentage est extrêmement compliquée. D'autre part, la Suiza n'est pas le seul partenaire du GT. La Suiza s'applique aux récitals et aux spectacles de danse mais la gestion de l'opéra doit se conformer au grand droit. En ce qui concerne l'opéra, le GTG doit effectuer des négociations avec la maison d'édition. Ces négociations sont parfois longues car il peut y avoir plusieurs ayants droit.

Un commissaire désirerait savoir s'il existe des données qualitatives relatives à la sociologie des spectateurs, leur provenance géographique ou encore leur âge. Les chiffres de 2009 estimaient à 39,7% les abonnements provenant de la Ville de Genève.

M. Bangerter affirme que le GTG suit ces statistiques chaque année. Il faut savoir que les statistiques restent relativement stables. Aujourd'hui, le pourcentage d'abonnements en Ville de Genève est passé à 43%.

Ce commissaire voudrait savoir ce qu'il en est de l'âge des spectateurs.

M. Bangerter lui répond qu'il n'existe pas encore de statistiques à ce sujet.

M. Kanaan relève que le DCS souhaite améliorer la connaissance des publics existants des institutions culturelles. Une première étude a été menée sur les publics des musées. Le rapport de cette étude a été publié en novembre 2014. La première partie du rapport fournit des données sur l'âge, le genre et le domicile.

La deuxième partie aboutit à un résultat plus complet puisque l'enquête demandait à des personnes choisies au hasard de remplir un formulaire très complet. L'étude sur les pratiques des publics dans les institutions culturelles de la Ville poursuit deux principaux objectifs. Il s'agit de reconnaître les types de visiteurs qui se rendent dans ces institutions et d'identifier les raisons de leur venue. Les résultats de cette investigation doivent servir à améliorer les prestations des institutions, à développer les activités en lien avec les publics et à essayer d'attirer de nouveaux visiteurs. Aujourd'hui, l'ambition est d'étendre ce type d'étude aux autres institutions culturelles de la Ville de Genève. La provenance des visiteurs est une donnée connue avec une clé de répartition de 40% pour la Ville, 40% pour les autres communes et 20% pour d'autres horizons. Concernant la typologie du public, l'ambition de la Ville est d'élargir le champ des spectateurs. En ce sens, l'Opéra des Nations fournira une occasion de séduire de nouveaux publics.

M^{me} Bertani constate que le public du ballet n'est pas le même que celui des opéras. Depuis l'arrivée de M. Richter à la direction du GT, les récitals ont repris un troisième souffle et leurs représentations désormais font quasiment salle comble. On peut ajouter que la saison 2014-2015 va accueillir deux spectacles pour enfants. Il existe différentes opérations qui sont faites en direction du jeune public. L'existence d'un service dédié au jeune public fait partie de la stratégie du GTG pour renouveler les spectateurs.

Un commissaire constate que le GTG est une entreprise qui fonctionne bien du point de vue comptable. Le calcul entre les quittances de droits, le passif transitoire et les frais montre que le bilan financier de l'institution est bon. Cela dit, on peut toujours se demander si le modèle économique qui repose sur le financement de la Ville de Genève est viable à court et à long terme. Comme le GTG représente une charge assez considérable pour la Ville, il est possible qu'une autre intervention extérieure soit la bienvenue.

M^{me} Bertani affirme que l'élément problématique pour le GTG est le fait que les recettes variables servent en partie à couvrir les frais fixes. Or, le GTG doit maintenir sa qualité de scène internationale pour pouvoir continuer à travailler avec les plus grands opéras du monde. L'argent qui est mis dans les frais de fonctionnement devrait donc servir à maintenir, voire améliorer la qualité artistique des prestations du GT. Il ne faut pas oublier que le GTG est la seule institution genevoise à n'être supportée que par elle-même et par la Ville. Il est clair que le partenariat discuté avec le Canton pourrait offrir la solution au fonctionnement du GT. Comme l'a évoqué le maire, le projet de loi à ce sujet est en cours de traitement au Conseil d'Etat.

Ce commissaire demande si l'apport du Canton garantirait la viabilité à long terme du projet du GT.

M. Kanaan remarque que la viabilité à long terme est d'abord un choix de volonté politique. Le projet avec le Canton permet de répartir le risque de complications financières. Si les recettes venaient à manquer suite aux réformes fiscales ou à la récession économique, il y aurait un effet domino entre les différentes collectivités. Cela dit, le risque général est inhérent à la vie politique. Aujourd'hui, le projet de loi sur le GTG est mûr et le Conseil d'Etat y a greffé la discussion sur le désenchevêtrement. Il faut comprendre que la politique culturelle est par essence une politique de partenariat. Il ne s'agit pas d'une politique régaliennne avec une institution qui dispose du droit décisionnel. Ainsi, on peut espérer que le Canton comprendra que le domaine de la culture doit être coordonné de manière conjointe. La philosophie du Conseil administratif est de travailler ensemble pour rendre les grandes institutions culturelles efficaces. Pour l'instant, les discussions suivent leur cours.

Vote

La proposition PR-1117 est acceptée par 11 oui (3 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe:

- Synthèse de l'étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève

5084

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2016 (après-midi)

Propositions: budget et comptes 2013-2014 et budget 2014-2015 du Grand Théâtre

actori

**Etude comparative et prospective
sur le Grand Théâtre de Genève**

– Synthèse –

Mandants :

- Ville de Genève
- République et Canton de Genève
- Association des communes genevoises
- Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Cercle du Grand Théâtre de Genève

Munich, le 13 février 2014



Préambule

La société actori à Munich a été mandatée par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre¹.

L'étude d'actori s'est déroulée de mars à octobre 2013. Elle comporte deux parties :

1) Une **partie comparative**, dans laquelle le Grand Théâtre fait l'objet d'une comparaison avec trois autres institutions européennes : deux opéras fonctionnant comme lui selon le système de la *stagione*, la Monnaie de Bruxelles et le Liceu de Barcelone, et un opéra de répertoire, l'Opernhaus Zürich. La comparaison se base sur les chiffres de la saison 2011/2012. Elle porte sur les questions artistiques (offre de spectacles, relations avec les partenaires institutionnels, liens avec l'orchestre, programmes pédagogiques), les finances et la gouvernance. Elle tient compte des jauges et bassins de population divers de ces quatre institutions.

2) Une **partie prospective**, dans laquelle actori présente ses recommandations pour l'avenir, dans l'optique du maintien du Grand Théâtre comme institution de référence en Europe.

Etude comparative – synthèse des points principaux

Offre de spectacles

Le nombre de spectacles programmés par saison au Grand Théâtre, soit 15 productions (opéras, ballets et opéras pour enfant) dont 6 productions «maison», est comparable à celui des deux autres opéras de *stagione* du comparatif. A noter que le Grand Théâtre programme moins de coproductions (2 par saison, contre 7 en moyenne à la Monnaie et au Liceu).

Avec ses 91 représentations par saison, le Grand Théâtre propose environ 60% de représentations en moins que les trois autres institutions (entre 188 et 320 représentations). Cela est dû à une saison plus courte (294 jours contre 317 jours en moyenne dans les autres théâtres) et à des cycles de productions plus courts (6 représentations par production contre 8 représentations en moyenne). Par conséquent, le nombre de spectateurs par saison au Grand Théâtre est inférieur à celui des autres institutions (94'375 contre une moyenne de 220'000), mais son taux d'occupation est plus élevé (94% contre une moyenne de 79%), ce qui indique une forte demande.

Programmes pédagogiques et activités de médiation

Le programme pédagogique du Grand Théâtre étant un peu plus réduit que ceux des autres institutions de la comparaison, il attire un plus petit nombre de personnes. Contrairement au Grand Théâtre, les institutions comparées offrent des programmes pédagogiques et des activités de médiation hors du théâtre, par exemple des représentations et des ateliers dans

¹ Le présent document est un résumé de l'étude d'actori et ne préjuge en rien des positions des cinq mandants.



les écoles et des diffusions de spectacles dans des lieux publics. Toutes les institutions comparées s'engagent pour la formation professionnelle, mais avec une intensité variable. La Monnaie et l'Opernhaus se distinguent : depuis plus de 50 ans, ils disposent d'un véritable opéra-studio.

Relations avec les partenaires régionaux et internationaux

Le Grand Théâtre coopère avec des artistes et des troupes de la région, mais plus occasionnellement que les deux autres opéras de *stagione*. Au niveau international, le Grand Théâtre coproduit un plus petit nombre de spectacles avec des théâtres étrangers que la Monnaie et le Liceu (1 à 3 coproductions par saison contre 4 à 8). Quant au Ballet du Grand Théâtre, ses tournées l'emmènent dans un plus grand nombre de villes que les autres troupes de ballet de la comparaison (56 représentations dans 31 villes contre une moyenne de 54 représentations dans 26 villes).

Relations entre l'opéra et l'orchestre

Le Grand Théâtre ne dispose pas d'un orchestre propre mais il a recours aux services de l'OSR. Lequel est d'abord un orchestre symphonique : 60% de ses services sont utilisés dans le cadre d'activités symphoniques et 40% pour les représentations au Grand Théâtre.

Concernant les relations entre les opéras et les orchestres, il existe trois modèles possibles :

- 1) L'orchestre est indépendant et a son propre directeur musical.
- 2) L'orchestre est indépendant mais a un directeur musical commun avec l'opéra.
- 3) L'orchestre est intégré à l'opéra.

Actuellement, la coopération entre le Grand Théâtre et l'OSR est régie par un protocole d'accord. L'optimisation des relations entre le Grand Théâtre et l'OSR pourrait passer par la mise en place d'un directeur musical commun (modèle 2). Une fusion (modèle 3) n'est pas souhaitée.

Finances

Les chiffres de l'étude concernent la saison 2011/2012. Il s'agit donc d'une photographie à un moment donné (un arrêt sur image).

Les **frais fixes** (frais de fonctionnement et frais artistiques fixes) représentent 79% des dépenses au Grand Théâtre. Une telle proportion est plutôt caractéristique des opéras de répertoire (79% de frais fixes à l'Opernhaus), tandis qu'à la Monnaie et au Liceu, elle est de 69% en moyenne. Environ 72% des dépenses du Grand Théâtre sont couvertes par les subventions (contre 63% en moyenne). La couverture intégrale des frais fixes par les subventions est assurée à la Monnaie, mais pas au Grand Théâtre ni dans les deux autres institutions.

En comparaison avec les autres institutions, les **frais de fonctionnement** au Grand Théâtre sont relativement élevés (60% du budget au Grand Théâtre contre 51,5% en moyenne au Liceu et à la Monnaie). Cela est dû en particulier aux frais de personnel relativement élevés dans les services technique et administratif, la majorité du personnel de ces domaines étant employée de la Ville. Conséquence : la part des dépenses artistiques (frais artistiques fixes



et frais de plateau variables) est plus basse au Grand Théâtre (40% contre 48,5% en moyenne).

Le montant des **subventions** reçues par le Grand Théâtre est comparable au montant des subventions reçues par les deux autres théâtres de *stagione* (42 millions de CHF contre 37 millions de CHF en moyenne). Toutefois la prise en compte du pouvoir d'achat des trois villes montre que le Grand Théâtre dispose d'environ 20% de subventions en moins (42 millions de CHF contre 55 millions de CHF en moyenne). Par représentation (et en prenant en compte le pouvoir d'achat), le Grand Théâtre reçoit 458'000 CHF de subventions, ce qui est presque deux fois plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (252'000 CHF par représentation). De même, le montant des subventions par spectateur au Grand Théâtre (441 CHF) est 35% plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (326 CHF). Cette performance économique inférieure à la moyenne s'explique par le fait que le Grand Théâtre donne moins de représentations.

Avec un ratio de **recettes propres** de 28% (16,5 millions de CHF, sur un budget total de 59 millions), le Grand Théâtre se situe en-dessous des autres théâtres (37% en moyenne). Les recettes des spectacles, tournées et coproductions s'élèvent à 12,7 millions de francs (21,5% du budget contre 29,3% en moyenne), alors que le mécénat et le sponsoring apportent des revenus annuels de 3,8 millions de francs (6,5% du budget contre 7,7% en moyenne).

Rappelons que le Grand Théâtre est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ 40 millions de CHF par an (68% de son budget) et qu'il bénéficie d'un soutien de 2,5 millions de CHF par an de l'Association des communes genevoises (4% de son budget). Au moment de l'étude, un partage des charges avec le Canton de Genève était à l'étude dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Actuellement, le soutien financier du Canton ne concerne que les activités pédagogiques. Il se monte à 120'000 francs par an depuis la saison 2011/12 (il était auparavant de 50'000 francs par an).

Gouvernance

A l'exception de l'Opernhaus Zürich, organisé en société anonyme (*Aktiengesellschaft*), les opéras comparés sont des institutions de droit public qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux. L'influence des financeurs y est assurée par la présence de représentants dans les organes de gouvernance (conseil de fondation ou d'administration). A Zurich et Barcelone, la mission de l'institution est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de prestations. Contrairement à Genève, tout le personnel est employé par l'institution, de sorte qu'employeur et autorité supérieure sont les mêmes. Les conditions salariales s'orientent toutefois en grande partie vers celles de la fonction publique. La structure des directions est variable, mais les institutions comparées ont chacune une direction commerciale strictement séparée de la direction artistique. Ce n'est pas le cas au Grand Théâtre, où la direction financière est subordonnée au directeur général, qui est aussi directeur artistique.



Etude prospective – synthèse des points principaux

actori s'est focalisé sur l'analyse des leviers utiles pour optimiser les ressources du Grand Théâtre. En se basant sur les résultats de l'étude comparative, actori a principalement identifié des pistes d'optimisation dans les domaines suivants :

1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing

- augmentation du prix des places les plus chères (il reste une marge de progression de 15 à 30% par rapport aux prix pratiqués dans les autres institutions)
- baisse du prix des places les moins chères, afin de favoriser l'accès aux catégories de population moins aisées
- augmentation du nombre de places dans la 1ère catégorie (actuellement 27% des places du Grand Théâtre sont en 1ère catégorie, contre 41% en moyenne dans les autres théâtres) faisant ainsi diminuer le nombre de places des catégories intermédiaires
- actions promotionnelles ciblées ; offres combinées pour les touristes ; offres spéciales pour les expatriés vivant à Genève et les spectateurs de France voisine, etc.

2) Professionnalisation et élargissement de l'équipe chargée du sponsoring

- définition d'une offre structurée de sponsoring avec un éventail de contre-prestations différenciées
- développement d'une stratégie d'acquisition de nouveaux partenaires, notamment auprès des entreprises multinationales, et de fidélisation des anciens
- définition claire des responsabilités de l'équipe chargée du sponsoring et création de deux postes supplémentaires

3) Augmentation du nombre de représentations

- allongement des cycles de production, en ajoutant environ 14 représentations par saison (6 opéras, 5 ballets et 3 récitals). Comme ces chiffres ont déjà été atteints ponctuellement par le passé, actori les considère comme réalisables. Il ne s'agit toutefois pas d'augmenter le nombre de productions (ce qui ne ferait qu'augmenter les coûts), mais le nombre de représentations par production, lesquelles génèrent en moyenne des recettes plus élevées que les coûts par soirée.

4) Développement de l'offre des services pédagogiques et de médiation

- introduction d'activités pédagogiques « hors les murs », présence améliorée dans la ville et la région par des activités de médiation dans des lieux publics
- développement du public, en intervenant sur de nouveaux groupes cibles comme les jeunes enfants et leurs familles, ainsi que les adolescents en choisissant des sujets et formats adaptés
- intensification du travail de médiation

Impacts financiers des recommandations d'actori

Selon l'estimation d'actori, les mesures définies ci-dessus permettraient d'engendrer au total 3 millions de CHF de recettes supplémentaires. Toutefois, ce potentiel ne pourrait être réalisé que dans une période de trois à six ans et avec des frais supplémentaires d'environ 1 million de CHF (frais de personnel et d'investissement). Le développement de l'offre artistique pour les jeunes nécessiterait un investissement net d'environ 0,6 million de CHF par an (recettes supplémentaires d'environ 100'000 CHF par an pour un coût d'environ 700'000 CHF). Le bénéfice de cette mesure ne peut pas se calculer en termes monétaires à

actori

brève échéance mais en termes de relève et d'acquisition de nouveaux publics à long terme. (10'000 nouveaux spectateurs estimés).

NB : L'analyse d'actori ne tient pas compte des deux saisons extra-muros que le Grand Théâtre devra organiser pendant les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Place de Neuve, car de nombreux éléments étaient encore incertains au moment de l'étude.

Perspectives financières

Indépendamment de la mise en place des mesures proposées par actori, la situation financière du Grand Théâtre est très tendue. Chaque année, les frais de personnel augmentent, contrairement aux frais artistiques. Entre les saisons 2009/10 et 2011/12, les frais de fonctionnement sont passés de 38,8 millions de CHF à 39,7 millions de CHF (+2%), tandis que les frais de plateau (coûts de production artistique) sont passés de 12,3 millions à 10,4 millions de CHF (-16%). Si l'on veut maintenir le niveau artistique actuel sans augmentation des revenus, le Grand Théâtre sera progressivement forcé de réduire le nombre de représentations ou le nombre de spectacles.

actori a calculé que, même si le Grand Théâtre réalisait les quatre mesures proposées, il ne pourrait financer entièrement l'augmentation du budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique à un niveau équivalent à celui de la saison 2011/12 (augmentation due principalement aux mécanismes salariaux). Pour ce faire, il aurait besoin de :

- +1,8 million de CHF en 2013/14
- +2,7 millions de CHF en 2014/15
- +3,6 millions de CHF en 2015/16
- +4,6 millions de CHF en 2016/17.

Avec les mesures proposées par actori et en prenant en compte les recettes qu'elles permettraient de dégager, il resterait à trouver (indépendamment de la couverture des frais de fonctionnement et des frais artistiques fixes qui devraient augmenter en moyenne de 1,5% par an) :

- +1,5 million de CHF en 2013/14
- +2 millions de CHF en 2014/15
- +2 millions de CHF en 2015/16
- +2,6 millions de CHF en 2016/2017

Un financement additionnel du secteur public et du secteur privé sera donc essentiel pour assurer la poursuite des activités du Grand Théâtre au niveau de qualité artistique de la saison 2011/12.

Il ressort de l'étude d'actori que, si les moyens financiers du Grand Théâtre n'augmentent pas, cette institution ne pourra bientôt plus poursuivre correctement sa mission et faire rayonner Genève au niveau international, car la diminution progressive des dépenses artistiques aura d'importantes répercussions sur la qualité des spectacles. Si l'on veut inverser cette tendance, il convient d'allouer des moyens financiers supplémentaires au Grand Théâtre, afin qu'il puisse augmenter le nombre de représentations, renforcer la recherche de sponsors, acquérir de nouveaux publics et développer son programme pédagogique.

5090

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2016 (après-midi)

Propositions: budget et comptes 2013-2014 et budget 2014-2015 du Grand Théâtre

actori

Munich, le 13 février 2014

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Lausberg', with a large, sweeping initial 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.

Pr Maurice Lausberg

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre demandant formellement le traitement lié et le vote successif des trois rapports PR-1106 A, PR-1028 A et PR-1117 A concernant respectivement le budget de la saison 2014-2015, le budget de la saison 2013-2014 et les comptes de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (65 oui et 2 abstentions).

M. Eric Bertinat, rapporteur sur les trois propositions (UDC). J'aimerais faire une remarque sur ces trois objets concernant le Grand Théâtre, à savoir l'approbation du budget de la saison 2014-2015, du budget de la saison 2013-2014 et des comptes de la saison 2013-2014. J'attire l'attention des membres du Conseil municipal nouvellement élus en 2015 sur le fait que mes trois rapports comportent de nombreuses informations donnant toute l'étendue du dossier du Grand Théâtre, ce qui nous permet de mettre le doigt sur un certain nombre de problèmes.

Autre remarque: on constate que ce débat porte sur les budgets de saisons passées, non seulement 2014-2015, mais même 2013-2014. Si nous avons pris du retard, c'est parce qu'il y a eu quelques problèmes quant au budget 2013-2014: comme il était déficitaire, il a fallu trouver une présentation tenant compte d'équilibres comptables. Quant au budget 2014-2015, nous sommes toujours devant la même difficulté, à savoir que nous devons traiter un budget à cheval sur deux années civiles, puisqu'il commence le 1^{er} juin ou le 1^{er} septembre – je ne sais plus, mais cela ne change rien au problème. Nous approuvons donc un budget inscrit six mois plus tard et le rapport se fait une fois que sa durée de validité est déjà presque terminée.

Cela étant dit, chers collègues, j'attire à présent votre attention sur les difficultés actuelles du Grand Théâtre. Certes, nous sommes tout à notre joie d'avoir suivi l'inauguration de l'Opéra des Nations, qui fut particulièrement réussie. Je crois pouvoir me faire ici le porte-voix de nombreuses personnes pour féliciter le département de M. Kanaan et les responsables du Grand Théâtre qui nous ont offert une superbe soirée. Ils ont démontré également que l'achat de ce théâtre éphémère et son érection sur la place des Nations, où il accueillera les spectacles durant les travaux de rénovation du Grand Théâtre, étaient finalement un bon choix.

Cependant, tout n'est malheureusement pas rose. L'Opéra des Nations est donc ouvert, mais un problème financier se pose – M. Pagni me corrigera si je me trompe. Nous avons appris récemment par la presse qu'il manquait encore une somme de 3 millions de francs. J'aimerais que le Conseil administratif nous donne des précisions à ce sujet, car ce n'est pas un montant insignifiant! En principe, il devrait provenir des mécènes, mais il semble qu'il y ait un problème.

Deuxième problème à relever: l'Opéra des Nations a une jauge inférieure à celle du Grand Théâtre en termes de fauteuils destinés aux spectateurs. Vu qu'il y en a moins, nous constaterons aux comptes de la première saison hors murs une diminution des rentrées financières. Il faut le dire clairement: le Grand Théâtre devra alors s'adresser au Conseil municipal pour demander – très certainement – une rallonge financière que nous avons de la peine à évaluer à ce stade. J'en ai discuté au mois de décembre dernier avec le directeur du Grand Théâtre, qui m'a laissé entendre que ce serait un «trou» important, même s'il est difficile à estimer aujourd'hui. J'ai tout de même entendu dire qu'il serait de l'ordre de 1 à 2 millions de francs; on ne sait pas exactement, mais les chiffres sont considérables et il me semble que ce serait ici l'occasion de clarifier ce point.

J'aimerais enfin souligner un problème incessant auquel nous n'avons pas encore trouvé de solution: la question des frais fixes et des frais variables du Grand Théâtre. Les frais fixes concernent les salaires du personnel, en partie municipalisé; l'enveloppe salariale augmente évidemment d'année en année, ce qui a un impact de plus en plus douloureux sur les frais variables propres à l'offre artistique de l'institution. Il faut savoir que ces frais variables sont assurés par les mécènes, qui tiennent à financer le volet artistique. Toutefois, l'enveloppe des salaires du personnel augmentant chaque année, nous commençons à avoir de la peine à tenir nos engagements vis-à-vis de ces donateurs et nous allons au-devant de grandes difficultés sur ce plan. Mes rapports le mentionnent.

Bien entendu, dans l'ensemble, nous ne pouvons que valider ces trois propositions PR-1106, PR-1028 et PR-1117, mais c'est aussi l'occasion de nous pencher sur cette problématique, le Grand Théâtre étant une institution qui, pour la plupart des gens, leur tient à cœur. Quand on a l'occasion d'en parler, il faut la saisir!

Premier débat

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie M. Bertinat pour son éclairage sur les trois propositions PR-1106, PR-1028 et PR-1117 relatives aux finances du Grand Théâtre, à savoir le budget de deux saisons déjà largement terminées et les comptes.

J'aimerais surtout attirer votre attention sur la situation récente, Mesdames et Messieurs, car c'est aussi pour cela que les budgets ont tardé à vous parvenir. Nous avons toujours veillé à ce que le Grand Théâtre présente des budgets et surtout des comptes équilibrés, voire légèrement bénéficiaires. Le Conseil administratif a demandé et obtenu que le Grand Théâtre respecte les enveloppes qui lui sont assignées, sans sous-estimer les problèmes rencontrés pour y parvenir – notamment la question des frais fixes et des frais variables.

On peut dire que, ces dernières années, le Grand Théâtre s'est tenu aux budgets que le Conseil municipal était prêt à lui voter. J'aimerais le relever ce soir, car cela n'a pas toujours été simple, il a fallu faire des choix et des arbitrages. Les premières versions n'étaient parfois pas équilibrées, il fallait les corriger... Le plus important étant que les comptes soient à l'équilibre.

Nous entrons actuellement dans une nouvelle phase, comme l'a rappelé M. Bertinat. En réponse aux points que vous avez soulevés concernant les difficultés financières du Grand Théâtre, Monsieur le conseiller municipal, je vous signale que le déficit est documenté. De plus, une convention de subventionnement a été cosignée avec le Canton selon la fameuse loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF); cette convention prévoit un plan financier sur quatre ans, en principe à partir de 2015. Par ailleurs, un montant de 500 000 francs pour le Grand Théâtre qui figurait au projet de budget cantonal est actuellement suspendu de manière transitoire, puisque le Canton n'a pas de budget 2016 pour l'instant.

Le projet de loi PL 11605 qui doit ratifier l'apport financier du Canton au Grand Théâtre – je rappelle que cette aide doit se monter à 3 millions de francs d'ici à l'année 2017 – est toujours en traitement au Grand Conseil. La Commission des finances en a débattu et cet objet reviendra prochainement en séance plénière, mais pas forcément comme le souhaiterait aujourd'hui le Conseil administratif... Nous avons rappelé au Conseil d'Etat que cette subvention en faveur du Grand Théâtre était une condition nécessaire pour le respect de l'accord sur le désenchevêtrement, notamment vu l'intérêt très marqué d'une bonne partie du Grand Conseil à ce que le Canton occupe un jour une bonne place dans la gestion de cette institution lyrique.

Le déficit dont vous avez parlé est donc documenté, Monsieur Bertinat. Il nous préoccupe aussi et nous récrirons au Conseil d'Etat pour lui rappeler qu'il est absolument indispensable – surtout dans la situation actuelle exceptionnelle – que le Canton assume sa part des frais en versant sa contribution au Grand Théâtre, qui fait le rayonnement de notre cité.

Je ferai encore une remarque supplémentaire. J'entends souvent dire qu'il aurait été plus simple de déplacer les spectacles au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). Mesdames et Messieurs, nous avons mouliné les chiffres dans tous les sens, passez-moi cette expression quelque peu prosaïque. Le fonctionnement éphémère hors murs au BFM aurait été beaucoup plus cher pour le Grand Théâtre – et donc, par ricochet, pour la Ville – qu'à l'Opéra des Nations. En effet, nous ne pouvions pas occuper le BFM toute la saison, car cette salle a des clients réguliers auxquels ses propriétaires ne veulent pas renoncer. De plus, ils ne nous auraient pas baissé les tarifs de location autant que nous en aurions eu besoin, et ce n'était pas gratuit! Enfin, nous ne pouvions pas avoir accès à la restauration... Bref, de nombreux paramètres faisaient que le déficit de saison aurait été beaucoup plus élevé au BFM.

En conclusion, j'espère vivement – surtout maintenant – que le projet de loi PL 11605 sera voté par le Grand Conseil.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens uniquement en ma qualité de responsable des travaux de rénovation du Grand Théâtre, qui ont déjà débuté. Nous avons d'ailleurs commencé il y a quelques jours à désamianter le bâtiment, car il y avait pas mal d'amiante.

J'ouvre une parenthèse au sujet des 64 millions de francs que le Conseil municipal a votés pour la rénovation du Grand Théâtre. Je rappelle, pour la petite histoire, que la commission des travaux et des constructions avait retranché les divers et imprévus du crédit de 67 millions de francs que j'avais présenté, ramenant ainsi le montant à 64 millions de francs. Nous y reviendrons plus tard, car j'ai déjà de gros soucis avec les surprises que présente le bâtiment du Grand Théâtre...

J'en viens à la question concernant le financement de l'Opéra des Nations. J'ai été chargé de collecter des fonds, puisque tel était l'objectif fixé. Nous avons réussi, bon an mal an, à récolter près de 7,8 millions de francs. Le budget initial étant de 11,3 millions de francs – nous ne l'avons pas dépassé –, il manquait environ 3 millions de francs. L'Association des communes genevoises (ACG) a bien voulu étendre son aide – j'ai d'ailleurs reçu une lettre qui le confirme – en puisant grâce au concours de M. Kanaan dans le Fonds intercommunal. Il est bien précisé que ces 3 millions de francs supplémentaires sont destinés à l'ensemble de l'opération, dont l'Opéra des Nations fait partie. Il s'agit de donner au Grand Théâtre en tant qu'institution un instrument de travail adéquat pour ses deux saisons et demie hors murs.

Par conséquent, il n'y a pas de «trou» financier aujourd'hui, mais l'opération risque quand même – Sami Kanaan vient de le confirmer – de s'avérer déficitaire au final. Nous invitons donc les personnes qui nous regardent et les membres du Conseil municipal à parrainer des fauteuils à l'Opéra des Nations, afin de limiter le futur déficit de fonctionnement qui sera de l'ordre de 1 à 1,2 million de francs, selon les estimations actuelles. Voilà pourquoi nous continuons à dire que nous avons besoin d'argent pour soutenir cette extrêmement bonne solution que nous avons trouvée à la place des Nations, la salle éphémère se révélant d'ores et déjà encore mieux adaptée à l'art lyrique que nous ne l'avions pensé lorsque nous l'avions visitée à Paris.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je m'exprimerai plus spécifiquement sur le rapport PR-1106 A concernant le budget de la saison 2014-2015 du Grand Théâtre. Je tiens à préciser la raison pour laquelle les deux représentants du Mouvement

citoyens genevois se sont abstenus lors du vote d'approbation en commission des arts et de la culture. Il ne s'agissait nullement de prendre une mesure à l'encontre du Grand Théâtre, mais simplement d'attendre le versement des 500 000 francs du Canton pour 2015, le projet de loi PL 11605 n'ayant toujours pas été voté par le Grand Conseil. Ce montant figure évidemment au budget du Grand Théâtre et je suppose qu'il apparaîtra aux comptes comme passif transitoire, toujours est-il qu'il n'a pas encore été versé. J'imagine qu'il en ira de même pour l'année 2016 et les suivantes...

Telle est donc la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois s'est abstenu d'approuver le budget 2014-2015 du Grand Théâtre en commission des arts et de la culture; il s'agissait uniquement de cette problématique des 500 000 francs du Canton. En outre, on lit à la page 7 du rapport PR-1106 A qu'un commissaire socialiste a annoncé le dépôt d'une recommandation à ce sujet en séance plénière... Il semble que cela n'ait malheureusement pas été fait.

Quoi qu'il en soit, l'abstention du Mouvement citoyens genevois lors du vote de commission n'était pas dirigée à l'encontre du Grand Théâtre, je le répète. Même si les 500 000 francs n'ont malheureusement pas encore été versés par le Canton, nous voterons ce soir la proposition PR-1106.

M. Lionel Ricou (DC). J'interviens au sujet des trois propositions PR-1106, PR-1028 et PR-1117 soumises au plénum ce soir. Je relève le caractère formel un peu ridicule de la démarche, car les saisons correspondant aux budgets et aux comptes du Grand Théâtre que nous avons à approuver sont déjà loin derrière nous... Nous devrions plutôt débattre aujourd'hui du budget de la saison 2016-2017, pas de celui d'il y a trois ans ou d'il y a deux ans! L'exercice est donc un peu ridicule, je le répète.

Nous avons bien compris l'argument exposé tout à l'heure par le magistrat Kanaan: il a demandé au conseil de fondation du Grand Théâtre de réviser ses budgets et ses comptes pour les équilibrer, mais on peut se demander s'il y a un sens à discuter au sein du Conseil municipal d'un budget qui date d'il y a trois ans! L'objectif d'un tel débat est en principe de préparer l'avenir – en l'occurrence, celui du Grand Théâtre – et de pouvoir peser sur certaines orientations ou certains choix; dans le cas présent, c'est impossible.

Nous comprenons que le magistrat soit soucieux d'équilibrer les budgets – nous le soutenons en cela, c'est un souci parfaitement légitime que nous saluons – mais nous attendons également de lui qu'il nous présente les budgets culturels dans les délais. Il doit donc faire en sorte que le conseil de fondation du Grand Théâtre les prépare à temps – ou alors, comme c'est le cas pour d'autres institutions, il vaudrait mieux que le budget et les comptes ne passent pas devant le

Conseil municipal pour approbation. Soyons conséquents: soit on nous présente le budget de l'institution dans les délais et débattre sur ce projet d'avenir à un sens, soit on ne le soumet carrément pas au Conseil municipal.

M. Pascal Holenweg (S). Je suis le commissaire socialiste qui avait annoncé le dépôt en séance plénière d'une recommandation sur la proposition PR-1106. Mais comme on ne dépose plus de recommandations en séance plénière, à ce que j'ai appris tout à l'heure, je renonce à le faire...

Ma recommandation devait mettre en évidence la différence d'effort entre la Ville et le Canton dans le financement du Grand Théâtre, qui est devenu un enjeu politique culturel et financier entre ces deux instances. Depuis des mois, nous avons constamment l'impression que la discussion sur la répartition des tâches, des compétences et des charges culturelles entre la Ville et le Canton se résume à une volonté implicite – mais de plus en plus explicite – du Canton de mettre la main sur le Grand Théâtre, c'est-à-dire de prendre le pouvoir sur cette institution sans forcément en assumer les charges.

Nous devons voter ici des budgets qui n'ont plus aucune réalité autre que comptable et des comptes largement dépassés, mais ce n'est pas la première fois que cela nous arrive... L'exercice est formel; nous les voterons parce que nous n'avons aucune raison de les refuser, et il en sera ainsi tant que les budgets du Grand Théâtre seront saisonniers alors que le Conseil municipal fonctionne sur la base de budgets annuels.

Il n'en demeure pas moins que, comme le conseiller administratif l'a rappelé, le Grand Théâtre a un déficit structurel de 2,5 à 3 millions de francs qui devrait être compensé par l'apport financier cantonal – lequel ne vient pas ou ne viendra que très partiellement, en plusieurs étapes.

Les questions posées par M. Ricou tout à l'heure continueront à se poser année après année, tant que l'on n'aura pas clarifié les responsabilités réciproques de la Ville et du Canton au sujet du Grand Théâtre – et ce ne sera pas le cas, tant que l'on n'aura pas clarifié l'ensemble des responsabilités des deux entités politiques dans le domaine culturel. Parti comme c'est parti, je ne pense pas que nous y parviendrons avant la fin de cette législature! Cela vaut peut-être mieux, d'ailleurs, au lieu de bâcler une nouvelle répartition des tâches dénuée de sens politique et culturel qui s'apparenterait à un marchandage de souk sans critères clairs.

Pour l'heure, le groupe socialiste invite le plénum à accepter les trois propositions PR-1106, PR-1028 et PR-1117, faute d'avoir la moindre raison de les refuser.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut bien voir quelle est la nature du problème, avec les budgets du Grand Théâtre que le plénum doit approuver aujourd'hui. En réalité, ces documents nous sont soumis dans les temps, mais le Conseil municipal met parfois plusieurs semaines ne serait-ce qu'à les renvoyer en commission! Et ne parlons pas du temps que prennent les travaux de commission ensuite, puis la rédaction et le dépôt des rapports!

Peut-être faudrait-il que la chronologie du budget du Grand Théâtre soit alignée sur celle du budget de la Ville, en fonction d'un rythme annuel basé sur l'année civile; ce serait éventuellement une solution – mais il ne s'agit pas seulement de cela. Je pense que les objets de ce type-là devraient être directement renvoyés en commission dès qu'ils sont déposés auprès du Conseil municipal. Il en va de même du rapport d'activité de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, dont nous avons parlé tout à l'heure, ou encore de la Fondetec. Certains de ces rapports portant sur les années 2010 – voire avant – n'ont même jamais été rendus! Et quand enfin ils reviennent en séance plénière et que nous pouvons en discuter, les années ont passé et leur pertinence est dépassée depuis très longtemps...

Ce n'est pas de la faute de ceux qui rédigent ces rapports d'activité et nous les soumettent dans les temps. Aussi bien la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social que la Fondetec, le Grand Théâtre ou la Fondation d'art dramatique (FAD) envoient leurs rapports dans les délais légaux, puisqu'ils sont contrôlés par des fiduciaires. C'est le traitement ultérieur de ces documents par le Conseil municipal qui est trop long!

Je le répète, à mon avis ces objets-là devraient être renvoyés directement dans les commissions concernées pour qu'elles les traitent en priorité, afin que nous ayons quelque chose de valable à dire à leur sujet. Discuter du budget d'une saison théâtrale 2013-2014 déjà terminée depuis longtemps n'a aucun sens. Et nous avons encore à traiter des budgets plus vieux que ça!

Bref, il faut rendre à César ce qui appartient à César et ne pas tout confondre! Vous transmettez ces propos à M. Ricou, Monsieur le président. Ce n'est pas de la faute du Grand Théâtre, si nous nous retrouvons face à un tel retard dans l'approbation de ses budgets, mais de la faute du Conseil municipal!

M. Pascal Holenweg (S). En l'occurrence, les trois propositions PR-1106, PR-1028 et PR-1117 ont été renvoyées directement en commission. Si vous regardez les dates qui figurent dans les rapports y afférents, Monsieur Sormanni, vous verrez que dès réception de ces budgets et de ces comptes du Grand Théâtre

le Conseil municipal a accepté de les transmettre à la commission des arts et de la culture, laquelle a tout de suite commencé à les traiter. Il n'y a donc pas eu de retard à ce niveau-là.

C'est la transmission par le Grand Théâtre de ses budgets et de ses comptes au Conseil administratif qui a tardé. Le résultat, c'est que ces documents ont ensuite été transmis au Conseil municipal alors que les saisons concernées étaient déjà entamées. C'est un problème.

J'ajoute que pour l'une des trois propositions la rapporteuse désignée a fait traîner son rapport au point qu'il a fallu le confier à un autre commissaire, en l'occurrence M. Bertinat, lequel a rendu ses rapports dans un délai tout à fait respectable. Il n'y a donc pas eu de retard au niveau du travail des conseillers municipaux, mais un retard dû aux difficultés du Grand Théâtre et au fait que ses budgets et ceux de la Ville ne fonctionnent pas selon le même type d'année.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération de la proposition PR-1106 est accepté à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération de la proposition PR-1028 est accepté à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2013-2014 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération de la proposition PR-1117 est accepté à l'unanimité (65 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2013-2014 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

5100

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2016 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite bon appétit et je vous donne rendez-vous à 20 h 45 pour la suite de nos travaux.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4962
2. Communications du Conseil administratif	4962
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4963
4. Questions orales	4963
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève (PR-1128 A)	4967
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue de l'approbation des comptes 2013 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (PR-1094 A)	4991
7. Interpellation orale du 16 septembre 2015 de M. Amar Madani: «La ville est-elle vraiment à nous?» (IO-260)	5004
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue d'adapter la délégation de compétences du Conseil municipal au Conseil administratif aux modifications de l'article 30, alinéa 1, lettre k), chiffres 4 et 5, de la loi sur l'administration des communes, entrée en vigueur le 14 février 2014 (PR-1080 A)	5007
9.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2014 en vue de l'approbation du budget de la saison 2014-2015 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (PR-1106 A)	5013
9.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2013 en vue de l'approbation du budget de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1028 A)	5020

9.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1117 A)	5074
10. Propositions des conseillers municipaux	5100
11. Interpellations	5100
12. Questions écrites	5100

Le mémorialiste:
Ramzi Touma